



**Groupement d'Intérêt Public
Agence Française de l'Adoption**

RAPPORT GÉNÉRAL 2016



EDITO en attente

Joëlle VOISIN
Présidente du Conseil d'administration de l'AFA

SOMMAIRE

Editorial de Joëlle VOISIN, Présidente du Conseil d'administration de l'A.F.A	page 2
---	--------

1ère partie : RAPPORT DES SERVICES

I- SITUATION INTERNATIONALE

A)- CONTEXTE GÉNÉRAL 2016	page 5
B)- SITUATION PAR PAYS	page 9
1- Le continent américain	page 9
FOCUS - Mission exploratoire BRÉSIL.....	page 9
2- Le continent européen.....	page 13
3- Le continent asiatique	page 17
FOCUS - Mission exploratoire INDE.....	page 17
FOCUS - Hosting Programm PHILIPPINES.....	page 18
4- Le continent africain.....	page 20
FOCUS - Mission exploratoire COTE D'IVOIRE.....	page 20

II- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

A)- LE PERSONNEL DU SERVICE.....	page 22
1- Situation du personnel à l'étranger.....	page 22
2. Situation du personnel au siège.....	page 22
B)- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL.....	page 23
1- L'accompagnement des candidats par les rédacteurs – chargés de pays.....	page 23
2- Le maintien, le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence.....	page 24

III- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

A)- L'INFORMATION ET LE CONSEIL.....	page 25
1- L'équipe du Pôle Information et Conseil en 2016.....	page 25
2- Les missions du Pôle Information et Conseil : « faire le lien ».....	page 26
3- L'activité du PIC en 2016.....	page 26
FOCUS – L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS INSCRITS SUR LA LISTE D'ATTENTE VIETNAM	page 30
B)- L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES.....	page 32
1- Les missions du Pôle Santé.....	page 32
2- L'activité du Pôle Santé en 2016.....	page 32
FOCUS - Mise en place d'une assurance proposée aux familles - GEODESK.....	page 36
C)- L'ACCOMPAGNEMENT APRES L'ADOPTION	
1- Etudes et recherches post-adoption.....	page 37
2- Accompagnement des familles : une séance collective post-adoption.....	page 37
3- La base AFA.....	page 38

D)- DES SÉANCES COLLECTIVES DE PRÉPARATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES.....	page 39
1- Parcours socle de préparation des familles en 4 modules.....	page 40
2- Sessions - Pays.....	page 40
3- Sessions Enfants à besoins spécifiques	page 41
E)- UN TRAVAIL EN RÉSEAU DYNAMIQUE AVEC LES DÉPARTEMENTS	page 43
FOCUS - Développement de la visio-conférence entre l'AFA et les départements.....	page 43
1- Le séminaire de printemps : un temps privilégié de formation et d'échanges.....	page 44
2- Le groupe de travail interdépartemental « préparation et accompagnement » continue sa progression avec 3 réunions en 2016	page 46
3- Sept déplacements de l'AFA auprès des équipes adoption des départements.....	page 46
F)- UNE RÉFLEXION CONTINUE ET PARTENARIALE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ ADOPTIVE	page 47
1- Formations internes et « Matinales »	page 47
2- Les interventions publiques en France	page 48
IV- LA COMMUNICATION DE L'AFA.....	page 49

2ème partie : COMPTE-RENDU BILAN DE GESTION 2015

I)- BUDGET 2016.....	page 53
A)- PRINCIPAUX MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2016	page 53
B)- EXÉCUTION DU BUDGET : LES RECETTES DE L'AGENCE.....	page 53
C)- EXÉCUTION DU BUDGET : LES DÉPENSES DE L'AGENCE	page 55
II)- SUIVI DES DÉPENSES PAR DESTINATION	page 59
A)- INTERNATIONAL.....	page 60
B)- INFORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT.....	page 62
C)- SUPPORT.....	page 63
ANNEXES : Cahier statistiques.....	page 64

1ère partie : RAPPORT DES SERVICES

L'évolution du contexte des adoptions internationales a conduit l'Agence à se réorganiser en 2013 en suivant une logique de missions, avec l'émergence d'un service dédié à l'accompagnement et à la préparation des adoptants ainsi qu'à l'animation du réseau des départements (Service Information et Accompagnement) aux côtés d'un Service en charge de la gestion des partenariats à l'étranger et du suivi des procédures (Service International). La mission « d'intermédiaire pour l'adoption » en tant que telle concerne chaque année des procédures moins nombreuses mais nettement plus complexes, impliquant des charges de travail exponentielles pour le suivi technique des dossiers et l'accompagnement des familles, ce dernier étant assuré par l'ensemble des acteurs de ces deux services « métier ».

Par ailleurs, l'AFA a consacré une grande partie de 2016, à la demande de la Ministre de la famille, à travailler sur un projet de réforme de la protection de l'enfance entraînant une fusion de l'Agence avec le GIPED. Si ce projet est, à ce jour, suspendu, il n'en demeure pas moins que ces contraintes institutionnelles ont nécessité la mobilisation de nombreux salariés, la participation à de nombreuses réunions, l'élaboration de nombreux travaux et compte-rendus, et par suite, une perturbation de la programmation des déplacements à l'étranger. Ainsi, le cœur de métier de l'AFA a été directement impacté, l'Agence ayant été conduite à différer la mise en place d'une stratégie solide à moyen et long terme pour la gestion et le redéploiement de ses missions.

Dans ce contexte délicat, l'Agence s'est efforcée de maintenir la qualité de son accompagnement tout en gardant le regard tourné vers le futur. L'équipe est ainsi parvenue à prendre en charge un nombre légèrement supérieur de nouvelles candidatures tandis que le nombre de candidats bénéficiant des sessions de préparation collective a également très légèrement augmenté.

I. LA SITUATION INTERNATIONALE

A) - CONTEXTE GÉNÉRAL 2016

Le nombre d'adoptions internationales réalisées en France en 2016 s'établit à 956, dont 231 ont fait l'objet d'un traitement très spécifique lié à la situation des enfants dans le pays d'origine concerné : la République démocratique du Congo (RDC).

Si l'on met de côté ces visas RDC délivrés par la Mission de l'Adoption Internationale dans un contexte de déblocage suite à plusieurs années de suspension sur ce pays, on comptabilise 725 adoptions internationales vers la France en 2016.

Ces 725 adoptions représentent une baisse de 11,04% par rapport à 2015, baisse moins importante que celle connue entre 2014 et 2015 (-24%).

En parallèle, la proportion des adoptions réalisées dans les pays appliquant la Convention de La Haye continue d'augmenter sensiblement : 72% en 2016 contre 62.3% (58% en 2014).

Les grandes tendances par continent toutes voies d'adoption confondues

Le continent africain reste la première zone d'origine des enfants adoptés, avec 433 adoptions réalisées en 2016. Cependant, cette première place est liée aux adoptions en RDC, sans lesquelles, avec 201 adoptions, le continent africain passerait en deuxième position après l'Asie.

Le continent asiatique se positionne donc à nouveau en seconde position, avec 208 adoptions représentant une nouvelle baisse (-24,5%) par rapport à l'année précédente. Cette tendance est notamment due à une baisse du nombre d'adoptions dans deux des trois principaux pays d'adoption de la zone (Vietnam et Chine), baisse que les augmentations légères (Thaïlande) ou plus importantes (Inde) ne parviennent pas à compenser.

L'Amérique et les Caraïbes occupent une fois encore la 3^{ème} position et marquent une très légère augmentation (+1,3%) en 2016. Malgré une diminution des adoptions en Colombie et au Brésil, la poursuite de l'augmentation des adoptions en Haïti explique cette légère hausse globale sur la zone.

Comme en 2015, l'Europe occupe la quatrième position avec une accélération de la chute du nombre d'adoptions dans cette zone géographique (-27,5% entre 2015 et 2016 / -4,4% entre 2014 et 2015), liée principalement aux baisses en Russie et en Lettonie. On remarque toutefois la hausse des adoptions en Bulgarie (38 dont 21 par l'AFA en 2016, contre 19 au total en 2015).

Les baisses notables en 2016, toutes voies d'adoption confondues :

Les plus fortes diminutions des adoptions françaises en 2016 ont été observées en Ethiopie (-169,8%), au Brésil (-149,8%), en Chine (-92,7%), en Russie (-91,1%) et en Côte d'Ivoire (-62,1%).

Les hausses notables en 2016, toutes voies d'adoption confondues :

En 2016, les adoptions en Haïti ont très nettement progressé (+92%), de même qu'en Inde (+67,4%), au Pérou (9 adoptions = +62,5%) et au Chili (18 adoptions = +50%).

EN CE QUI CONCERNE L'AFA :

Au cours de l'année 2016, l'AFA a permis la réalisation de 177 adoptions.

Hors adoptions en RDC, **la part relative de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) s'élève à 24,41%** ce qui reste très stable par rapport à 2015 (24,7%).

En outre, pour la première fois depuis 2006, la part des adoptions accompagnées par l'AFA est supérieure à celle des individuelles dont le nombre diminue pourtant faiblement par rapport à 2015 (23% d'adoptions individuelles en 2016 contre 25,3% en 2015). La part de l'ensemble des 36 OAA progresse, quant à elle, légèrement (si l'on exclut la RDC : 52,28% en 2016, contre 50% en 2015).

L'AFA connaît en 2016 une baisse du nombre d'adoptions réalisées par son intermédiaire (-11,94%) tout à fait proportionnelle à la baisse globale (-11,04%), tandis que les OAA enregistrent également une chute (-7,11%) et que les adoptions individuelles reculent moins fortement qu'entre 2014 et 2015 (-18,45% entre 2015 et 2016 / -37,6% entre 2014 et 2015).

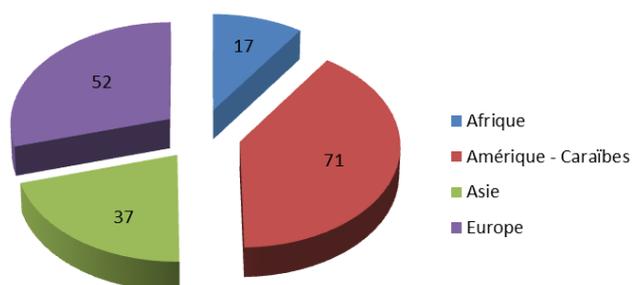
En 2016, l'AFA a été principalement touchée par la diminution des adoptions en Colombie, en Russie et en Lettonie, tous trois partenaires historiques de l'Agence. Elle a cependant vu ses adoptions augmenter dans divers pays tels que la Bulgarie, Haïti et le Pérou.

L'AFA accompagne plus du tiers des adoptions qui se déroulent dans les pays parties à la Convention de La Haye (CLH), dans lesquels elle réalise plus de 90% de ses adoptions.

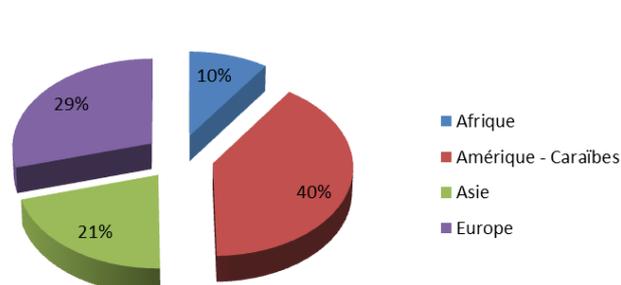
En 2016, l'Agence a réalisé ses adoptions dans 17 pays différents (20 en 2015) dont **8 figurent parmi les 10 premiers pays d'origine des enfants arrivés en France.**

Les 2 autres pays d'origine classés dans les 10 premiers, Inde et Côte d'Ivoire, sont à l'étude en vue d'une éventuelle implantation de l'Agence.

**Nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2016
- par continent**



**Pourcentage des adoptions réalisées par l'AFA
par continent en 2016**



Répartition des adoptions internationales réalisées en France en 2016

	total	AFA	Part AFA	Individuelle	Part individuelle	36 OAA	part 36 OAA
AFRIQUE DU SUD	3	0	0,00%	0	0,00%	3	100,00%
ALBANIE	1	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%
ARMENIE	7	0	0,00%	6	85,71%	1	14,29%
BENIN	2	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%
BRESIL	9	0	0,00%	0	0,00%	9	100,00%
BULGARIE	38	21	55,26%	0	0,00%	17	44,74%
BURKINA FASO	16	3	18,75%	0	0,00%	13	81,25%
CAMEROUN	19	0	0,00%	19	100,00%	0	0,00%
CHILI	18	3	16,67%	0	0,00%	15	83,33%
CHINE	28	14	50,00%	1	3,57%	13	46,43%
COMORES	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
COLOMBIE	62	47	75,81%	0	0,00%	15	24,19%
CONGO RDC	231	0	0,00%	13	5,63%	218	94,37%
CONGO BRAZZA	21	0	0,00%	21	100,00%	0	0,00%
COREE SUD	2	0	0,00%	0	0,00%	2	100,00%
COTE D'IVOIRE	43	0	0,00%	42	97,67%	1	2,33%
DOMINIQUE	8	0	0,00%	8	100,00%	0	0,00%
ETHIOPIE	10	0	0,00%	0	0,00%	10	100,00%
GABON	2	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%
HAITI	82	12	14,63%	0	0,00%	70	85,37%
HONGRIE	3	3	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
INDE	31	0	0,00%	0	0,00%	31	100,00%
KAZAKHSTAN	7	0	0,00%	0	0,00%	7	100,00%
LAOS	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
LETTONIE	8	8	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
LIBAN	4	0	0,00%	4	100,00%	0	0,00%
LIBERIA	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
MADAGASCAR	37	11	29,73%	0	0,00%	26	70,27%
MALAISIE	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
MONGOLIE	1	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%
NICARAGUA	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
NIGER	6	0	0,00%	2	33,33%	4	66,67%
NIGERIA	2	0	0,00%	0	0,00%	2	100,00%
PEROU	9	9	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
PHILIPPINES	17	7	41,18%	0	0,00%	10	58,82%
POLOGNE	6	0	0,00%	0	0,00%	6	100,00%
PORTUGAL	7	7	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	4	0	0,00%	1	25,00%	3	75,00%
ROUMANIE	1	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
RUSSIE	30	12	40,00%	8	26,67%	10	33,33%
RWANDA	5	0	0,00%	5	100,00%	0	0,00%
SENEGAL	4	0	0,00%	4	100,00%	0	0,00%
SRI LANKA	3	1	33,33%	0	0,00%	2	66,67%
THAILANDE	46	7	15,22%	0	0,00%	39	84,78%
TOGO	5	3	60,00%	0	0,00%	2	40,00%
TUNISIE	19	0	0,00%	19	100,00%	0	0,00%
UKRAINE	5	0	0,00%	5	100,00%	0	0,00%
VANUATU	12	0	0,00%	12	100,00%	0	0,00%
VIETNAM	74	8	10,81%	0	0,00%	66	89,19%
ZAMBIE	2	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%
TOTAL	955	177	18,53%	181	18,95%	597	62,51%
TOTAL SANS RDC	725	177	24,41%	168	23,17%	379	52,28%
rappel 2015	815	201	24,66%	206	25,28%	408	50,06%
Evolution 2015-2016 SANS RDC	-11,04%	-11,94%		-18,45%		-7,11%	
Evolution 2015-2016	17,18%	-11,94%		-12,14%		46,32%	

B)- SITUATION PAR PAYS POUR L'AFA

CONTINENT AMÉRICAIN et CARAIBES
71 enfants adoptés → **40% des adoptions réalisées en 2016**
(33% en 2015)

FOCUS - Mission exploratoire BRÉSIL

L'AFA réactive sa collaboration avec le Brésil...

Dès sa création, l'Agence a travaillé avec le Brésil et finalisé 25 procédures d'adoption. Toutefois, la législation de l'époque n'autorisait pas l'activité des agences publiques étrangères au Brésil. L'AFA n'a alors pas obtenu son accréditation et a été contrainte de cesser son activité en 2009. En 2014, le coordinateur en chef de l'Autorité Centrale Administrative Fédérale (ACAF) brésilienne a informé la M.A.I. d'une modification de la législation qui permettrait à l'AFA d'obtenir son accréditation. L'AFA, en recherche de nouveaux partenariats sur le continent américain, a souhaité, en bonne coordination avec la M.A.I. et après une étude d'opportunité d'implantation, réactiver sa coopération avec le Brésil.

Ainsi, une mission conjointe avec la M.A.I. a été organisée en juin 2016 afin de présenter l'AFA et l'évolution de ses missions ces dernières années, d'appréhender le paysage de l'adoption internationale et d'évaluer les perspectives d'implantation. Les échanges fructueux avec les interlocuteurs brésiliens et la précieuse collaboration de l'Ambassade et du Consulat de France permettent à l'AFA de confirmer sa volonté de déposer une nouvelle demande d'accréditation.

Cette décision d'implantation a été renforcée suite à la venue de la nouvelle coordinatrice de l'ACAF et un magistrat de la CEJAI de Rio de Janeiro au siège de l'AFA le 22 novembre. Néanmoins, l'AFA a pleinement conscience des enjeux limités en termes de procédures d'adoption et des contraintes générées par l'organisation de l'équipe (charge de travail au siège et représentation locale).

L'Agence va poursuivre son action au Brésil en 2017 en désignant un représentant qui sera chargé de déposer le dossier d'accréditation.



CHILI

Le nombre d'adoptions a triplé en 2016 (1 adoption en 2015, 3 en 2016) mais le Chili représente toujours un enjeu moyen pour l'Agence, principalement en raison des profils psychologiques des enfants, souvent assez lourds. Par ailleurs, une situation individuelle d'échec complexe qui remonte à 2014 impacte toujours nos liens avec les autorités chiliennes et fait l'objet d'un suivi régulier par l'Agence et l'Autorité centrale française. La collaboration reste tout de même de qualité avec l'Autorité centrale (SENAME) et la Fondation Mi Casa.

L'Agence souhaite développer sa collaboration avec ce pays et mettre l'accent sur la préparation des familles à l'adoption d'enfants chiliens. Ainsi, comme aucune mission n'a été effectuée dans ce pays depuis 2007, un déplacement est prévu début 2017 afin de dynamiser le partenariat et d'échanger sur la situation de l'adoption internationale (état des lieux, profils des familles, profils des enfants, procédures...).

COLOMBIE

En 2016, l'Agence compte 47 adoptions finalisées en Colombie.

Cette légère baisse (61 adoptions en 2015) ne signifie pas une diminution du nombre de propositions d'enfants faites par la Colombie : 68 propositions d'enfants ont en effet été reçues en 2016. 9 familles ont cependant refusé les propositions d'enfants adressées par l'A.F.A. (concernant 12 enfants). 5 autres propositions d'enfants n'ont pas été transmises car les familles avaient adopté des pupilles de l'Etat sans avoir suspendu leurs projets d'adoption en Colombie.

La réception de dossiers de plus en plus complexes et l'évolution des critères d'acceptation des candidatures rendent nécessaire un accompagnement accru des familles, de manière individuelle et collective, en amont et en aval des démarches d'adoption.

En ce sens, cinq journées de préparation se sont tenues au siège et deux réunions ont été « délocalisées » à Toulouse et à Vannes, villes où résident de nombreuses familles en attente d'une adoption en Colombie. Il est à noter que ces réunions d'information et de préparation à l'adoption en Colombie ont mobilisé 149 personnes en 2016 contre 71 en 2015.



Lors de son déplacement en Colombie en mars 2016, une délégation de l'AFA, composée de la Directrice Générale, de la rédactrice Amérique et du médecin, a pu aborder la question essentielle du profil médical des enfants proposés à l'adoption. Dans cette perspective, a été évoqué le questionnaire d'aide à la délimitation du projet élaboré conjointement. L'ICBF a également présenté les nouvelles lignes techniques

qui, à l'avenir, rendront plus lisibles les dossiers des enfants présentant des particularités médico-psychologiques chroniques. Les membres de l'AFA ont également visité des centres d'accueil pour les enfants soit contrôlés par l'ICBF, soit des structures privées (FANA ou La Casa de la Madre y el niño).

Cette expérience de terrain permet au médecin d'apporter des réponses plus précises aux questions posées par les candidats à l'adoption dans ce pays lors de la journée de formation et de préparation spécifique.

Cette mission de représentation fut suivie d'une invitation des dirigeants de l'ICBF au séminaire annuel de l'AFA afin de travailler ensemble sur le contexte général de l'adoption et le devenir des familles placées sur les listes d'attente. Cette collaboration étroite avec l'ICBF permet à l'AFA de rester, ce jour, premier opérateur français en Colombie.

HAÏTI

L'AFA a finalisé la procédure d'adoption de 12 enfants haïtiens sur l'année 2016. Il convient cependant de rappeler qu'il s'agit d'enfants ayant été apparentés entre mars 2014 et septembre 2015. Sur ces dossiers, l'AFA observe ainsi un délai moyen de 20 mois entre l'apparement et l'arrivée en France des enfants. Les étapes les plus chronophages sont l'obtention de l'autorisation d'adoption (délai moyen de 5 mois) et l'obtention du passeport (délai moyen de 6 mois).

Cette longue séparation d'environ 2 ans est particulièrement difficile à gérer sur le plan émotionnel pour les adoptants car peu d'informations sont communiquées par les autorités

haïtiennes sur l'avancée de la procédure et les possibilités de communication avec les enfants sont éparses et très variables d'une crèche à l'autre. Durant cette attente, les angoisses des adoptants peuvent être légitimement augmentées en cas de catastrophes naturelles comme cela a été le cas en octobre dernier suite au passage de l'ouragan Matthew et à l'épidémie de choléra.

L'AFA s'efforce de préparer au mieux les adoptants à cette réalité en amont de l'apparement par des journées de sensibilisation à l'accueil d'un enfant haïtien organisées par le rédacteur Caraïbes, l'équipe locale, la psychologue, le médecin et le pôle informations et conseils de l'AFA. Au cours de ces formations, des familles sont invitées à témoigner de leur expérience et des mises en situation sont réalisées.

Suite à la proposition d'enfant, les adoptants échangent très régulièrement avec le rédacteur qui n'hésite pas, lorsqu'il l'estime nécessaire, à proposer un entretien avec la psychologue de l'Agence. Dans les cas de gestion de l'attente les plus complexes, un suivi de proximité a été mis en place en coordination avec les services du département.

Parallèlement, l'AFA a reçu 6 propositions d'enfants, envoyés 17 dossiers au titre du quota 2016 et mis en place un appel à dossiers pour 30 dossiers au titre du quota 2017.

MEXIQUE

La coopération avec le Mexique s'est poursuivie en 2016 : cinq familles ont été placées sur les listes d'attente de l'Etat de Mexico mais aucune adoption n'a pu être finalisée.

La réforme du fonctionnement du système d'adoption par les autorités fédérales et les changements fréquents de personnels entraînent d'importantes lenteurs administratives au sein des DIF étatiques dans le traitement des dossiers des enfants et des familles. Cette réforme prévoit la création d'un registre des adoptions et l'homogénéisation des pratiques des DIF.

Face à tous ces changements, notre représentant local entretient un lien étroit avec l'Autorité centrale mexicaine et le DIF de l'Estado de Mexico et continue de développer de nouveaux partenariats.

PEROU

L'année 2016 a été marquée par une augmentation importante du nombre d'adoptions (neuf contre trois en 2015). Cette évolution est principalement liée au développement des procédures en flux inversé, à l'augmentation du quota à vingt dossiers actifs et à la mobilisation de l'AFA (au siège et au niveau local). La réactivité de l'Agence a permis de compléter le quota avant la fin de l'année avec la mise en place d'un nouvel appel à candidatures et l'envoi de 19 nouveaux dossiers.

Par ailleurs, le déplacement de l'Agence au mois de mars a également été très fructueux et a permis de confirmer notre étroite coopération.

Un cas de maltraitance d'enfants péruviens adoptés aux Etats-Unis a eu des répercussions importantes au sein de la Direction Générale des Adoptions (DGA). En effet, la Directrice, rencontrée lors de la mission, a été limogée et remplacée par Mayerlin Violeta PACHECO ABARCA en septembre et un audit de la DGA est en cours. Les premières mesures concernent la réintégration des couples franco-péruviens dans le quota et le durcissement des règles en matière de suivi post-adoption.

Pour l'année 2017, l'AFA souhaite confirmer la collaboration avec le Pérou en obtenant le renouvellement de son accréditation et continuer à mettre l'accent sur le flux inversé et la préparation des familles à l'adoption d'un enfant péruvien.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Suite à son accréditation, l'AFA a mis en place un appel à candidatures afin d'adresser 5 premiers dossiers au *Consejo Nacional Para la Niñez y la Adolescencia* (CONANI). Malgré un séjour sur place particulièrement long (6 mois), 46 couples ont adressé un pré-dossier à l'Agence. Les premiers dossiers ont été déposés en août 2016 et l'AFA espère recevoir des propositions d'enfants pour ces familles d'ici la fin de l'année 2018 conformément aux délais de deux ans annoncés par le CONANI.

En outre, le CONANI sollicite fréquemment ses partenaires concernant l'adoption d'enfants à besoins spécifiques. Ainsi, l'AFA souhaiterait renforcer sa coopération avec ce pays en envoyant des candidatures de familles pour des adoptions en « flux-inversé » notamment concernant des enfants porteurs du VIH ou des enfants de 7 ans et plus.

A cet égard, l'AFA rappelle aux adoptants ouverts à ce type de projets et pouvant séjourner 6 mois sur place qu'ils peuvent prendre l'attache de l'Agence pour s'inscrire au programme « Flux inversé » (cf infra III, B).

CONTINENT EUROPÉEN

52 enfants adoptés → **29,4% des adoptions réalisées via l'Agence en 2016**
(30% en 2015)

BULGARIE

En Bulgarie, pays qui représente ces dernières années l'un des principaux pays d'adoption de l'AFA, le nombre d'adoptions (21) est en légère augmentation par rapport à l'année 2015 (15). La baisse importante enregistrée en 2015 était liée à des raisons d'organisation au sein de l'Autorité centrale bulgare. L'augmentation du nombre de cette année est due à une reprise du fonctionnement normal. Il ne faut toutefois pas oublier que la tendance bulgare est à l'augmentation des adoptions nationales et à une nette orientation vers l'adoption internationale d'enfants à besoins spécifiques.

Un travail conséquent a été fourni par l'AFA pour actualiser le questionnaire obligatoire d'aide à l'appariement qui accompagne chaque dossier de candidature et qui peut être modifié tout au long de la période d'attente par les familles. Ce questionnaire correspond aux attentes actuelles du pays pour procéder aux appariements.

Depuis 2015, une baisse du nombre de dossiers envoyés en Bulgarie pourrait conduire à une baisse des adoptions dans ce pays dans les prochaines années.



Actuellement, la Bulgarie reste un des seuls pays de l'AFA ouvert aux célibataires femmes sans condition spécifique par rapport aux couples. Les adoptions ont été majoritairement réalisées par des célibataires cette année (58% - 11 familles sur 19).

L'AFA entretient d'excellentes relations avec les équipes en charge de l'adoption internationale au Ministère de la Justice bulgare et jouit d'une belle image. D'ailleurs, les autorités bulgares ont participé au séminaire de l'AFA où elles ont pu expliquer leur manière de travailler.

LETTONIE

Le partenariat de l'Agence avec la Lettonie est toujours d'excellente qualité grâce à l'ancienneté et la régularité des échanges. Cependant, on a noté une baisse considérable du nombre d'enfants adoptés en 2016 (8 adoptions AFA, -55 % par rapport à 2015). Cette situation peut s'expliquer par l'inquiétude et l'incompréhension des autorités lettones face au non-respect des engagements des familles quant à la transmission des rapports de suivi post-adoption. En effet, 42 familles ayant adopté un enfant par l'intermédiaire de l'Agence sont concernées et ont été sollicitées pour des rapports de suivi manquants. Ce travail de longue haleine est réalisé en coopération avec les départements concernés et les services de la M.A.I.

Une mission de la Directrice Générale, déjà envisagée en 2016, devrait s'effectuer au 1^{er} semestre 2017. Elle permettrait de renforcer le partenariat existant et de rassurer les autorités. La participation du médecin de l'Agence à ce déplacement contribuerait à améliorer l'adéquation entre les profils des enfants proposés et les projets des familles accompagnées par l'AFA.

PORTUGAL

Le nombre d'enfants adoptables au Portugal reste relativement faible et l'adoption d'enfants de moins de 10 ans et en relative bonne santé est réservée aux ressortissants portugais.

L'AFA entretient de très bonnes relations avec l'Autorité Centrale portugaise et suite aux échanges en 2015, l'Agence a reçu plusieurs propositions d'apparement en 2016 (7 adoptions). Pour approfondir ce partenariat, un déplacement pourrait avoir lieu en 2017.

ALBANIE

L'AFA a reçu, en mai 2016, le Directeur de l'Autorité Centrale albanaise (CAA), Monsieur TERPO. Ce dernier a rappelé que l'adoption internationale restait très limitée en Albanie et qu'il ne souhaitait pas avoir plus de 4 candidatures de l'Agence en attente auprès des services albanais. Les procédures en flux inversé sont complémentaires et non incluses dans ce quota. Malgré son optimisme et sa volonté affirmée de maintenir les chiffres de 2015, aucune adoption n'a pu être réalisée en 2016.

Les enfants proposés à l'adoption présentent très majoritairement des particularités de santé, les affections les plus couramment rencontrées étant la grande prématurité, l'exposition au VIH et/ou hépatite C, ainsi que les maladies cardiaques (congénitales ou acquises).

Tous les enfants souffrent d'un retard psychomoteur ou intellectuel avec troubles des apprentissages liés à leur vie en institution. Les familles adoptant dans ce pays sont donc préparées à ce profil d'enfants spécifiques et présentent toutes un projet adéquat.

HONGRIE

L'AFA, dont la collaboration avec l'Autorité centrale hongroise a toujours été maintenue malgré le faible nombre d'adoptions, a reçu une demande d'appel à dossiers. Toutefois, le nombre de dossiers correspondant aux attentes des autorités hongroises n'a pas été transmis et l'appel à dossiers reste donc ouvert.

L'AFA a rencontré le 12 octobre dernier la personne conseillée par l'Autorité centrale pour accompagner les familles françaises en cas de propositions d'apparement. L'identification de cette personne par les autorités du pays au moment de la demande de nouveaux dossiers montre l'importance accordée à l'accompagnement des familles par ces dernières. Le dernier dossier actif accompagné par l'AFA a reçu une proposition d'apparement en fin d'année 2016. La procédure d'adoption pour une fratrie de 3 enfants est en cours.

LITUANIE

L'Agence a entretenu de très bons contacts avec l'Autorité centrale mais n'a plus de dossier actif actuellement dans ce pays et il est regrettable de devoir mettre en sommeil cette coopération. Toutefois, depuis avril 2012, aucun couple lituanien ou franco-lituanien ne s'est adressé à l'AFA et seules les candidatures de nationaux ou binationaux sont acceptées pour ce pays.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Malgré des échanges très réguliers avec les autorités tchèques et un accompagnement spécifique des familles dans le cadre des procédures en flux inversé, aucune adoption n'a pu

être réalisée dans ce pays en 2016. Les deux familles, approuvées par les autorités tchèques, n'ont pas pu poursuivre leurs démarches à l'issue de la période de convivialité. Une des raisons de cet échec pourrait être une préparation insuffisante des enfants à la rencontre avec les parents potentiels et à l'adoption. La poursuite de la coopération et notamment une rencontre éventuelle avec l'autorité centrale tchèque et les professionnels en charge des enfants institutionnalisés pourraient certainement aider l'AFA à mieux comprendre le contexte de vie des enfants et les différentes étapes de la procédure.

ROUMANIE

L'AFA entretient, depuis fin 2013, une relation partenariale de qualité avec l'Autorité centrale roumaine.

Les enfants proposés à l'adoption internationale sont âgés d'au moins quatre ans, issus de la communauté rom et nécessitant pratiquement toujours un suivi psychologique ou médical.

En 2016, une seule adoption a été réalisée malgré plusieurs propositions. L'origine des enfants, généralement issus de la communauté rom, pose en effet parfois problème aux candidats alors même qu'ils avaient pu indiquer précédemment une ouverture à ce sujet. Par ailleurs, les enfants sont désormais placés majoritairement en famille d'accueil et les familles adoptantes ont parfois du mal à accepter cette situation pré-adoptive.

L'Autorité centrale roumaine a été fortement mobilisée en 2016 par un projet de loi portant sur la protection de l'enfance et modifiant certains aspects de la procédure d'adoption internationale. Un de ces changements porte sur les apparentements qui sont désormais réalisés par les équipes locales en charge des enfants. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, l'AFA n'a reçu aucune nouvelle proposition d'apparement.

Enfin, les dossiers des enfants rentrés de Roumanie sont actuellement examinés par le Parquet de Nantes, lequel doit rendre sa décision sur la possibilité de reconnaître l'adoption plénière et la transcription.

RUSSIE

Le déploiement de l'Agence sur douze régions (dont Perm, Novossibirsk et Kemerovo) et la constante augmentation du nombre de dossiers enregistrés sur place (33 envoyés en 2016) permettaient d'envisager la poursuite de l'activité de l'AFA en Russie de manière tout à fait favorable. Cependant, un net ralentissement des propositions d'apparement a été observé dans l'ensemble des régions, ainsi qu'un allongement des délais d'attente et une évolution du profil des enfants proposés en vue d'adoption (plus grands, porteurs de particularités de santé plus importantes). Dans ce contexte, seulement 12 adoptions ont abouti en 2016. Cette tendance s'explique principalement par la baisse du nombre d'enfants adoptables en Russie et la volonté manifeste des autorités de favoriser le placement national.

Afin de mieux appréhender cette situation et consolider le partenariat de l'Agence avec les autorités locales, la Directrice Générale a effectué une mission en septembre dans la région de Perm, largement investie par l'AFA depuis l'arrêt des procédures individuelles. Lors des différentes rencontres, les responsables locaux ont témoigné de la confiance accordée à l'AFA en tant que structure étatique. Ils ont par ailleurs souligné la qualité des candidatures



présentées et du dispositif d'accompagnement et de préparation mis en place (en 2016, 4 sessions de préparation organisées au siège de l'AFA ont réuni 72 candidats à l'adoption d'un enfant russe).

Ce déplacement en Russie a également permis de rencontrer la représentante de l'Autorité centrale à Moscou, avec qui ont notamment été abordées les conséquences éventuelles d'un rapprochement AFA-GIPED. La perspective de ce rapprochement a d'ailleurs suscité la vive inquiétude des APPO et des familles, qui ont été nombreuses à solliciter l'AFA quant à l'avenir de leur procédure d'adoption.

La relation de confiance avec l'APAER, principale APPO Russie, s'est confirmée et manifestée par de nombreuses rencontres avec ses nouveaux représentants. L'équipe Russie de l'Agence a également participé à la rédaction d'un numéro spécial de la revue d'EFA 91 consacré à la Russie, paru en septembre 2016.

Le dispositif actuel est préparé à une augmentation du nombre d'adoptions en Russie. Il apparaît toutefois indispensable de mieux s'adapter au profil des enfants que la Russie est aujourd'hui en mesure de confier à l'adoption internationale. Ceci nécessitera peut-être un réajustement des critères d'acceptation des candidats. Par ailleurs, dans une dynamique permanente d'ajustement au contexte complexe et changeant du pays, l'AFA continue à rechercher de nouvelles possibilités d'implantation et examine actuellement l'opportunité d'un déploiement dans les régions d'Irkoutsk, de Krasnoïarsk et de Kirov.

CONTINENT ASIATIQUE

37 enfants adoptés → **21% des adoptions réalisées via l'AFA**
(20% en 2015)

CHINE

Une délégation de l'Agence Française de l'Adoption composée de Béatrice BIONDI, Directrice Générale, et Marine MARÇON, Rédactrice Pôle Asie, s'est rendue en Chine du 9 au 16 décembre 2016.



Le premier objectif de la mission était de se présenter à nouveau au Directeur de l'Autorité centrale en place, Monsieur Zhang nommé une nouvelle fois Directeur du C.C.C.W.A. en avril 2015. Le second objectif était d'approfondir certains aspects de la collaboration inter-institutionnelle entre l'A.F.A. et le C.C.C.W.A., de renforcer les liens avec ce pays. Enfin, il s'agissait aussi de rencontrer les différents acteurs de l'adoption internationale et de la protection de l'enfance.

Ce déplacement a été l'occasion pour l'Agence de faire un point sur la situation de l'adoption internationale en Chine avec l'Autorité Centrale. Les délais d'attente pour des enfants en bonne santé sont désormais de plus de dix ans. Le C.C.C.W.A. a indiqué également que, tous pays confondus, moins de 100 enfants en bonne santé ont été proposés en 2016 à l'adoption internationale. Cela s'explique principalement par une augmentation très marquée des adoptions nationales chinoises pour les enfants en bonne santé ou porteurs de particularités légères. De ce fait, de plus en plus d'adoptions internationales en Chine concernent des adoptions d'enfants avec des profils médicaux complexes.

FOCUS - MISSION EXPLORATOIRE INDE



Il n'y a eu aucune adoption réalisée en Inde par l'AFA en 2016, ni d'envoi de nouvelles candidatures. L'Agence a toutefois maintenu ses efforts visant à rétablir des relations suivies avec l'autorité centrale. Ainsi, une délégation de l'Agence Française de l'Adoption composée de Florence MARFAING, Chef du Service International, et Marine MARÇON, rédactrice Asie, s'est rendue en Inde du 29 février au 10 mars 2016.

Cette mission exploratoire, qui fait suite aux réformes indiennes de 2015 des procédures d'adoption, tendait à l'examen d'une éventuelle réactivation du partenariat de l'Agence avec l'Inde.

Les objectifs de ce déplacement étaient de rencontrer les différents acteurs de l'adoption afin d'appréhender le paysage de l'adoption internationale et d'obtenir les informations nécessaires à la potentielle reprise d'une collaboration avec l'Inde.

L'AFA s'est notamment entretenue avec la Central Adoption Resource Authority (CARA), autorité centrale indienne. Au regard des différents entretiens, il apparaît que la priorité est donnée aux adoptions nationales et que les adoptions internationales concernent des enfants grands et/ou porteurs de pathologies. Ainsi, à son retour de mission, l'Agence a saisi ses tutelles de l'opportunité de l'actualisation de son accréditation. Ces dernières ont répondu favorablement. L'AFA est donc actuellement en cours de constitution d'un dossier d'accréditation pour l'Inde.

PHILIPPINES

L'Agence a réalisé sept adoptions en 2016 aux Philippines (6 en 2015). Au cours de l'année 2016, des dossiers d'adoptants déposés en 2014 ont été apparentés.

Globalement, la durée moyenne d'attente avant apparentement demeure de trois ans.

Un quota de 31 nouvelles candidatures accompagnées par l'Agence a été accordé par l'ICAB, autorité centrale philippine, début 2016, permettant un appel à candidatures.

Ces dossiers ont été transmis aux Philippines dans le courant de l'année.

Actuellement le nombre total des dossiers déposés aux Philippines depuis 2014 s'élève à 66. En déduisant les adoptions et apparentements réalisés et les candidatures temporairement suspendues suite à une naissance ou un apparentement, une cinquantaine de dossiers sont maintenant en attente d'apparentement.

L'Agence espère donc une accélération du rythme des apparentements pour l'année 2017 afin de tenir les délais d'apparentement moyens de 3 ans affichés par l'ICAB.

Focus PHILIPPINES – HOSTING PROGRAMM



Du 10 juillet au 5 août 2016, l'AFA, en collaboration avec l'ICAB, a mis en œuvre la 1^{ère} édition européenne du Hosting Program for Filipinos Children. Le Hosting, qui associe jusqu'ici les Philippines à des Etats américains, consiste en l'accueil d'enfants philippins, accompagnés d'une assistante sociale elle aussi en provenance des Philippines, par des familles agréées pour l'adoption, pour une période de quatre semaines de vacances. Au terme du séjour, les enfants et leur accompagnatrice rentrent et si les familles et les enfants en émettent le souhait dans les semaines qui suivent, il leur est possible de se lancer dans un parcours d'adoption.

Dans sa version française, le Hosting Program a donc concerné l'accueil par 4 familles françaises de 4 enfants philippins âgés de 8 à 10 ans.

Pour ce faire, l'AFA a travaillé en collaboration étroite avec les Conseils départementaux en charge du suivi des familles concernées, afin d'assurer un accompagnement de proximité. Il s'agissait du Cher, du Finistère, de la Vendée et de la Seine-Maritime.

A la fin du séjour, tous les participants ont émis le souhait de faire famille et entamé la procédure d'adoption. Les dossiers de ces familles font actuellement l'objet d'un examen individuel de la part de l'ICAB en vue d'apparentement.

SRI LANKA

Le Sri Lanka est un pays où les candidats d'origine sri lankaise sont prioritaires au regard des apparentements. De ce fait, les adoptions sont principalement des adoptions intrafamiliales. L'adoption reste limitée dans une très grande majorité des cas aux ressortissants sri-lankais résidant en France. L'AFA s'efforce d'accompagner ces familles qui attendent régularité et proximité dans les échanges car ils ne maîtrisent souvent que partiellement la langue française.

VIETNAM

L'année 2016 s'est caractérisée par une légère diminution des adoptions accompagnées par l'Agence dans ce pays. Deuxième pays d'adoption en France pour les enfants adoptés à l'étranger, le Vietnam reste donc en retrait dans l'activité de l'AFA. L'Agence y réalisait, avant l'application par ce pays de la Convention de La Haye en 2010, la moitié des adoptions françaises. Cette part n'est aujourd'hui plus que de 10%.

L'AFA continue de constater sa très faible compétitivité au Vietnam. En effet, malgré les efforts appuyés de l'Agence pour soutenir l'autorité centrale vietnamienne dans sa mise en œuvre des procédures et des pratiques conformes à l'esprit de la CLH, les résistances de l'administration locale et des opérateurs de l'adoption constituent des obstacles à la réalisation des objectifs. La survivance de pratiques antérieures, auxquelles l'AFA ne s'est pas associée, ralentit son déploiement dans le pays.

Ainsi, les propositions d'apparentement faites à l'AFA concernent des enfants plus âgés ou qui ont des problématiques de santé plus sérieuses que la moyenne. Pour les enfants en bonne santé, seuls des enfants ayant dix ans ou plus sont proposés via l'AFA à l'adoption. Les enfants jeunes proposés souffrent de pathologies. Le profil de ces derniers s'est diversifié : grands prématurés, enfants porteurs de l'hépatite B ou C, enfants porteurs du VIH.

Cet état de fait est à nuancer, très à la marge, par les apparentements pouvant être faits dans le cadre des quotas extrêmement réduits accordés par le Département de l'Adoption pour l'apparentement de quelques dossiers en attente dans le pays d'origine. Dans ce cadre, une adoption a été réalisée en 2016 et 3 dossiers ont bénéficié d'un nouveau quota pour un apparentement dans les années futures.

Par ailleurs, l'AFA continue d'accompagner les projets d'adoption intrafamiliaux au Vietnam.

L'Agence continue de développer les recherches de partenariats locaux, et les contacts établis au cours de l'année 2016 devraient porter leurs fruits. Par ailleurs, le changement de direction à la tête du Département de l'Adoption s'est traduit par un regain d'activité, initié par Mme Hao, la nouvelle directrice, dans le domaine de la formation aux centres de protection sociaux sur tous les aspects de l'adoption internationale. L'AFA participe à ces initiatives.

Les bonnes pratiques, mises en place en 2015 afin de limiter le risque d'échec à l'adoption face aux profils complexes des enfants proposés, se poursuivent afin de s'assurer de l'aptitude des familles concernées à faire face aux contraintes de ces projets d'adoption, et d'autre part de mesurer l'adoptabilité psychologique et la préparation des enfants proposés à l'adoption.

CONTINENT AFRICAIN
17 enfants adoptés → **9,6% des adoptions réalisées via l'AFA**
(17% en 2015)

FOCUS - MISSION EXPLORATOIRE COTE D'IVOIRE

L'Agence Française de l'Adoption, représentée par Mme Florence MOURÉ, rédactrice Afrique, s'est rendue en Côte d'Ivoire du 14 au 19 février 2016 dans le cadre d'un déplacement commun avec la Mission de l'Adoption Internationale, l'OAA Lumière des Enfants et l'Association Enfance et Familles d'Adoption. La délégation était accompagnée par M. Stéphane TORBISCO, volontaire de l'adoption internationale en Côte d'Ivoire, en poste depuis novembre 2015.

La Côte d'Ivoire ayant adhéré à la CLH 93 le 11 juin 2015, l'objectif de cette mission était de connaître la date de sa mise en œuvre effective. En effet, jusqu'alors, les adoptions individuelles étaient toujours autorisées.



A l'issue de ce déplacement, la Côte d'Ivoire a pris acte des remarques formulées et a décidé de suspendre l'enregistrement de nouvelles demandes dès le 11 mai 2016.

L'intérêt plus spécifique pour l'AFA était d'envisager son implantation dans ce pays et d'examiner les conditions requises pour sa demande d'accréditation. Il est apparu qu'il n'avait pas encore été réfléchi à la rédaction d'un manuel de procédures ni aux conditions d'accréditation des opérateurs étrangers.

Toutefois, la bonne volonté des autorités ivoiriennes ainsi que l'arrivée du volontaire de l'adoption internationale et l'aide technique apportée par la M.A.I. sont des signes très encourageants qui permettent à l'AFA de réfléchir à demander son accréditation très prochainement.

MADAGASCAR

Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2016 reste identique à 2015 (onze adoptions). La grande majorité de ces adoptions demeurent des adoptions intrafamiliales (neuf). Il en va de même pour les nouvelles procédures initiées en 2016. En effet, huit dossiers ont été envoyés en 2016 dont cinq pour des adoptions intrafamiliales.

Les adoptions intrafamiliales à Madagascar sont complexes et nécessitent un accompagnement dédié tant auprès des familles que des départements délivrant les agréments nécessaires. Par ailleurs, l'AFA a dû modifier sa procédure concernant ces adoptions puisque la M.A.I. demande dorénavant que tout projet d'adoption intrafamiliale malgache lui soit présenté (avec le rapport social et le rapport d'adoptabilité de l'enfant), pour validation, avant tout envoi de Projet de Mise en Relation.

L'Agence a également dû accompagner certaines familles à renoncer à ce projet dès lors que les conditions n'étaient pas réunies pour respecter le cadre éthique et l'ordre public français.

Enfin, le suivi effectué après l'arrivée de ces enfants en France a nécessité une attention toute particulière et adaptée des services de l'Agence. En effet, ces adoptions concernent principalement des enfants grands jusqu'à 12 ans, dont le déracinement et l'adaptation en France peuvent s'avérer délicats. Or, le caractère intrafamilial des adoptions conduit parfois les familles à ne pas considérer suffisamment l'impact psycho-social chez l'enfant d'un tel déracinement et d'une nouvelle filiation.

BURKINA FASO

Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2016 est resté stable (3 contre 5 en 2015), malgré un rallongement des délais de procédure (entre 12 et 16 mois entre l'apparement et le retour avec l'enfant) principalement à 2 étapes :

- lors de l'échange des APP car la M.A.I. exige de nombreux documents parfois difficiles à obtenir au vu de la réalité du terrain (ex : document prouvant l'adoptabilité d'un enfant trouvé) ;
- lors du dépôt du dossier auprès du tribunal de grande instance burkinabé car les juges ne sont pas toujours « pressés » de traiter un dossier d'adoption internationale.

Malgré tout, l'AFA a reçu l'autorisation d'envoyer 10 nouveaux dossiers. Un appel à candidatures a été mis en ligne en mai 2016. Une journée de sensibilisation au contexte de l'adoption et à la réalité des besoins des enfants burkinabé a eu lieu le 19 septembre 2016 pour les familles dont le dossier avait été retenu. Il convient de rappeler que cette journée est très appréciée par l'Autorité Centrale burkinabé et participe à véhiculer une image d'éthique et de professionnalisme de l'AFA auprès de l'ensemble de ses partenaires africains.

Togo

Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2016 est resté relativement stable : trois (dont deux adoptions intrafamiliales) contre 5 en 2015.

Deux propositions ont été reçues pour des familles dont le dossier avait été transmis en 2012. Celles dont le dossier a été envoyé en 2014 sont toujours en attente.

Lors de la réunion qui a eu lieu le 20 mai 2016 à la M.A.I., le CNAET (Autorité centrale Togolaise) a expliqué, qu'après le forum qui avait eu lieu en novembre 2014, il y a eu une sensibilisation à l'adoption nationale. Les demandes ont triplé : une cinquantaine de familles togolaises seraient actuellement en attente. Par ailleurs, 142 centres d'accueil ont été recensés et 6080 enfants ont été identifiés. Toutefois, le constat reste amer pour le CNAET car, même si beaucoup d'enfants se retrouvent sans famille, peu sont déclarés adoptables.

Malgré tout, l'Agence reste confiante dans sa collaboration avec le CNAET, qui est un partenaire sérieux et transparent.

GUINÉE

Depuis l'accréditation des trois opérateurs (AFA, Lumière des Enfants et Amis des Enfants du Monde), obtenue le 10 mars 2015, ces derniers demeurent dans l'attente du manuel de procédures guinéen.

Dans ce contexte, la M.A.I. a convié M. Sékou KONATE, Directeur national de l'enfance, à une réunion, en présence des 3 opérateurs, le 10 mars 2016. A cette occasion, M. KONATE a confirmé qu'il travaillait à l'élaboration de ce manuel mais qu'il avait des difficultés à valider le projet. Au vu de ces dernières informations, la M.A.I. n'a pas souhaité lever la suspension des adoptions internationales.

II. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

A – LE PERSONNEL DU SERVICE

1. Situation du personnel à l'étranger

a. Répartition du personnel : Au 31 décembre 2016, l'Agence disposait d'un effectif à l'étranger de 20 personnes, représentant 10.7 ETP.

b. Mouvements : L'année 2016 a été marquée par une relative stabilité du personnel à l'étranger. Hormis 2 correspondants régionaux en Russie et l'assistant du CLE en Haïti, tous les autres contrats ont été renouvelés.

c. Formation : L'Agence a organisé en 2016, comme chaque année, le rassemblement de ses correspondants locaux à l'étranger : 10 correspondants ont bénéficié de ce temps d'échange et de formation avec le siège et avec les correspondants départementaux dans le cadre d'un séminaire national (mai), organisé en présence d'autorités étrangères invitées par la M.A.I.

Cette semaine, joutée au séminaire avec les correspondants départementaux, a été l'occasion d'échanges de bonnes pratiques autour des thématiques telles que l'accompagnement des familles lors de leur séjour dans le pays d'origine, les mobilisations des réseaux locaux médicaux-psychologiques, la gestion des situations critiques (faire face aux crises dans le pays, aux problèmes d'intégration de l'enfant, aux graves problèmes comportementaux de l'enfant, aux graves problèmes comportementaux des adoptants, aux blocages majeurs de procédures, aux échecs ou annulations des adoptions, etc.).

Des sessions de préparation des familles ont également eu lieu avec certaines équipes locales afin de permettre un échange direct entre les familles amenées à se déplacer dans le pays d'origine et les correspondants de l'Agence. Cette formule est extrêmement appréciée par les familles car elle permet d'aborder plus concrètement les problématiques locales sous un prisme très pragmatique. Les aspects socioculturels ont également pu être mieux appréhendés lorsqu'ils ont été décrits et expliqués par les correspondants du pays concerné.

2. Situation du personnel au siège

a. Répartition du personnel : A fin 2016, les pôles géographiques au siège sont composés de douze personnes dont un chef de service, huit rédacteurs et trois assistants. La coordinatrice des suivis post-adoptions, dont le poste s'est enrichi de la coordination des procédures d'adoption d'enfants à besoins spécifiques, est désormais membre du service Information et Accompagnement (cf infra, III). Si l'Agence a maintenu une gestion de qualité des procédures, elle ne pourra réduire davantage ses effectifs sans altérer la qualité de l'accompagnement des familles, mission essentielle à mettre en regard de l'évolution du profil des enfants.

Le service intègre également une mise à disposition d'un personnel handicapé, bénéficiant d'un encadrement particulier, qui travaille en appui administratif de chaque pôle. Ses tâches consistent en des actions de classement, d'archivages et la prise en charge des demandes d'apostilles des pièces destinées à l'étranger directement auprès de la cour d'appel de Paris.

b. Mouvements : La zone Amérique a vu le changement d'un des deux rédacteurs référents suite à une démission en avril 2016. Le nouveau rédacteur a pris ses fonctions en août 2016 et s'est adapté très rapidement et de manière très satisfaisante, permettant un suivi sans rupture des familles et des activités du pôle.

B- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

Au sein du Service International, l'articulation entre l'action des rédacteurs (« chargés de pays ») du siège et celles des correspondants locaux à l'étranger est essentielle pour la bonne gestion des partenariats. Elle contribue également à l'amélioration et l'optimisation de l'accompagnement des candidats tout au long de la procédure (avant, pendant et après l'adoption). Les activités de veille, d'alerte et de suivi des relations avec les autorités étrangères dépendent en grande partie de l'action des correspondants locaux à l'étranger de l'Agence.

1. L'accompagnement des candidats par les rédacteurs - chargés de pays : entre préparation, gestion des procédures et suivi post-adoption

S'agissant de l'accompagnement des candidats, l'AFA a maintenu sa communication sur la réalité des pays auprès des familles dès avant la signature du projet de mise en relation (PMR). Ainsi, de nombreuses familles renoncent à leur projet après un temps de réflexion.

Au 31 décembre 2016, le Service International accompagne 3549 candidats ou familles, allant de ceux qui viennent de signer un Projet de Mise en Relation (PMR) à ceux qui sont en cours de suivi après une adoption... et, bien entendu, tous ceux qui se trouvent sur le chemin entre ces deux réalités.

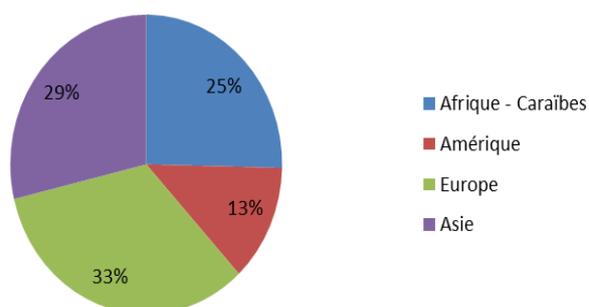
En 2016, l'Agence a enregistré **288 nouveaux projets** d'adoption (**+12,9% par rapport à 2015**). Cette légère hausse s'explique principalement par les appels à dossiers, fruits de la bonne collaboration avec nos partenaires, qui ont permis la prise en charge d'un nombre relativement important de dossiers supplémentaires notamment sur Haïti (40 nouveaux Projets de Mise en Relation signés contre 20 en 2015) et sur les Philippines (35 nouveaux PMR contre 12 en 2015).

Au total, l'année 2016 a vu le lancement de 8 appels à candidatures pour les pays suivants : Philippines, Thaïlande, République Dominicaine, Pérou, Burkina Faso, Albanie, Haïti et Hongrie. Le nombre de dossiers transmissibles est resté limité, bien que légèrement supérieur à 2015, en raison des quotas imposés par les pays d'origine.

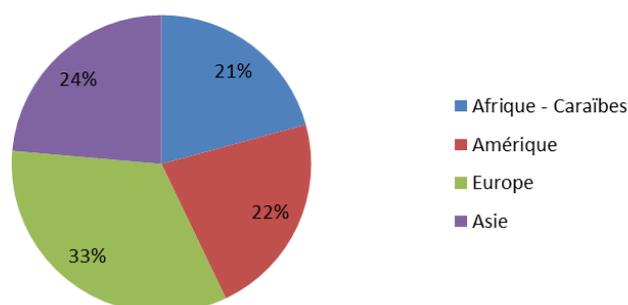
La baisse structurelle du nombre d'adoptions, l'allongement des délais d'attente et la modification substantielle du profil des enfants adoptables restreignent les possibilités d'orientation des familles dont le projet d'adoption s'avère peu ouvert.

Répartition des dossiers par pôle géographique

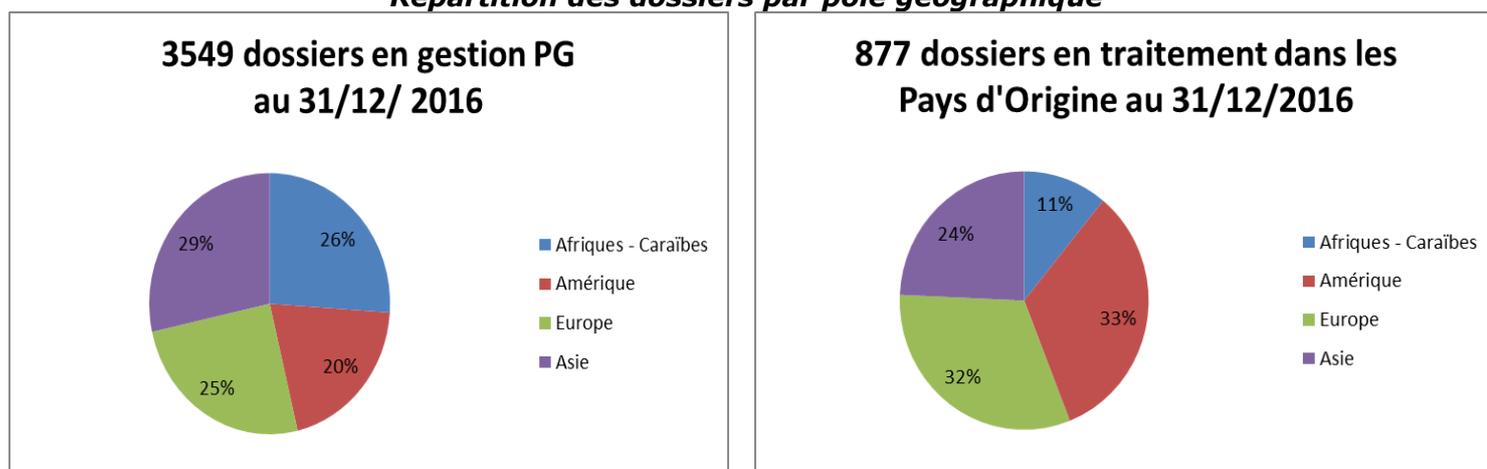
288 nouveaux PMR signés en 2016



212 dossiers transmis aux PO en 2016



Répartition des dossiers par pôle géographique



Les pôles géographiques de l'Agence ont enregistré une baisse de 5% du nombre de dossiers en gestion : 3549 en 2016 contre 3 769 en 2015. Cette baisse est plus réduite que les années précédentes (-9% entre 2015 et 2014 / -16% en 2014 et 2013).

Dans un contexte de complexification de l'adoption, le temps consacré à l'accompagnement des familles a considérablement progressé et les méthodes évoluent, faisant interagir d'autant plus les différents professionnels concernés au siège, dans les départements et à l'étranger, en vue d'une plus grande proximité avec les familles et de la progression de leur niveau de préparation.

La nécessité de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé est devenue d'autant plus capitale que la proportion des adoptions d'enfants présentant des problèmes de santé, en fratries ou âgés de plus de 6 ans (enfants à besoins spécifiques) est désormais majoritaire. Ainsi, le service international contribue activement au dispositif global de préparation des candidats, piloté par le Service information et accompagnement (cf infra).

Enfin, les périodes de suivi post-adoption concentrent l'attention de l'Agence en raison de l'élévation du niveau d'exigence des pays d'origine et des cas plus nombreux de situations préoccupantes rapportées par les Conseils Départementaux ou par les familles adoptives en raison, notamment, du profil plus complexe des enfants adoptés.

2. Le maintien, le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence et des relations partenariales de qualité

Compte tenu de la conjoncture internationale des adoptions, le Groupement maintient une veille sur l'ensemble des continents et plus spécifiquement sur certains pays concernant les perspectives d'implantation (cf I). Le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence se déclinent en deux types d'activité, l'une permanente de veille et d'entretiens de relations partenariales de qualité, l'autre lors de missions ponctuelles à l'étranger.

Sept missions ont été effectuées en 2016, que l'on peut répartir en deux catégories :

- Les missions exploratoires, en vue de l'éventuelle implantation de l'Agence dans le pays concerné : **Côte d'Ivoire, Inde, Brésil.**
- Les missions de représentation et d'entretien des relations, menées par la Directrice générale, généralement accompagnée par le rédacteur référent et occasionnellement un membre du Pôle Santé. Elles comprennent donc systématiquement un volet technique : **Chine, Colombie, Pérou et Russie (Moscou et Perm).**

III. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Le Service Information et Accompagnement, qui existe en tant que tel depuis 2013, pilote l'action de l'Agence en matière d'information, de conseils aux candidats (III. A), de préparation et d'accompagnement (III. B, C, D), action à laquelle le Service International contribue activement.

Dès 2013, le Service Information et Accompagnement a été composé du Pôle Information et Conseil et du Pôle Santé.

Depuis septembre 2016, il intègre également la coordinatrice des procédures d'adoption d'enfants à besoins spécifiques et de l'accompagnement post-adoption (III.B et C).

La chef de ce service est également chargée de l'animation du réseau des départements (III.E).

Enfin, le Service Information et Accompagnement entretient la dynamique de formation interne des équipes et de réflexion partenariale (III. F).

Redéploiement d'un poste en vue de renforcer la coordination des procédures d'adoption d'enfants à besoins spécifiques

Afin de s'adapter aux nouvelles réalités de l'adoption internationale en matière de profils d'enfants adoptables, l'AFA a souhaité renforcer l'accompagnement proposé aux familles ouvertes à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques. Ainsi, l'Agence a créé un nouveau poste au sein du service Information et Accompagnement.

Ce poste a été pourvu par la coordinatrice du suivi post-adoption, qui coordonne désormais également les procédures d'adoption d'enfants à besoins spécifiques et notamment la procédure en flux inversé.

A)- L'INFORMATION ET LE CONSEIL

1. L'équipe du Pôle Information et Conseil (PIC) en 2016

1 coordinatrice

L'équipe a été constituée, sur l'année 2016, de trois conseillères, une assistante et une coordinatrice.

3 conseillères

Elle a été renforcée d'une stagiaire à partir du mois de mai 2016, qui a pris la suite d'une conseillère arrivée en fin de contrat. La stagiaire a reçu une formation assurée par la coordinatrice du PIC et ponctuée de rendez-vous avec tous les acteurs de l'équipe du siège.

1 assistante



2. Les missions du Pôle Information et Conseil : « faire le lien »

Le Pôle Information et Conseil est le Pôle généraliste et transversal de l'Agence. Les conseillères sont formées sur tous les pays avec lesquels travaille l'Agence. Elles peuvent répondre à toutes les questions générales concernant l'adoption, les procédures et le suivi des dossiers des candidats à l'adoption dans les différents pays partenaires.

Les conseillères réalisent des entretiens personnalisés avec les candidats, afin de leur présenter le contexte de l'adoption internationale, d'échanger sur leur projet et sur les possibilités d'orientation qui s'ouvrent à eux. Ces entretiens sont réalisés majoritairement par le biais de la plateforme téléphonique mais peuvent également se dérouler dans les locaux de l'Agence.

Elles ont un rôle d'accompagnement tout au long de la procédure : elles répondent à toutes les demandes des adoptants et restent à leur écoute durant l'attente. Connaissant particulièrement les projets des candidats, elles concourent à l'identification des familles pouvant intégrer le programme d'adoptions en flux inversé, au terme du parcours de préparation et d'aide à la délimitation du projet. Elles permettent de faire du lien entre les différentes procédures.

Dans un souci qualitatif, elles répondent à toutes demandes écrites par un courrier et contactent en parallèle les familles afin de faire un point de vive voix.

Le Pôle Information et Conseil est également gestionnaire des listes des demandes en attente pour le Vietnam, Madagascar, la Russie et le Cambodge (listes internes à l'AFA en amont d'un éventuel envoi des candidatures dans les pays d'origine concernés).

En outre, l'équipe répond aux requêtes des élus lorsque celles-ci ne concernent pas un dossier déjà envoyé dans un pays d'origine. Elle est en charge de l'inscription aux différents modules de préparation proposés par l'Agence et effectue ensuite les statistiques grâce aux questionnaires de satisfaction retournés. Les conseillères sont enfin gestionnaires du suivi de l'Espace Adoptant des candidats à l'adoption, par lequel les candidats peuvent envoyer des notifications, directement sur internet, grâce au site www.agence-adoption.fr.

En somme, le PIC a un rôle central et transversal au sein de l'AFA, qui permet de faire du lien à la fois en interne et avec les adoptants.

3. L'activité du Pôle Information et Conseil en 2016

⇒ **12 786 appels** ont été **reçus** par les conseillères du PIC **en 2016** (13 545 en 2015), dont **10 927 ont été traités** de manière totalement autonome. (11 980 en 2015).

⇒ **85,5% des appels ont été traités intégralement** (91,2% en 2015). Seuls 14,5% des appels ont été transférés vers les rédacteurs ou vers les autres services de l'Agence (8,7% en 2015).

⇒ *A noter que les rédacteurs et autres services de l'AFA reçoivent également un grand nombre d'appels sur leurs lignes directes, ces derniers n'étant pas ici mentionnés.*

⇒ En moyenne, **51 APPELS ENTRANTS** ont été **décrochés chaque jour par les conseillers du PIC en 2016** (54 en 2015).

Conseils téléphoniques

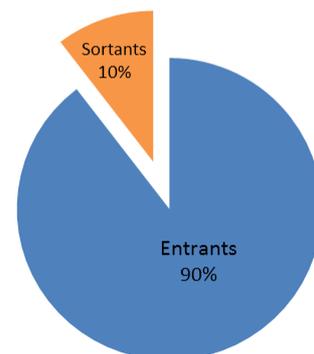
L'activité téléphonique du Pôle Information et Conseil en 2016 est semblable à celle de 2015, passant de 14 356 appels en 2015 à 14 272 en 2016, soit une baisse minime de 0,5%. Cependant, la répartition des appels a été modifiée. Ainsi, alors qu'une baisse de 5% des appels entrants est à noter, on observe une hausse de 83,2 % des appels sortants.

Cela est majoritairement dû à la campagne d'entretiens téléphoniques réalisée auprès des candidats positionnés sur la liste des demandes en attente pour le Vietnam. Ainsi, le nombre d'appels sortants entre juin et décembre, durée pendant laquelle les conseillères ont contacté les candidats susvisés, a été multiplié par 2,5 par rapport à l'année précédente. Sur la même période, depuis plusieurs années, on observe une augmentation de la durée des appels, principalement liée à la complexification de l'adoption internationale et des profils des enfants proposés.

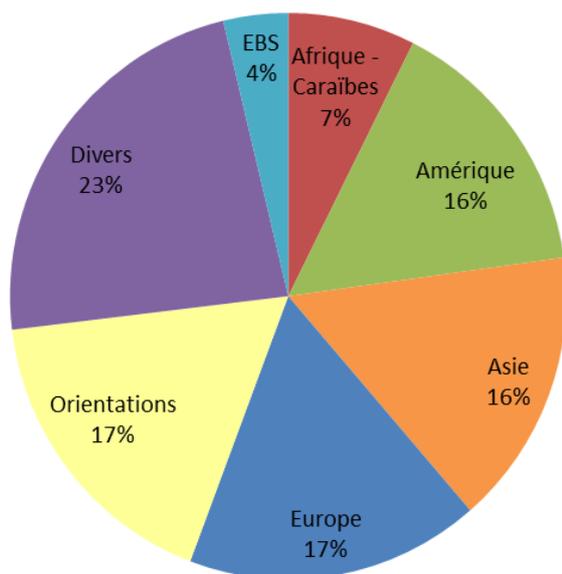


**14 272
appels**

Proportion des appels entrants et sortants



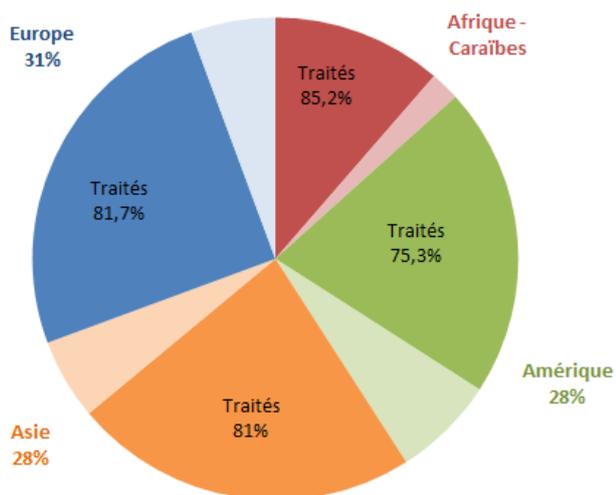
Répartition thématique des appels entrants et sortants - PIC 2016



La majorité des appels a concerné des orientations générales ou bien des questions sur un pays en particulier.

23% des appels étaient relatifs à des sujets divers : questions relatives à l'agrément, au fonctionnement de l'AFA, appels transmis à la hiérarchie...

13%

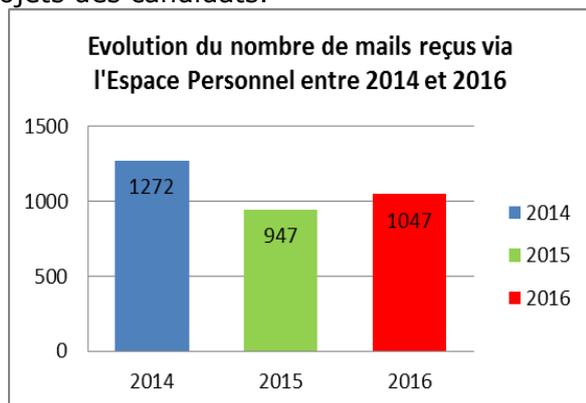


Répartition des appels entrants au PIC (par continent)

- AFRIQUE - CARAIBES renvoi vers rédacteurs - 14,8%
- AMERIQUE renvoi vers rédacteurs - 24,7%
- ASIE renvoi vers rédacteurs - 19%
- EUROPE renvoi vers rédacteurs - 18,3%

Espace Personnel

Sur l'année 2016, **1047** requêtes via l'Espace Personnel ont été traitées par le Pôle Information et Conseil, soit une **augmentation de 10,9% par rapport à 2015**. Ces requêtes concernent les modifications liées à la situation et aux projets des candidats.



Concernant les appels relatifs aux pays d'origine, 31% concernaient l'Europe, 28% l'Asie, 28% également pour l'Amérique et enfin 13% concernaient l'Afrique et les Caraïbes.

La majorité de ces appels ont été traités par les conseillères. Ainsi, en moyenne, 80,8% des appels liés aux pays d'origine sont traités, et 18,2% des appels sont transférés aux rédacteurs ou à leurs assistantes.

Par exemple, 31% des appels globaux concernaient l'Europe. 81,7% de ces appels ont été traités, et 18,3% transmis aux rédactrices Europe.



84 entretiens physiques

Soit une moyenne de 7 entretiens mensuels (114 entretiens menés en 2015 soit une diminution de 26,3%)



Le PIC a reçu **422** courriers durant l'année 2016. Soit une diminution de 53% par rapport en 2015 (891 courriers).

Cette diminution est due à une meilleure pré-orientation des candidats, qui envoient moins de dossiers incomplets ou non orientés. De plus, beaucoup de documents transitent désormais par e-mail.

Gestion de situations délicates

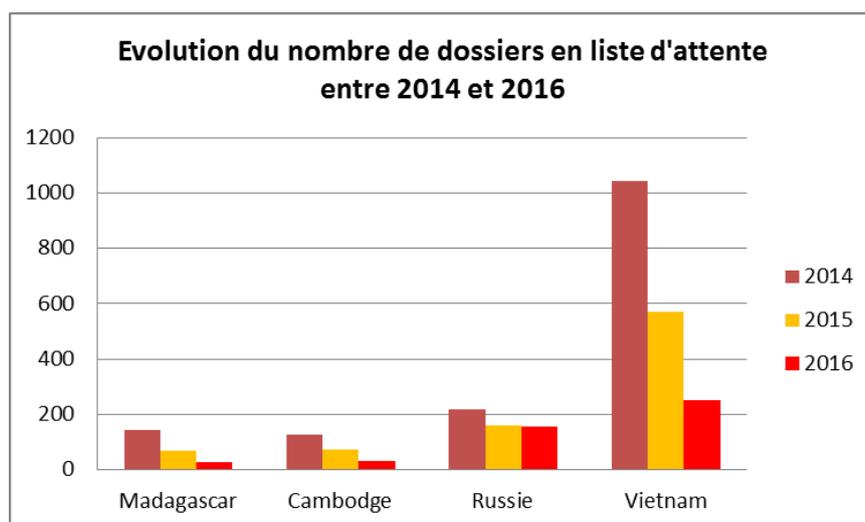
En septembre et octobre, quelques appels difficiles peuvent être mis en exergue. En effet, la création d'une nouvelle structure fusionnant l'AFA et le GIPED a été annoncée par le gouvernement, qui devait donner lieu à l'adoption d'un texte de loi. Cela a suscité beaucoup d'inquiétudes chez certains candidats, notamment positionnés sur la liste d'attente pour la Russie. Cependant, le vecteur législatif n'ayant pas été trouvé par le gouvernement, le projet est pour l'heure ajourné.

Gestion des Listes de Demandes en Attente

Le PIC assure la gestion de 4 listes d'attente, interne à l'AFA. Au 31 décembre 2016, on compte 474 familles inscrites sur les listes des demandes en attente pour le Cambodge, Madagascar, la Russie et le Vietnam (contre 874 au 31 décembre 2015). La répartition se fait comme suit :

Cambodge : 34
Madagascar : 27
Russie : 160
Vietnam : 253

Le graphe suivant permet de comprendre les évolutions des volumes de dossiers en LDA sur 3 ans.



Seule la Russie enregistre en 2016 un nombre de familles inscrites sur sa liste semblable à celui de 2015. Pour tous les autres pays, la diminution est importante. Cette baisse globale du nombre de candidats inscrits sur les listes d'attente est semblable à celle de l'année passée (on enregistre une baisse totale de 42,9% entre 2014 et 2015 et de 45,9% entre 2015 et 2016).

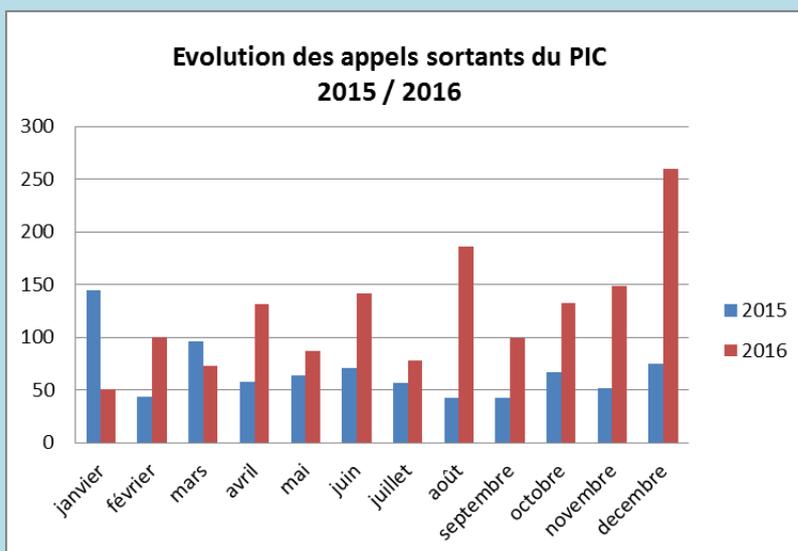
Cela s'explique d'une part par la mise en œuvre de la confirmation annuelle du projet par les candidats, via leur espace personnel. D'autre part, la campagne d'information et d'échanges effectuée vers les candidats inscrits sur la liste des demandes en attente pour le Vietnam a fait chuter le nombre de candidats inscrits sur cette liste de moitié (cf focus).

FOCUS – L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS INSCRITS SUR LA LISTE D'ATTENTE VIETNAM

Conformément aux souhaits émis par de nombreux candidats à l'adoption, une liste de « demandes en attente » permettant à l'AFA d'organiser des envois de dossiers régulièrement mais en « nombre limité », avait été créée pour le Vietnam en 2007. Une campagne de mailing a été faite en 2014, afin d'informer et de sensibiliser les candidats inscrits sur cette liste concernant la réalité de l'adoption internationale. Suite à cela, 45% des familles inscrites ont été accompagnées vers une réorientation ou un renoncement à leur projet, réduisant ainsi la liste des demandes en attente sur le Vietnam de 1042 candidats en 2014 à 570 en fin d'année 2015.

Soucieux d'améliorer l'accompagnement de ses familles, l'AFA inscrit désormais sur la liste de demandes en attente pour le Vietnam uniquement les demandes concernant des enfants grands de plus de 9 ans, des enfants porteurs d'hépatites B et C, du VIH sous trithérapie, des enfants ayant un handicap invalidant, cécité, surdité... (Profils correspondant majoritairement aux enfants confiés depuis début 2012, à l'exception des adoptions intrafamiliales).

Entre juin et décembre 2016, toutes les familles inscrites sur la liste (320) ont été contactées par téléphone, afin de faire un point sur leur projet et de les informer, une nouvelle fois, des conditions d'adoptions actuelles au Vietnam. Une discussion autour des réelles chances d'aboutissement de chaque famille a ainsi été menée. Cette action explique l'importance des entretiens d'orientation réalisés sous forme d'appels entre juin et décembre : 70,2% des appels sortants de l'année.



Cette campagne d'information avait pour principal but de tendre vers une liste d'attente plus en adéquation avec la réalité des profils des enfants proposés, à ce jour, par le Vietnam.

Les échanges ont, de plus, permis de cibler les familles ouvertes à des pathologies de santé chez l'enfant, et celles-ci ont été orientées vers le parcours adapté en vue d'une possible adoption via la procédure en flux inversé.

Enfin, chaque famille a été associée à une conseillère, qui suit son dossier de façon personnalisée. Les candidats ont donc une interlocutrice privilégiée à qui s'adresser lorsqu'ils ont besoin d'échanger.

Répartition des **7329** dossiers des candidats actuellement en lien avec l'A.F.A. (au 31/12/2016)

Dossiers enregistrés NON ORIENTES	Dossiers en liste de demandes en attente	Dossiers avant projet de Mise en Relation (PMR)	Dossiers en cours de constitution	Dossiers en cours d'envoi	Dossiers en traitement dans pays d'origine	Dossiers en cours d'apparement	Dossiers en cours de suivi post-adoption
3306	474	170	170	23	877	28	2281

3780							
-------------	--	--	--	--	--	--	--

Dossiers accompagnés par les conseillers du PIC

		1268	
--	--	-------------	--

Dossier en cours de préparation ou déjà envoyés dans les pays partenaires

	474 + 1268 = 1742	
--	--------------------------	--

Dossiers orientés

	1268 + 2281 = 3549
--	---------------------------

Dossiers pris en charge par les pôles géographiques (accompagnement mixte PIC /PG)

	1742 + 2281 = 4023
--	---------------------------

1742 + 3306 = 5048	
---------------------------	--

Total des dossiers en attente d'adoption

Total = 7329

Total des dossiers des candidats enregistrés dans la base et actuellement en lien avec l'A.F.A

*Cette présentation ne tient pas compte des dossiers archivés (abandon de projets, suivi post-adoption terminés, etc...)

B). L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES

Le Pôle Santé est composé d'une psychologue clinicienne (temps plein) et d'un médecin omnipraticien (80%). Depuis l'été 2015, le pôle santé bénéficie du soutien du Docteur Frédéric SORGE, pédiatre à l'Hôpital Necker où il intervient notamment dans le cadre d'une Consultation Adoption. Par ailleurs, depuis fin 2016, un médecin de santé publique intervient désormais bénévolement auprès de l'Agence en vue de développer l'information en santé sur le site internet de l'AFA.

1. Les missions du Pôle Santé

L'accompagnement proposé aux candidats à l'adoption par l'équipe du pôle santé se décline tout au long de la procédure. La psychologue et/ou le médecin offrent un appui renforcé aux candidats durant la période de la gestion de l'attente et de préparation. Grâce à ce lien établi en amont, une relation de confiance s'installe, permettant un éclairage notamment au moment de la transmission d'une proposition d'enfant ou encore lors de la rencontre avec l'enfant. Il n'est pas rare que, lors du retour en France, lorsque le projet a abouti, les candidats sollicitent le pôle santé.

Lors des sessions collectives de préparation et d'informations, les professionnels du pôle santé délivrent des informations médicales et psychologiques afin de sensibiliser et préparer au mieux les candidats aux spécificités de l'adoption.

Le médecin et la psychologue participent activement aux actions d'accompagnement et de préparation des candidats dans le cadre de la procédure dédiée aux projets d'adoptions d'enfants présentant des besoins spécifiques. Cette procédure créée en 2009 permet aux futurs parents d'être sensibilisés aux besoins des enfants présentant des particularités et de les aider à poser les limites de leur projet, avant que l'AFA n'adresse leur dossier à un pays déterminé. C'est parmi ces candidatures que l'AFA recherche des adoptants potentiels pour les enfants proposés « en flux inversé » par certains pays.

2. L'activité du Pôle Santé en 2016

a. L'accompagnement individuel

L'équipe du Pôle Santé propose un accompagnement personnalisé aux candidats sous la forme d'entretiens au siège de l'Agence ou par téléphone, mais aussi d'échanges par courriel et *Skype* notamment lorsque les candidats vont rencontrer l'enfant dans son pays d'origine.

Ces entretiens peuvent revêtir différentes dimensions :

Gestion de l'attente : Ces entretiens permettent de faire le point sur le projet des adoptants et de les accompagner dans la durée, vers l'aboutissement ou le renoncement de leur démarche.

Aide à la délimitation des projets : il s'agit de l'accompagnement renforcé des candidats ayant un projet d'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

Analyse des dossiers des enfants : Le Pôle Santé analyse les dossiers d'enfants reçus à l'Agence afin d'accompagner le rédacteur dans la transmission de la proposition d'apparement aux candidats.

Conseils au moment de l'apparement :

L'équipe du Pôle Santé est à la disposition des candidats pour procéder à une lecture accompagnée du dossier de l'enfant proposé en adoption, en vue de ressortir les éléments essentiels pour étayer l'aide à la décision et/ou de solliciter d'éventuels compléments d'informations auprès du pays d'origine et/ou de les orienter vers des professionnels spécialisés, en fonction des éléments du dossier.

Dans certains pays, les candidats manquent de données concernant l'enfant avant d'aller le rencontrer. Ils doivent par conséquent s'être préparés en amont afin de recueillir, sur place, les compléments d'information qui leurs seront utiles pour prendre une décision éclairée. Il s'agit de les accompagner dans ces moments forts émotionnellement où la rencontre avec l'enfant peut compliquer la prise de distance nécessaire à une décision difficile.

Entretiens post-adoption : La psychologue et le médecin de l'AFA reçoivent régulièrement les familles adoptives et interviennent à la demande lors de situations nécessitant un étayage particulier, en lien étroit avec le rédacteur et l'équipe départementale concernés.

En 2016, médecin et psychologue ont ainsi rencontré, en binôme et au siège de l'AFA, 94 familles pour toutes ces catégories d'entretiens individuels. Ils ont également échangé par téléphone (415 entretiens téléphoniques) avec les adoptants à différentes étapes de leur démarche.

b. L'accompagnement collectif (cf II. C et D) : Le Pôle Santé est un acteur majeur dans la construction et dans l'animation des séances de formation conduites à l'Agence en direction des adoptants.

c. L'accompagnement renforcé des candidats en vue de l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques

Selon les définitions retenues, entre 65 et 77% des adoptions réalisées par l'Agence concernent des enfants dits « à besoins spécifiques ». (cf infra).

L'adoption d'enfants à besoins spécifiques et l'accompagnement personnalisé qu'il requiert auprès des candidats constituent une préoccupation majeure de l'Agence.

Comme évoqué ci-dessus, le redéploiement d'un poste de coordinatrice (auparavant exclusivement dédiée à l'accompagnement post-adoption) a permis à cette dernière de venir appuyer le Pôle Santé sur la mise en oeuvre de cet accompagnement renforcé pour les adoptions d'enfants à besoins spécifiques.

Depuis 2009, une procédure spécifique a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants :

- qui disposent d'un agrément pour l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques, ou
- qui souhaitent entamer une réflexion avec l'équipe du Pôle Santé autour d'un éventuel accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Après contact avec le Conseil Départemental, la coordinatrice adresse aux candidats :

- un questionnaire à pré-remplir avec l'aide d'un médecin,
- une note explicative présentant la procédure en flux inversé
- une information pour se rendre à une prochaine session de formation spécifique (EBS/ Particularités médico-psychologiques ou Enfants Grands).

Le « questionnaire Enfants à besoins spécifiques »

Le premier objectif des procédures dédiées à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques consiste à accompagner les candidats dans la réflexion et la délimitation de leur projet quant au profil de l'enfant qu'ils pourraient se sentir en capacité d'accompagner dans son évolution et son autonomie. Dans ce cadre, le médecin et la psychologue s'appuient sur les questionnaires d'aide à la délimitation du projet d'adoption (questionnaire spécifique à l'AFA ou questionnaire demandé par le pays d'origine ciblé par les candidats).

Pour un renseignement éclairé du questionnaire AFA/EBS, les candidats ouverts à l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques sont notamment invités à consulter les fiches de synthèse des principales problématiques médicales disponibles sur le site internet de l'Agence. Ces documents doivent être mis à jour dans leur contenu scientifique et dans leur présentation. Afin de mener à bien cette mission, l'AFA a signé en novembre 2016 une convention de bénévolat avec le Dr Judith Garcia-Galatola, médecin spécialisée en santé publique, formée aux spécificités des programmes d'éducation pour la santé.

Les entretiens individuels « d'aide à la délimitation des projets »

Lorsque les candidats ont renseigné ce questionnaire avec l'aide d'un médecin de leur choix, ils sont invités à rencontrer la psychologue et le médecin de l'Agence. Lors de cet entretien, les candidats sont aidés dans l'identification des difficultés relatives au vécu et au passé de l'enfant qu'ils accepteraient d'adopter. Avec le médecin de l'Agence, l'intégralité des particularités médicales figurant dans le questionnaire est reprise en insistant sur les implications générées en tant que parents sur le choix qu'ils s'approprient à faire en se prononçant sur telles ou telles particularités. Il s'agit, en effet, de permettre aux adoptants de prendre leur décision en toute connaissance de cause (après avoir reçu une information éclairée sur les implications relatives aux pathologies évoquées). Passée cette étape, certains candidats sont invités à contacter leur Conseil Départemental afin d'étayer leur réflexion et adapter leur notice d'agrément au projet.

Lors de ces rendez-vous, la psychologue et le médecin sensibilisent les adoptants qui ont orienté leur projet vers un pays spécifique aux limites du dossier de l'enfant qui est transmis par le pays en question lors des propositions d'apparement. Les adoptants sont alors informés des outils (Guide Mémo) qui pourraient leur être transmis pour les aider à compléter, lorsqu'ils seront sur place, les informations transmises dans le Rapport Relatif à l'Enfant.

En 2016, « 202 questionnaires EBS » ont été envoyés et 88 familles ont été accompagnées dans le cadre de la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

d. L'accompagnement des candidats dans le cadre des adoptions en « flux inversé »

En complément de la procédure classique d'apparement, il existe une deuxième voie d'adoption via l'AFA, la procédure en « flux inversé ». Dans la procédure classique d'apparement, c'est le pays d'origine qui choisit une famille pour un enfant. Dans la procédure en « flux inversé », le pays d'origine transmet un dossier d'enfant à un ou plusieurs opérateurs, qui ont ensuite la responsabilité de proposer une famille pour l'adoption de cet enfant. Ces projets se distinguent par **une ouverture à des particularités importantes, une disponibilité plus importante des futurs parents, un accès aux soins et une ouverture concernant l'origine de l'enfant.**

En effet, les profils des enfants dans le cadre de ce programme présentent des besoins spécifiques correspondant à des particularités importantes qui ont conduit à

l'absence d'identification par l'autorité centrale du pays d'origine d'adoptants potentiels.

Afin d'être éligibles pour la procédure en flux inversé, les candidats doivent impérativement assister à une réunion d'information collective, sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Suite à cette formation, les candidats renseignent le questionnaire EBS et participent à un entretien avec le médecin et la psychologue de l'Agence. Une commission composée du coordinateur, du rédacteur, du médecin et de la psychologue de l'Agence détermine quelles sont les familles qui entrent dans **le programme d'adoption en flux inversé**. Lorsqu'un dossier d'enfant pour une adoption en « flux inversé » parvient à l'AFA, il est examiné par le Pôle Santé et une requête est lancée sur la base de données EBS-AFA pour rechercher des adoptants qui correspondent au profil de l'enfant et donc susceptibles de répondre à ses besoins. Par la suite, il est examiné par la commission AFA. **Classiquement, plusieurs familles pouvant potentiellement accueillir l'enfant sont identifiées et présentées en commission**. Le choix d'une famille est validé par une décision collégiale après contact avec les Conseils Départementaux dont dépendent les candidats.

Augmentation des adoptions en FLUX INVERSÉ réalisées en 2016 et augmentation de la part de ces adoptions sur l'ensemble de celles réalisées par l'AFA.

- **150** dossiers d'enfants réceptionnés.
- **71** dossiers examinés par la « commission EBS » interne à l'AFA, en vue d'une recherche d'adoptants.
- **81** réunions de la commission EBS
- **27** adoptions finalisées en 2016 (19 en 2015)
- **11** adoptions en cours dont la finalisation est envisagée en 2017

En 2016, les adoptions en flux inversé (27) représentaient 15,25% des adoptions réalisées via l'AFA (9,45% des adoptions réalisées en 2015).

FOCUS – MISE EN PLACE D’UNE ASSURANCE PROPOSEE AUX FAMILLES AVANT LEUR DÉPART DANS LE PAYS D’ORIGINE DE L’ENFANT

Cette année, l’Agence a travaillé à la mise en place d’une solution permettant une couverture assurantielle des enfants en cours d’adoption pendant le séjour des adoptants dans le pays d’origine. L’Agence peut désormais orienter ces familles vers une compagnie qui propose un contrat d’assurances & d’assistance rapatriement qui peut prendre en charge les enfants de nationalité étrangère pour des situations de santé imprévues lorsqu’ils sont en cours d’adoption et encore présents dans leur pays d’origine.

En effet, l’Agence et la société MBA GEODESK, courtage d’assurances et gestion de risques à l’étranger, se sont accordées sur une proposition d’assurance aux adoptants avant leur départ vers le pays d’origine du ou des enfants qui leur est (sont) proposé(s).

Outre les remboursements des frais générés par les problèmes de santé prévus au contrat, survenus lors du séjour sur place, cette assurance propose, entre autre, une assistance via une plate-forme téléphonique pour répondre aux besoins des adhérents en cas de problème médical aigu pour eux-mêmes ou pour le ou les enfants en cours d’adoption.

Ainsi, les services d’Assistance Rapatriement attachés à ce contrat permettent de joindre 24/24h et 7/7j un médecin français pour donner les coordonnées d’une clinique, d’un praticien, d’une ambulance locale, ou pratiquer un diagnostic à distance.



Le Pôle Santé entretient des liens réguliers avec les consultations pédiatriques et pédopsychiatriques d’adoption, les associations de familles adoptives, les Conseils départementaux, la M.A.I., et les correspondants dans les pays d’origine en vue de faciliter l’accès des adoptants aux ressources spécialisées -notamment médicales et psychologiques- et de contribuer aux réflexions en cours.

Médecin et psychologue ont à cœur de développer des synergies au bénéfice d’un meilleur accompagnement des familles vers la parentalité adoptive, afin de répondre à l’évolution des besoins des enfants proposés à l’adoption internationale. Ils concourent à la formation des personnels et des partenaires grâce à leurs déplacements, à l’international (en Colombie en 2016 pour le médecin, cf supra) et dans les départements (cf infra) mais aussi en contribuant à la programmation des « matinales » (cf infra également).

C. L'ACCOMPAGNEMENT APRES L'ADOPTION

Afin de s'adapter aux nouvelles exigences de nombreux pays en matière de suivi post-adoption, l'Agence a créé en 2015 un nouveau poste, dédié à la période post-adoption. La coordinatrice, qui pilote divers chantiers liés au suivi post-adoption (relances des pays, suivi des situations problématiques, communiqués, mise à jour et création d'outils) a également mis en oeuvre de nouveaux projets.

1. Etudes et recherches post-adoption

a. Etude sur les échecs d'adoption

En 2016, suite à la demande du Service Social International, une étude sur les échecs d'adoption a été réalisée. En lien avec la M.A.I, la coordinatrice a ainsi rédigé un article sur le traitement, les procédures et les réponses proposées au niveau de l'Agence en matière de situations problématiques et d'échecs d'adoption. Cette étude est avant tout un retour d'expériences pratiques sur ces questions et les enjeux qu'elles recouvrent. Nous avons basé notre recherche sur la synthèse et l'analyse des informations récoltées depuis la création de l'Agence.

b. Questionnaire post-adoption Thaïlande

Suite à une demande de l'Autorité Centrale thaïlandaise, la coordinatrice, en lien avec la rédactrice Asie, a traité et diffusé aux familles un questionnaire sur la situation des enfants adoptés en Thaïlande et leur famille. En effet, l'Autorité Centrale thaïlandaise, le Department of Children and Youth (D.C.Y) mène une étude sur l'intégration des enfants thaïlandais adoptés à l'international, leur développement et leurs progrès. En vue de recueillir les informations nécessaires à la réalisation de cette étude, le D.C.Y. nous a saisis afin de demander aux familles ayant adopté un ou plusieurs enfant(s) dans le pays de renseigner un questionnaire.

2. Accompagnement des familles : une séance collective post-adoption



Depuis plusieurs années déjà, l'AFA et ses partenaires proposent différents outils visant à contribuer à la préparation des familles à l'adoption. Un parcours socle de préparation des familles ainsi que plusieurs modules par pays ou relatifs aux enfants à besoins spécifiques ont notamment vu le jour au siège de l'AFA et dans les départements.

En partenariat étroit avec les départements de l'Aisne et de la Somme, l'AFA a mis en place, pour la première fois, une session collective d'accompagnement post-adoption. Cette demi-journée d'informations et d'échanges sur la période post-adoption, « Enfants, parents, famille en construction... », s'est déroulée le 25 Novembre 2016.



Gratuit et facultatif, ce module est destiné aux familles ayant déjà adopté. Il a vocation à être proposé à la fois au siège de l'Agence et dans les départements qui souhaitent le mettre en place. Ces derniers peuvent déployer leur propre animation suivant leur propre calendrier, ou choisir de proposer ce module en « co-animation avec l'AFA », via une solution de visio-conférence.

Lors de cette première édition du Module post-adoption, l'AFA a reçu 16 personnes pour un moment d'échanges et de partage d'expérience entre parents et professionnels de l'adoption, sur des sujets tels que le lien affectif avec l'enfant (l'attachement, le comportement, l'alimentation et le sommeil), l'adaptation à l'épreuve de la vie quotidienne (dynamique familiale, principes éducatifs, relations dans la fratrie, scolarité, socialisation, langage) ... ou encore la question des origines.

Une partie de la réunion a été co-animée en visio-conférence avec le département de l'Aisne, qui accueillait, de son côté, 14 parents adoptants.

3. La base AFA

Dans un contexte où les problématiques liées au suivi post-adoption ont fait l'objet d'une attention accrue par les pays d'origine des enfants, la coordinatrice, en lien avec le chargé d'information, travaille à la mise à jour de la base AFA 2 en matière d'alertes relatives aux échéances des rapports de suivi post-adoption.

D. LES SÉANCES COLLECTIVES DE PRÉPARATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

La mission d'accompagnement des familles se définit aujourd'hui plus précisément dans la convention constitutive de l'AFA qui stipule : Art 3 - « *Le groupement a pour mission **d'informer, de conseiller, d'orienter, de préparer et d'accompagner** les personnes agréées dans leur projet d'adoption d'enfants résidant à l'étranger, au regard des exigences des pays d'origine et du profil des enfants adoptables. Il a également pour mission **de servir d'intermédiaire** (...) »*

A l'ouverture de l'Agence, en 2006, ses principales activités étaient le **conseil généraliste** (Pôle Informations et Conseils) et **l'intermédiation/contrôle des procédures** (Pôles géographiques).

Très vite, la diminution des possibilités d'envoi de candidatures aux partenaires étrangers a conduit les conseillers généralistes du PIC à affiner considérablement leur méthodologie **d'aide à l'orientation** (2010-2012, mise en place d'un entretien de départ plus structuré, de l'obligation de confirmation annuelle des projets, instauration de la règle du dossier unique).

Dans le même temps, la baisse du nombre de propositions d'enfants transmises par les partenaires étrangers et la complexification du profil des enfants proposés ont également amené les rédacteurs et les membres du Pôle Santé à revoir intégralement leurs procédures d'accompagnement des familles.

Ainsi, dès 2010, **une commission de suivi des projets d'adoptions d'enfants dits « à besoins spécifiques »** a vu le jour, visant à la fois à aider l'ensemble des candidats à mieux délimiter les contours de leurs projets, à repérer les familles ayant des projets ouverts à ces profils d'enfant, mais aussi et enfin à répondre de manière réactive aux demandes de recherche de parents adressées par nos partenaires étrangers.

En parallèle de cette dynamique d'accompagnement individuel, l'Agence a développé son offre en matière de **préparation des familles**, les premières réunions collectives centrées sur la Colombie et la Russie (dès 2009) étant suivies de nombreuses autres **réunions-pays**, puis de **sessions dédiées aux projets d'adoption « d'enfants à besoins spécifiques »** (à partir de 2013).

Enfin, en 2014, et grâce à un important travail partenarial avec les départements, l'Agence a construit un « **parcours de préparation à l'adoption** » en 4 modules, les sessions étant proposées à la fois au siège de l'AFA et dans les conseils départementaux qui le souhaitent, en co-animation grâce à un outil de **visio-conférence**.

Ce renforcement considérable des actions de l'Agence en matière de préparation des familles vise à permettre des apparentements de meilleure qualité, dans une dynamique de **prévention des échecs**. Dans cette même dynamique, l'ensemble des professionnels engagés sur le cœur de métiers se trouve désormais régulièrement en situation d'**accompagnement au renoncement** à l'adoption, en lien étroit avec la psychologue et les services départementaux.

Ainsi, si les missions exercées par le GIP ne sont pas différentes de celles prévues à sa création, c'est l'équilibre entre ces différentes missions qui s'est modifié au cours du temps, la préparation des familles et leur accompagnement personnalisé prenant le pas sur l'intermédiation stricto sensu dans les procédures.

En quoi consistent les différentes sessions proposées par l'Agence ?

1. Parcours SOCLE de préparation des familles en 4 modules (8 sessions en 2016)

Gratuit et facultatif, ce parcours est proposé à la fois au siège de l'Agence et dans les départements qui souhaitent le mettre en place. Ces derniers peuvent déployer leur propre animation suivant leur propre calendrier ou choisir de proposer les modules en « **co-animation avec l'AFA** », **via une solution de visio-conférence qui leur est gracieusement ouverte par l'AFA.**

Public concerné

Vu le mandat de l'AFA, ce parcours, facultatif à ce jour, est destiné aux candidats agréés :

- Pour les modules 1 et 2 : des candidats en cours d'orientation ou ayant déjà un dossier en attente dans un pays d'origine (qu'il soit ou non pris en charge par l'AFA).
- Pour bénéficier des modules 3 et 4 : les candidats doivent attendre d'avoir un dossier enregistré dans un pays d'origine.

Contenu et intervenants

Ces modules sont animés au siège par une équipe composée du Pôle Santé de l'AFA, mais aussi de quelques rédacteurs et conseillers du pôle information. Les chefs de services sont également amenés à intervenir sur certaines thématiques. A terme, puisque la co-animation de ce parcours en visio-conférence a vocation à se développer, l'Agence aimerait que certaines thématiques soient traitées par les professionnels des départements, voire par leurs partenaires (experts) locaux.

Module 1 : « J'ai l'agrément, et après ? Construction et vie du projet d'adoption »

Module 2 : « Qui sont les enfants proposés à l'Adoption Internationale ? »

Module 3 : « Attachement et spécificités de la parentalité adoptive »

Module 4 : « L'adoption au fil du temps : faire famille »

Déploiement du parcours

Ce parcours a été présenté à l'ensemble des départements au cours du séminaire de travail proposé par l'AFA à l'automne 2014. Depuis, plus de 50% des départements se sont spécifiquement intéressés au parcours de préparation des familles en 4 modules (participation au groupe de travail, demande d'information sur le contenu, sur les modalités et les finalités, etc...).

5 départements ont déjà co-animé une ou plusieurs édition(s) de ce parcours. Il s'agit de l'Indre-et-Loire, de la Somme, de l'Aisne, des Landes et du Cher. Plus de 15 départements ont participé, en observateur, à au moins une des sessions proposées.

5 éditions du parcours (20 sessions) ont déjà été déployées.

2 autres éditions (2 x 4 sessions) sont d'ores et déjà programmées pour 2017.

**En 2016, 8 sessions PARCOURS (9 en 2015) bénéficiant à 356 candidats :
150 candidats au siège et 206 en visio-conférence**

2. Sessions – PAYS (39 sessions en 2016)

Ces formations sont essentielles dans le parcours des familles et revêtent parfois un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes, la tendance étant d'organiser désormais, systématiquement, des sessions de formation PAYS afin que chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA puisse en bénéficier.

Public concerné

Les candidats orientés vers le pays. Selon les exigences des pays, il s'agit de ceux qui s'apprêtent à y déposer un dossier ou ceux dont le dossier y est déjà enregistré.

Contenu et intervenants

La durée et le contenu des sessions peuvent donc différer selon les cas (allant jusqu'à 1,5 jour de formation obligatoire pour la RUSSIE). La majorité des sessions proposées se déroulent néanmoins sur 4 à 6 heures. Le rédacteur spécialisé sur le pays y joue un rôle prépondérant, accompagné systématiquement de la psychologue. Le médecin intervient également dans la plupart de ces sessions.

Les items suivants forment le contenu-type minimum de ces sessions PAYS :

- Le contexte de l'adoption dans le pays,
- Le profil des enfants adoptables dans ce pays,
- Les étapes de la procédure,
- La création du lien d'attachement,
- La préparation à l'arrivée d'un enfant originaire de ce pays (enjeux de la rencontre et éléments culturels).

NOUVEAUTÉ en 2016 : A côté des journées de préparation qui se sont tenues au siège, deux réunions de préparation COLOMBIE ont été organisées dans les départements comptant un nombre important de familles placées sur liste d'attente pour ce pays. Ce nouveau format de réunion, « délocalisé », permet de proposer aux familles un accompagnement de qualité et de proximité. La psychologue de l'Agence ainsi que la rédactrice référente Colombie ont ainsi pu rencontrer les familles et les professionnels des départements concernés. A elles seules, ces réunions délocalisées, à Toulouse et à Vannes, ont rassemblé 50 personnes.

En 2016, l'AFA a proposé 39 sessions de formation « PAYS » (38 en 2015), bénéficiant à 622 candidats (551 candidats en 2015).

3. Sessions ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES (9 sessions en 2016)

Public concerné

Sont dans l'obligation de participer à une de ces réunions : les candidats inscrits à l'AFA pour un projet d'adoption « en flux inversé ».

Sont fortement invités à participer à une de ces réunions :

- Les candidats à l'adoption **titulaires d'une notice** de type « enfants à besoins spécifiques »,
- Les candidats ayant déposé un projet d'adoption dans un pays dont les enfants proposés peuvent être « à besoins spécifiques » (Lettonie, Russie, Colombie...)
- Les candidats souhaitant adopter un enfant ayant des problèmes de santé.

Contenu et intervenants

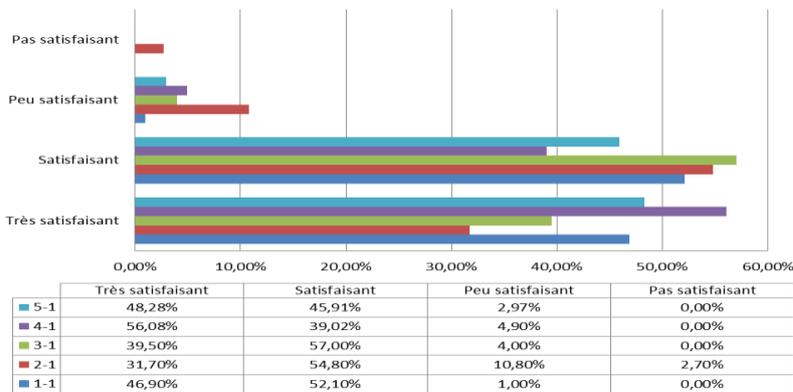
Il existe deux types de formations « enfants à besoins spécifiques » : la première est axée spécialement sur l'adoption d'enfants grands et/ou de fratries, la seconde sur l'adoption d'enfants présentant des problèmes de santé. Ces sessions, qui sont notamment l'occasion d'un travail autour du documentaire vidéo de l'AFA « *Il était une fois... notre histoire* », sont co-animées par le médecin et la psychologue de l'AFA.

En 2016, 9 sessions de formation « enfants à besoins spécifiques » ont été réalisées (11 en 2015). Elles ont regroupé 161 candidats (152 en 2015).

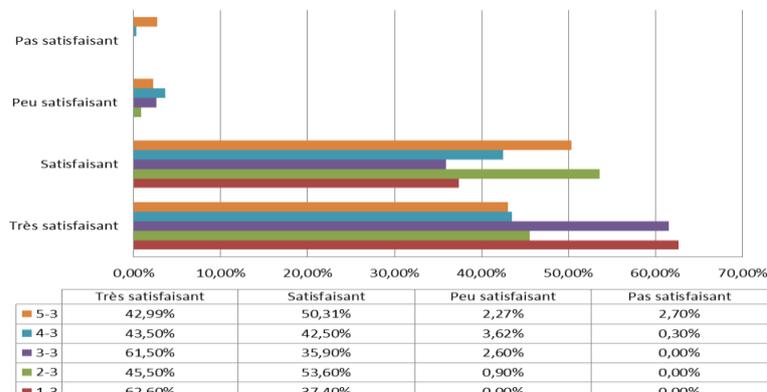
BILAN DES SESSIONS COLLECTIVES DE PRÉPARATION AFA

Satisfaction des candidats ayant participé aux 5 premières éditions du parcours en 4 modules (siège et départements)

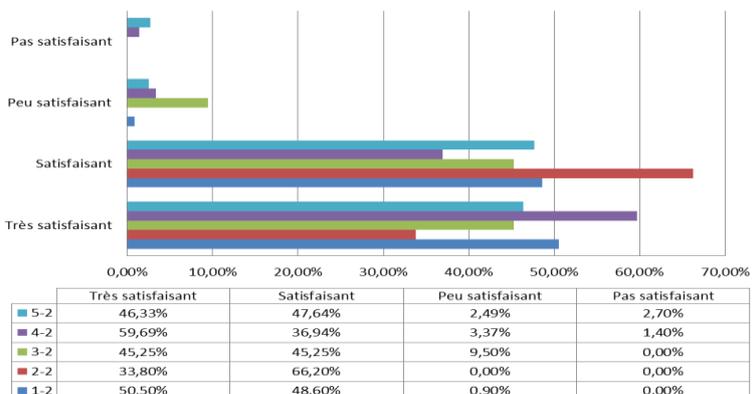
Taux de satisfaction du module 1



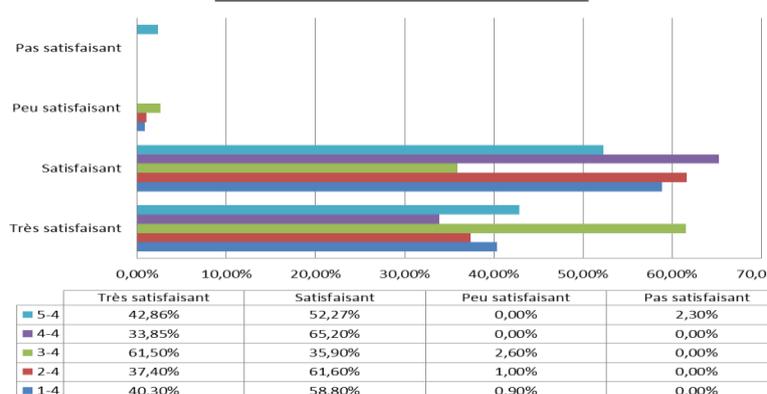
Taux de satisfaction du module 3



Taux de satisfaction du module 2



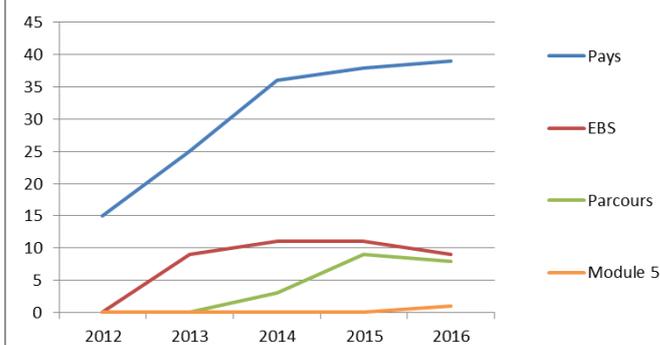
Taux de satisfaction du module 4



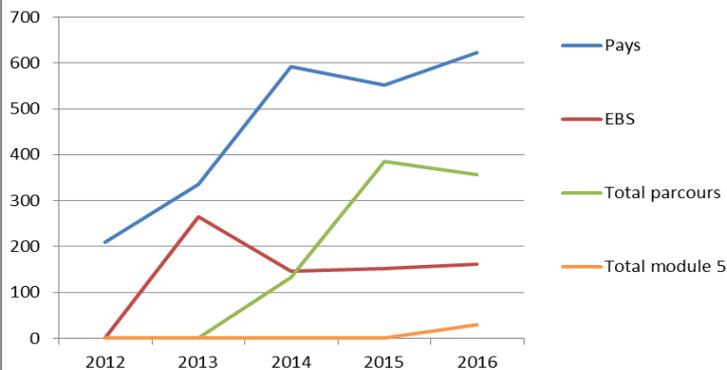
BILAN 2016 : 57 sessions – 1169 candidats

- **1169 candidats** (1088 en 2015) ont pu participer à l'une des **57 sessions** de préparation et d'accompagnement dans l'adoption proposées au siège de l'Agence (949 candidats) et en visio-conférence dans divers départements (220 candidats).
- **Plus de 97% de candidats satisfaits et très satisfaits par les sessions.**

Evolution du nombre de sessions de préparation au siège l'AFA



Evolution du nombre de candidats bénéficiaires des sessions



E. UN TRAVAIL EN RÉSEAU DYNAMIQUE AVEC LES DÉPARTEMENTS

Depuis plusieurs années, la dynamique d'animation du réseau des correspondants départementaux est nourrie par de nombreux échanges par téléphone et par mail, sur des questions techniques, juridiques ou portant sur l'actualité de nos partenariats.

Si le séminaire de mai 2016 fut un succès (cf infra), la formation des correspondants départementaux s'est aussi développée grâce à 2 journées de formation proposées au siège de l'AFA, qui ont permis d'accueillir les nouveaux correspondants intégrant le réseau (12 septembre 2016), mais aussi de proposer une mise à jour de nos actualités internationales (7 novembre 2016), plébiscitée par la présence de près de 50 correspondants de l'AFA.

Plusieurs déplacements et réunions de groupe de travail ont également nourri la collaboration, de même que la poursuite de divers chantiers en cours (notamment le parcours de préparation des familles en 4 modules et en visio-conférence) mais aussi la mise en œuvre de nouveaux projets (module d'accompagnement des familles ayant adopté, sessions de formation COLOMBIE « décentralisées » dans deux départements).

Fin 2016, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était composé de 146 correspondants officiellement désignés par les Présidents des Conseils départementaux (145 en 2015) et de 45 référents, intégrant à part entière le réseau.

FOCUS : DÉVELOPPEMENT DE LA VISIO-CONFÉRENCE ENTRE L'AFA ET LES DÉPARTEMENTS

Afin de diversifier ses modes d'interaction avec les départements, dans un souci de simplification et de réactivité, l'Agence leur propose depuis 2014 d'adhérer sans frais à une solution de visio-conférence (UPS RICOH).

Au départ, l'outil a été envisagé pour la co-animation de sessions de préparation à l'adoption pour des candidats rassemblés à la fois au siège de l'Agence et dans certains départements (parcours en 4 modules, cf. supra).

En parallèle du développement de ce projet, la visio-conférence est également utilisée pour permettre à des équipes adoption d'assister à distance, en observateurs, à certaines sessions de préparation des familles ou à des « matinales » au cours desquelles l'AFA fait intervenir des experts devant les professionnels de l'adoption.

Sans remplacer nos réunions en groupe de travail présentiel au siège, ni nos déplacements, cet outil complémentaire peut également être utilisé pour des réunions inter-professionnelles, lorsqu'une rencontre ne peut être envisagée.

A fin 2016 :

- 20 départements sont reliés au système de visio-conférence mis à disposition gratuitement par l'AFA et ont déjà pu assister à une matinale ou une session de formation, voire co-animer l'une d'elle avec l'AFA.
- 18 départements sont en démarche active d'adhésion à la solution de visio-conférence
- Une vingtaine d'autres départements ont sollicité ces dernières années le dossier technique en vue d'adhésion, sans toutefois que la démarche ne soit active à ce jour.

1. Le séminaire de printemps : un temps privilégié de formation et d'échanges

Séminaire des Correspondants AFA 23 et 24 Mai 2016



L'Agence française de l'adoption (AFA) a réuni, les 23 et 24 mai derniers, ses correspondants départementaux et ses correspondants à l'étranger, autour de ses partenaires étrangers venus de Colombie et de Bulgarie, dans le cadre d'un séminaire de travail à l'Auberge de jeunesse.

Le séminaire de l'AFA était cette année consacré à **l'apparentement**. Le pédopsychiatre Pierre Levy Soussan parle d'appariement, qu'il qualifie de crucial : « Il s'agit de réunir tel enfant et tel futur parent en agissant au mieux de l'intérêt de l'enfant, comme le préconise l'article 2 de la Convention internationale des droits de l'enfant »¹. Comme l'an passé, chercheurs et professionnels viennent éclairer cette question, croiser leurs analyses et leurs regards.

Les critères relatifs d'adoptabilité du point de vue anthropologique ont été développés par **Corinne FORTIER**, anthropologue et psychologue, pour démarrer les travaux. Les questionnements sur les écarts entre les attentes et projets des familles et la réalité de l'enfant qu'ils adoptent, la période de convivialité, la décision de garder ou pas le prénom d'origine de l'enfant ont été notamment évoqués.

Le Dr PÉROUSE DE MONTCLOS, Pédopsychiatre, chef du service de Psychologie et Psychiatrie de l'Enfant et l'Adolescent du Centre Hospitalier Sainte-Anne dans le 14ème arrondissement de Paris, qui dirige, entre autre, la Consultation d'Adoption Internationale, **s'est, pour sa part, penchée sur la vulnérabilité de l'enfant et l'adoptabilité à l'international.**



Le Dr Pérouse de Montclos estime que lorsque les adoptants ne sont pas suffisamment préparés et accompagnés, cela peut engendrer des échecs : pour les éviter, elle pense que l'agrément, l'évaluation, la

préparation de l'enfant, les modalités de l'apparentement et le suivi clinique à l'arrivée de l'enfant sont à travailler. C'est en ce sens que chaque étape de l'adoption doit être accompagnée.

Les représentants des Autorités Centrales de **Bulgarie (Stefka KIRILOVA et Kalina KALUDINA)** et de **Colombie (Dr Edouardo Alexander FRANCO, sous-directeur du service des adoptions et Adriana BERNAL, représentante de l'autorité centrale colombienne)** ont travaillé sur **l'Adoptabilité et apparentement : des pratiques en constante évolution.**

Dans l'après-midi, **Vincent DENNERY, Directeur de la Fondation pour l'enfance et Delphine BODIC, coordinatrice des parrainages antenne Nord de France se sont attardés sur le Parrainage de proximité : un outil efficace d'entraide et de prévention en protection de l'enfance.**

Ce sont ensuite des cas pratiques en sous-groupes autour du rôle du pays d'accueil dans l'apparentement en adoption internationale qui ont été travaillés.

¹ Pierre Levy Soussan, « Destins de l'adoption », éditions Fayard, 2010, p.187

Deux temps forts lors de la Soirée de convivialité

Lecture à deux voix à l'occasion de la sortie du livre

Art et abandon, des artistes racontent

de Pascale LEMARE,

paru chez L'Harmattan en novembre 2015.

Martine BODENANT et Denis QUENEHEN liront des extraits des entretiens avec des artistes adoptés, en présence d'Aline DEVRUE, artiste plasticienne, née sous le secret et adoptée.



Concert du CHŒUR MASAYA

Chœur d'enfants philippins

en tournée exceptionnelle du 5 au 27 mai 2016, en Europe (dans plusieurs villes en France, en Belgique, en Allemagne et en Suisse).

Avec introduction par **Dominique LEMAY**, président de la Fondation Virlianie aux Philippines



24 Mai 2016



Vie du réseau départemental AFA

Virginie CORDIEZ, Cheffe du Service adoption et liens de filiation du département de la Somme, **et Dominique SAVARY**, référente Sociale ont témoigné **sur la collaboration avec l'AFA pour la préparation des familles**. Un accompagnement personnalisé était jusqu'à présent proposé dans ce département (tout comme l'Aisne, l'Indre-et-Loire et les Landes) mais pas un accompagnement collectif d'où l'acceptation d'adopter des modules

d'environ 4 heures, en Visio conférence avec l'AFA. Ces modules ont été co-construits en groupe de travail avec 20 départements, puis le noyau du parcours a été approfondi par ces 4 départements.

Des échanges sur les travaux AFA – départements en cours ont été évoqués, tel le parcours de préparation des familles, la création d'un module post-adoption et autres projets.

Robert FLORES, correspondant AFA du Var a, pour sa part, parlé d'un **exemple inédit : l'animation locale des modules en autonomie**. Après avoir fait des modules en autonomie pour la Colombie et l'Europe avec l'aide, notamment de « Pétales de la Rose bulgare » et de « Pauline à Anaëlle », il a réalisé, en 2015, une session pour les 4 modules pour environ 90 personnes. En 2016, 7 sessions de 4 modules sont prévues.

Les rendez-vous de l'adoption internationale, en présence des rédacteurs et des correspondants locaux de l'AFA à l'étranger, ont débuté par l'intervention d'**Odile ROUSSEL**, Ambassadrice de l'Adoption internationale, sur « **Quel avenir pour l'adoption internationale ? Tour d'horizon** »



3. Le groupe de travail interdépartemental « préparation et accompagnement » continue sa progression avec 3 réunions en 2016

Après 18 mois d'élaboration et de lancement du « parcours de préparation des familles » en 4 modules (de mi 2013 à fin 2014) et 4 réunions de suivi en 2015, le groupe de travail dédié a continué à se réunir en 2016. Le groupe est ainsi à l'origine de l'émergence d'un nouveau module d'accompagnement à la parentalité en post-adoption.

Le 21 mars 2016, suite aux deux éditions du parcours qui se sont déroulées en 2015, une réunion a été organisée afin d'effectuer un état des lieux complet du parcours socle de préparation des familles. Cette réunion a permis d'ajuster le contenu des 4 modules aux besoins et aux attentes des candidats. En outre, l'équipe du pôle santé et les départements de l'Aisne, de l'Indre-et-Loire, du Cher et la Somme ont commencé à travailler sur un « module 5 » dédié aux candidats ayant finalisé leur projet d'adoption, l'objectif de ce module étant de les accompagner dans la parentalité. Dans ce contexte, il a été décidé de construire et d'envoyer aux familles adoptantes un questionnaire visant à identifier leurs besoins en termes d'accompagnement.

Suite à l'analyse des questionnaires envoyés aux familles dans les départements 02, 18, 37, 80 mais également par le biais de l'AFA, une deuxième réunion du groupe **en date du 24 juin 2016**, a fait émerger les thématiques de ce module. Le cadre du module ainsi que son contenu ont ainsi pu être élaborés autour de ces thématiques.

Une troisième réunion du groupe s'est tenue **le 5 septembre 2016**, afin d'apporter les dernières corrections au module avant sa mise en œuvre le **25 novembre 2016**.

4. SEPT déplacements de l'AFA auprès des équipes adoption des départements

En 2016, l'AFA s'est déplacée dans 7 départements, 3 autres déplacements initialement programmés ayant dû être annulés ou reportés pour diverses raisons (Finistère, Nord, Sarthe).

- Le 22 mars, Mesdames **Christine du RÉAU** (Chef du Service Information et Accompagnement) et **Liliana MINGITA** (Psychologue) se sont déplacées dans le département de l'**ISERE** pour un temps de formation et d'échanges avec les professionnels.

- Le 1^{er} avril, Mesdames **Liliana MINGITA** et **Sandrine PÉPIT** (rédactrice Amériques) se sont déplacées à Toulouse en **HAUTE-GARONNE** pour une rencontre avec les professionnels du département mais également avec les candidats qui ont un projet d'adoption en Colombie dans le cadre d'une formation décentralisée.

- Le 25 avril, le médecin de l'AFA, **Dr Gérard GARNIER**, et Madame **Christine du RÉAU** ont effectué un déplacement dans les **BOUCHES-DU-RHÔNE**. La matinée a été consacrée à une rencontre avec les équipes du département (évaluateurs, psychologues...) pour présenter les évolutions actuelles de l'adoption internationale, les missions de l'AFA et les outils d'accompagnement. L'après-midi, a été organisée une rencontre avec une quarantaine de candidats agréés pour échanger avec eux sur les particularités des enfants confiés à l'adoption internationale et pour répondre à leurs questions.

- Le 27 mai, Mesdames **Christine du RÉAU** et **Claudia SCHATTKA-PONCET**, correspondante de l'AFA en Colombie, ont accompagné les délégations colombienne et bulgare à l'**Espace PARIS ADOPTION**, pour une réunion inter-professionnelle visant à présenter l'organisation départementale d'adoption et à échanger sur les modalités de l'évaluation et de l'accompagnement des familles.

- Le 15 septembre, Mesdames **Christine du RÉAU**, **Liliana MINGITA** et **Camille NAU**, rédactrice Amériques, ont effectué un déplacement de 2 jours à Vannes dans le **MORBIHAN** pour une rencontre avec les professionnels du département mais également avec les candidats qui ont un projet d'adoption en Colombie dans le cadre d'une formation décentralisée.

- Le 27 septembre 2016, Madame **Sandrine PÉPIT** s'est rendue à **LYON** métropole, dans le cadre du suivi étroit d'une adoption complexe réalisée au Chili.

- Enfin, le 12 octobre, le **Docteur Gérard GARNIER** s'est déplacé auprès des professionnels du département du **VAR** pour un temps de formation et d'échanges avec les candidats à l'adoption de ce département.

F. UNE RÉFLEXION CONTINUE ET PARTENARIALE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ ADOPTIVE

Tout au long de l'année 2016, l'AFA a continué à promouvoir une dynamique de formation et de réflexion à destination des professionnels de l'équipe mais aussi des correspondants départementaux et autres partenaires extérieurs du groupement, dans l'objectif de renforcer l'accompagnement à la parentalité adoptive.

1. Formations internes et « Matinales »

La mise en place d'une formation continue en interne est notamment apparue essentielle dans la conduite d'un accompagnement de qualité en direction des candidats à l'adoption et des familles adoptives. Dédiée principalement aux membres de l'équipe du siège de l'AFA, cette formation a vocation à être ouverte aux correspondants départementaux, voire aux CLE, par l'intermédiaire de la visio-conférence dans le futur. Dans une dynamique partenariale, l'AFA a décidé d'élargir régulièrement le cadre de ces rencontres en y associant les associations et départements partenaires de la région parisienne. Nous les appelons alors « Les matinales ».

L'AFA propose ainsi une démarche multidisciplinaire et partenariale, visant à croiser les regards sur les différentes thématiques connexes à ses missions. Les intervenants sont aussi bien des personnes ressources membres de l'équipe AFA, que des partenaires français ou étrangers témoignant d'une expérience en matière d'adoption nationale et/ou internationale, de protection de l'enfance, de filiation, d'inter-culturalité, de santé mentale et/ou physique, de soutien à la parentalité, etc.

En 2016, l'AFA a organisé au sein de l'Agence, des séances de travail avec des partenaires extérieurs dans un objectif de formation continue :

- Le 21 mars 2016, le **Professeur Bo VINNERLJUNG**, Dept of Social Work, de la Stockholm University, est intervenu auprès de l'équipe du siège sur le thème "*Faire la différence ? Recherche et programmes ciblés sur l'éducation et la santé des enfants placés*".

- Le 9 Juin, Matinale de l'AFA, autour du **Professeur Laurie MILLER**, Pédiatre américaine spécialisée dans l'adoption internationale et spécialiste du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale, accompagnée du **Docteur Frédéric SORGE**, Pédiatre à l'Hôpital Necker. Cette intervention consacrée aux *particularités des enfants ayant été exposés à l'alcool pendant la grossesse (TCAF + SAF)* était relayée par visio-conférence à une dizaine d'équipes adoption dans les départements.

- Le 4 Octobre, le **Docteur Assa NIAKATE**, Médecin responsable d'un Centre d'Information et de Dépistage de la Drépanocytose, est intervenue auprès de l'équipe du siège sur le thème des *principales maladies de l'hémoglobine (les Drépanocytoses et les Thalassémies)*.

2. Les interventions publiques en France

Au-delà des déplacements effectués à l'invitation des équipes adoption départementales (cf. supra, III.E, 4), la direction de l'Agence, le Pôle Santé et certains rédacteurs ont répondu à diverses invitations de partenaires (OAA, APPO, etc...) afin notamment de proposer un état des lieux de la situation des adoptions internationales ainsi que le mode de fonctionnement de l'Agence et les enjeux auxquels elle fait face au quotidien.

Le 23 janvier 2016, Madame **Béatrice BIONDI**, accompagnée de l'équipe Russie de l'AFA - Mesdames **Oksana PODETTI** et **Hermine de MATHAN** - ont participé au Noël russe de l'APAER à l'Ambassade de Russie en France, à l'invitation de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en France et de Madame Marie GARIDOU, Présidente de l'APAER. Comme toute l'assistance, elles ont apprécié un magnifique spectacle de la compagnie Vis-à-Vis, troupe de théâtre francophone de Perm ainsi que la prestation gaie et entraînante des enfants de l'ambassade, et échanger avec les nombreuses familles présentes.

Le 25 septembre 2016, Mesdames **Camille NAU**, **Daisy MORANGA-BOULA** et **Sandrine PEPIT** du Pôle Amérique se sont rendues à la Fête de la FANA. Cette manifestation, qui a été un grand succès, a permis de rencontrer de nombreux enfants adoptés mais également d'échanger avec les membres de l'Association Les Amis de FANA France et des familles adoptantes ou en cours de procédure.

Le 15 octobre 2016, Monsieur **Jimmy MESSINEO**, Rédacteur Caraïbes, s'est rendu à la journée des enfants organisée par l'Association des Parents Adoptifs d'Enfants d'Haïti (APAE Haïti), l'Ambassade et le Consulat d'Haïti. Cette rencontre, où la culture haïtienne était mise à l'honneur avec sa cuisine, sa musique et son art, a permis d'échanger avec des familles ayant adopté dans ce pays ou en cours d'adoption mais également avec les membres du Consulat, d'autres opérateurs et l'APAE d'Haïti.

Les 12 et 13 Novembre 2016, Monsieur **Aliocha NGUYEN**, rédacteur Asie, s'est rendu à Mandres-les-Roses à l'invitation de l'APPO PAEPAMA, pour y rencontrer des familles ayant adopté -ou en démarche d'adoption- aux Philippines. Il a pu leur présenter la situation de l'adoption afin d'éclairer les familles ayant déposé, par l'intermédiaire de l'AFA, un dossier d'adoption dans ce pays en 2014, 2015 et 2016, le rythme actuel des apparentements et les perspectives ouvertes pour l'année 2017.

Le 10 novembre 2016, Madame **Béatrice BIONDI** est intervenue à l'École Nationale de la Magistrature dans le cadre de la formation continue des magistrats, sur le thème « *Opérateurs publics et privés, intermédiaires en matière d'adoption internationale* ».

Le 26 novembre 2016, Mesdames **Béatrice BIONDI** et **Sandrine PEPIT**, rédactrice Amérique, ont assisté à une soirée Théâtre organisée par l'APAE. Les bénéficiaires de la soirée allaient à une fondation colombienne, Fisulab, à Bogota, afin de financer les soins de deux enfants nés avec une fente labio-palatine.

Le 3 décembre 2016, Madame **Marine MARCON**, rédacteur Asie, a participé à Wolfisheim (67) à l'assemblée générale de l'APPO « Orchidée Familles ». Lors de cette Assemblée, deux représentantes de l'Autorité Centrale thaïe étaient présentes. Cela a permis de faire un entretien technique avec les membres du DCY, d'assister à l'Assemblée de l'APPO et de rencontrer quelques familles candidates via l'AFA à une adoption en Thaïlande.

FOCUS sur la COMMUNICATION de l'AFA ...

La communication de l'AFA est assurée, depuis sa création, par Madame Chantal CRANSAC.

L'AFA, grâce à sa **communication**, établit une relation avec chaque famille candidate à l'adoption et lui transmet le maximum d'informations afin de faciliter ses démarches tout au long de ce parcours semé d'embûches.

Ces informations sont diffusées via le site internet de l'AFA, mais également grâce à des « outils de communication » qui peuvent être écrits (brochures, cahiers, dépliants, lettres de l'AFA, Livre de l'adoption...) ou vidéos (voir l'AFA TV). L'objectif : diffuser au mieux le message de l'Agence auprès des familles qu'elle accompagne.

Une fois que le projet d'adoption est devenu réalité, l'AFA est désireuse de garder des liens étroits avec les familles, avec leurs enfants : la création de la fresque répond en partie à ce souhait, de même que les différents rassemblements organisés (Disneyland, rassemblements autour des autorités étrangères...).

A ce jour, près de 3 900 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. L'Agence, depuis deux ans, travaille beaucoup sur le suivi post-adoption et sur la recherche des origines. Certains jeunes souhaitent découvrir leur pays d'origine, leur culture de naissance... *L'Espace Junior*, né voici quelques mois, s'alimente jour après jour : il est conçu pour eux...

Beaucoup de volonté, d'ambitions, à mettre au service des familles, au service des enfants.

Mais la communication, ce sont également des relations constantes avec les acteurs de l'adoption (correspondants départementaux via *L'Espace Pro*, institutionnels avec *L'Espace Institutionnel*, APPO, autorités étrangères...).



La présentation du site de l'Agence par Chantal Cransac, aux membres de l'autorité centrale haïtienne

LE SITE INTERNET GRAND PUBLIC : INFORMER ET ACCOMPAGNER !

Créé en 2006, ayant accueilli plus de 8 millions de visiteurs en dix ans, le dispositif Internet de l'AFA offre aux internautes un bouquet de services on-line, accessible depuis n'importe quel écran (ordinateurs, tablettes, smartphones...).



En février 2016, le site de l'Agence Française de l'Adoption a été victime par deux fois d'un hackage. L'une des particularité du virus transmis était d'infecter tous les sites wordpress présents sur le même serveur, l'autre étant de provoquer chez les visiteurs le téléchargement d'un virus sur certaines pages. Un très lourd travail a été entrepris afin que le site de l'AFA redevienne sécurisée le plus rapidement possible.

LES INNOVATIONS



LE DERNIER NÉ : L'ESPACE JUNIOR



L'ESPACE PROFESSIONNEL : UN LIEN PERMANENT

Afin de faciliter le travail des 135 correspondants AFA des Conseils Généraux, l'Espace **Professionnel** laisse place à une ergonomie et à un design plus aéré, qui permettent une meilleure mise en valeur de l'information. **35 correspondants départementaux se connectent quotidiennement sur cet espace.**

En 2016, un dispositif **VIDEOS** a été mis en ligne. Ainsi, les correspondants départementaux peuvent désormais partager avec l'ensemble de leur service les interventions prononcées lors des séminaires, les « matinales », et même les « parcours de préparation des familles ».

Près de 3 900 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. D'autres ont été adoptés via les OAA, ou encore par une procédure individuelle. Ces jeunes sont à l'affût de bien des réponses qu'ils n'osent pas forcément demander à leurs proches parce que ceux-ci ne sont pas là au moment où ils se posent ces questions.

Les jeunes peuvent ainsi découvrir ou redécouvrir leur pays d'origine, découvrir l'histoire de l'adoption, découvrir les adoptés célèbres, consulter une Médiathèque conçue pour leur âge, obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent (psychologie)...

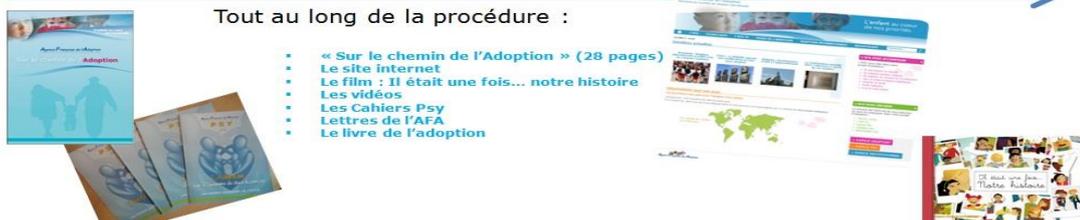
En 2016, la fiche Burkina Faso a été mise en ligne.

LES « OUTILS DE COMMUNICATION »

Les « outils » de communication pour accompagner les familles au gré du chemin de l'adoption



Tout au long de la procédure :



LES INNOVATIONS 2016

- Comme chaque année, une nouvelle carte de vœux.
- 2 Lettres de l'AFA
- Document de présentation de l'AFA en français et en espagnol en vue du déplacement en Colombie et au Pérou
- Document de présentation de la préparation des familles en anglais
- Document de présentation de l'AFA en chinois pour le déplacement en Chine
- Document Spécial Hosting Programme (Août 2016).



LES MÉDIAS ET L'AFA

L'Année 2016 a été ponctuée de temps forts, entraînant des retombées presse ou des invitations radios et TV :



- Diffusion des statistiques « adoptions internationales » 2015
- Evolution du profil des enfants proposés
- Diffusion du documentaire sur France 5 : « Etats-Unis – les enfants jetables »
- Projet de fusion AFA-GIPED.

Béatrice BIONDI a, tout comme les autres années, rencontré des journalistes tant de la presse nationale (Figaro, La Croix, Le Monde, Marie-Claire...) que de la presse régionale. De plus, la Directrice générale de l'AFA a participé à des émissions télévisées et radiophoniques : LCI et LCP, Europe 1, France Culture...

La Chef du service Information et accompagnement de l'AFA, le médecin et la psychologue ont été sollicités par Enfance & Familles d'Adoption pour écrire un article pour la Revue Accueil sur la thématique « *Se Préparer à accueillir un enfant venu d'ailleurs** » (Revue Accueil n° 180 - octobre 2016).

La chargée de mission Communication a été sollicitée pour rechercher des familles acceptant de participer :

- à des documentaires (France 5),
- des reportages télévisés ou radiophoniques (RTL, Europe1, RMC, LCI, BFM)
- des émissions radios (France Culture)
- des émissions télévisées (« adoption un enfant à besoins spécifiques pour « Les Maternelles » sur France 5)
- ou de témoigner pour la presse écrite (AFP, Figaro, La Croix, Le Parisien), pour la presse régionale (Télégramme de Brest, Dauphiné Libéré...).

Ella a également été contactée pour des recherches d'informations pour différents mémoires.

LA COMMUNICATION ET LE BÉNÉVOLAT

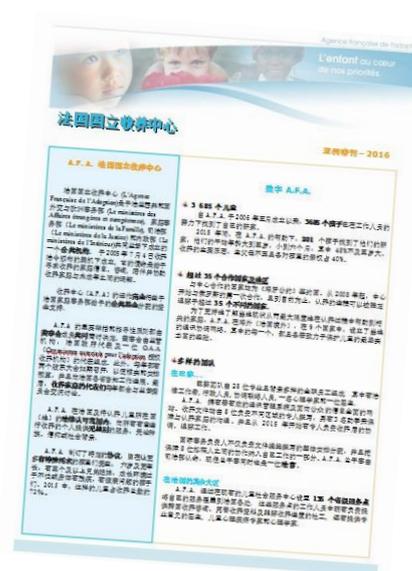
En tant que groupement d'intérêt public, l'AFA se voit désormais autorisée à faire appel à des bénévoles pour participer à l'exercice de ses missions.

Béatrice BIONDI, directrice générale de l'AFA, a souhaité depuis de nombreux mois, avoir recours à des personnes mettant leurs capacités, leurs compétences et leurs aspirations au service des autres. Le renouvellement et la modification de la convention constitutive du GIP AFA permettent désormais de concrétiser ce projet.

De ce fait, l'AFA peut désormais recourir à des personnes, sans projet d'adoption, s'engageant à rendre un service désintéressé aux familles sur le chemin de l'adoption. Ces bénévoles doivent partager l'éthique, les objectifs de notre Agence et accompagner nos activités (actions, travaux, études ou projets ponctuels concourant à l'exercice des missions de l'AFA et à son développement).

Quatre bénévoles ont rejoint l'équipe de l'AFA et apporté leur talent à la chargée de communication :

1. Une psychologue clinicienne, qui effectue depuis 2015 une réflexion sur les fratries AFA (enfants biologiques/enfants adoptés), devrait rendre son travail en 2017.
2. Deux bénévoles ont accepté de traduire les documents de communication destinés aux autorités étrangères. Ceux-ci sont remis sur place lors des différentes missions. Ainsi, l'AFA dispose désormais de publications à jour en français, en anglais, en espagnol, en russe et **en chinois**.
3. Une bénévole a offert une demi-journée par semaine pendant le 1^{er} semestre 2016. Elle a travaillé sur la création d'un kit de préparation des enfants accueillis par des Français (connaissance du pays, connaissance de la langue, de la culture, des traditions...) que l'AFA souhaitait distribuer à ses partenaires lors de missions ou via nos CLE.



2006-2016 – LES 10 ANS DE L'AFA

Le 2 avril 2016, l'ensemble de l'équipe du siège de l'Agence Française de l'Adoption a partagé un moment de convivialité pour fêter le 10^e anniversaire de l'AFA. En effet, créée par la loi du 5 juillet 2005, qui lui a assigné la mission d'accompagner les familles candidates à l'adoption et de servir d'intermédiaire pour l'adoption de mineurs étrangers, l'Agence Française de l'Adoption a commencé à fonctionner en avril 2006.

Depuis cette date, c'est avec dévouement et enthousiasme que, malgré des difficultés grandissantes, le personnel de l'agence, aidé de ses correspondants dans

les départements et à l'étranger, a œuvré pour permettre à près de 3 900 enfants étrangers de rejoindre leur famille française, au grand bonheur de tous, enfants et parents.

I. BUDGET 2016

Le budget initial de l'Agence Française de l'Adoption a été validé par le Conseil d'Administration du 02 décembre 2015 et approuvé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 08 décembre 2015. Ce dernier a fait l'objet de modifications en cours d'année. Un budget rectificatif a été validé par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 novembre 2016. Il s'établissait à hauteur de 2.826.647,00 Euros en recettes, 2.587.647,00 Euros en Autorisation d'Engagements et 2.866.647,00 Euros en Crédits de Paiement pour les dépenses.

Le budget, conformément aux dispositions de la LOLF, est voté par enveloppes au sein desquelles l'Ordonnateur peut procéder aux ajustements nécessaires en cours d'exécution par voie de transfert de crédits, sans avoir à présenter une délibération au Conseil d'Administration.

Les enveloppes sont :

- L'enveloppe « *fonctionnement* » permet de répondre aux besoins propres de l'Etablissement.
- L'enveloppe « *personnel* » est composée de l'ensemble des sommes utilisées au titre des rémunérations des personnels du GIP, en France, ainsi qu'au sein de ses pays partenaires.
- L'enveloppe « *investissement* » est utilisée pour toute acquisition de biens d'un montant supérieur à 500 euros.

A)- PRINCIPAUX MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2016

1. Budget rectificatif n°01 du 18 Octobre 2016

Par délibération du 18 octobre 2016, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes portées au budget initial :

- Diminution de la subvention de 50.000,00 Euros ;

Le budget rectificatif n°01 prévoyait un résultat prévisionnel déficitaire de 40.000 Euros et un prélèvement sur les fonds de roulement équivalent.

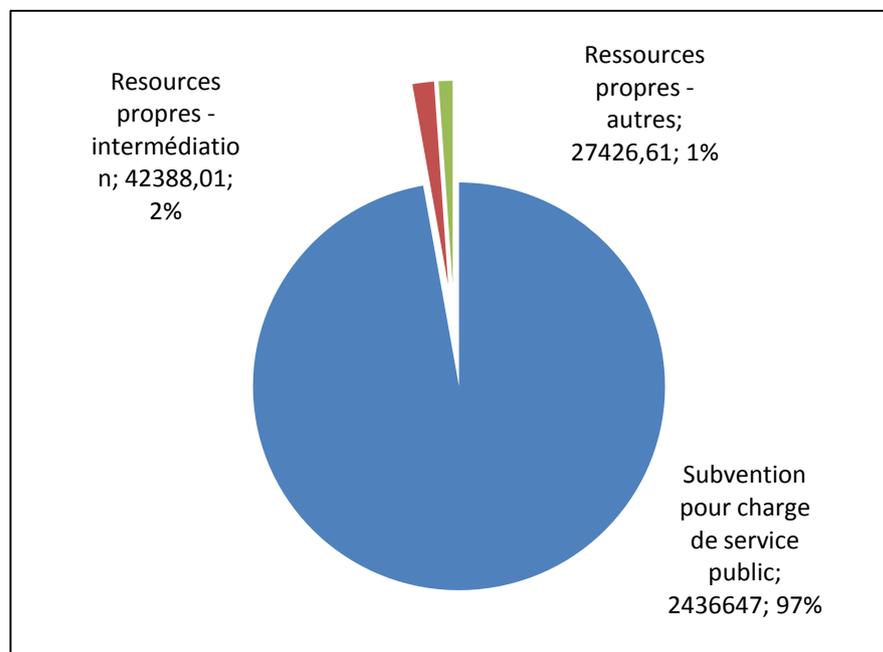
B)- EXÉCUTION DU BUDGET : LES RECETTES DE L'AGENCE

Conformément au décret GBCP et contrairement à 2015, la valorisation de l'action des départements n'apparaît plus dans le budget. Ces éléments continuent par contre d'être intégrés au compte financier du GIP. De la même manière, les produits financiers ne constituent plus des recettes budgétaires et ne sont traités qu'en comptabilité générale.

**Etat des recettes après budget rectificatif n°01 du 18 octobre 2016
et comparatif 2015 - 2016**

	2015			2016		
	Budget (BR n°02)	Titre	Taux de réalisation	Budget (BR n°01)	Encaissé	Taux de réalisation
Subvention pour charge de service public	2 631 026,00	2 631 026,00	100%	2 436 647,00	2 436 647,00	100%
Valorisation de l'action des départements	1 332 865,06	1 332 865,06	100%			
Recettes propres : intermédiation	325 000,00	68 987,04	21%	325 000,00	42 388,01	13%
Recettes propres : remboursements CPAM et autres	65 000,00	30 577,76	47%	65 000,00	27 426,61	42%
Produits financiers		537,65				
Total	4 353 891,06	4 063 993,51	93%	2 826 647,00	2 506 461,62	89%

Composition des recettes 2016



1. Subvention pour charges de service public

Entre 2015 et 2016, la subvention est passée de 2.631.026 euros à 2.436.647 euros, soit une diminution de l'ordre de 7,4%. Elle est versée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale : programme 304 – Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire.

2. Autres recettes

a. **Recettes relatives à l'intermédiation financière**

Ces recettes regroupent les sommes demandées aux familles dans le cadre des procédures d'adoption : frais de dossier dans certains pays (Mexique, Vietnam, Chine) et frais d'envoi des dossiers. Ces sommes sont avancées par l'AFA et remboursées par les familles. Les montants sont déterminés par décision du Conseil d'Administration.

En 2016, le montant de ces recettes s'est établi à 42.388,01 Euros, dont 60% est constitué par les recettes liées à l'envoi des dossiers et 40% par les recettes liées aux frais de dossier.

Étroitement liées au nombre d'adoptions réalisées, ces recettes ont été inférieures aux prévisions (taux d'exécution de 13%). Elles sont en diminution par rapport à 2015 (-38,6%). L'émission d'avis de sommes à payer pour les frais de dossier a diminué de 58% mais a progressé de 10% pour les frais d'envoi entre 2015 et 2016.

b. Autres recettes : remboursements de la CPAM, des cotisations relatives aux contrats aidés et autres

Constituées principalement des remboursements des indemnités journalières dues au titre des arrêts maladie et des congés maternité par les caisses primaires d'assurance maladie et du remboursement des cotisations relatives aux contrats aidés, ces autres recettes sont en baisse par rapport à 2015 (-10,3%) et s'élèvent en 2016 à 27.426,61 Euros.

Au total, les recettes pour l'année 2016 se sont élevées à 2.506.461,62 Euros, contre 2.731.128,45 Euros, hors valorisation de l'action des départements et hors produits financiers en 2015, soit une diminution de 224.129,18 Euros (-8,2%) s'expliquant par :

- La diminution de la subvention : -194.379,00 Euros
- La diminution des autres ressources : -29.750,18 Euros

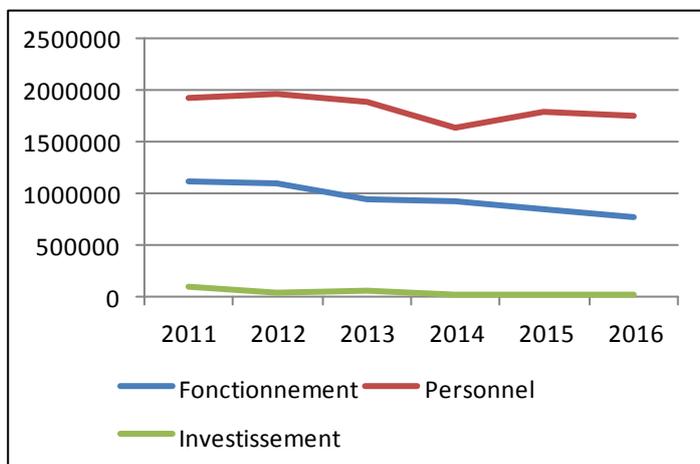
Le taux d'exécution des recettes est de 89 %.

C)- EXÉCUTION DU BUDGET : LES DÉPENSES DE L'AGENCE

Etat des dépenses en AE et en CP après budget rectificatif n°01 du 18 octobre 2016

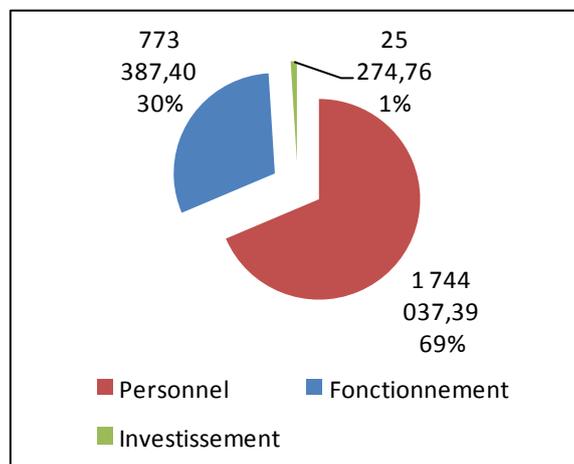
	AE			CP		
	Budget (BR n°01)	Exécuté	Taux de réalisation	Budget (BR n°01)	Exécuté	Taux de réalisation
Personnel	1 800 000,00	1 744 037,39	97%	1 800 000,00	1 744 037,39	97%
Fonctionnement	727 647,00	553 052,52	76%	1 006 647,00	773 994,20	77%
Investissements	60 000,00	25 274,76	42%	60 000,00	25 274,76	42%
Total	2 587 647,00	2 322 364,67	90%	2 866 647,00	2 543 306,35	89%

Evolution des dépenses (CP) 2011-2016¹



¹ Hors dotation aux amortissements

Répartition des dépenses (CP) 2016



La différence entre AE et CP s'explique de la manière suivante :

	Montant	Observations
Dépenses en AE	2 322 364,67	
+ Dépenses sur EJ antérieurs	270 798,02	loyer et charges locatives siège AFA
- Reste à payer sur EJ 2017	49 856,34	charges à payer, contrats ou baux en cours
= Dépenses en CP	2 543 306,35	

1. Fonctionnement

En 2016, les dépenses de fonctionnement en CP se sont élevées à 773.994,20 Euros contre 853.518,48 Euros en 2015, soit une diminution de 9,4%.

La majeure partie des économies réalisées découle de la restitution fin 2015 d'une partie des locaux de l'AFA (économie sur les loyers, les charges locatives, les assurances...) et de la diminution des dépenses d'intermédiation, liée à la diminution des recettes d'intermédiation et à celle du nombre d'adoptions réalisées. Les dépenses de communication (affranchissement, téléphone, internet), l'un des principaux postes de dépense, ont également diminué en 2016 (7,9%).

Par contre, certaines dépenses ont augmenté. C'est notamment le cas des dépenses de maintenance (y inclus les présentations informatiques et les redevances) et d'équipement. Celles-ci sont liées à des travaux de remise en état des locaux restitués fin 2015, à la vétusté du matériel tombé en panne en cours d'année et qu'il a fallu réparer ou remplacer.

Les dépenses de formation ont également augmenté par rapport à 2015 du fait d'un changement de comptabilisation de ces dernières (précédemment comptabilisées dans la rubrique « Personnel »).

Les dépenses d'honoraires, hors intermédiation, ont légèrement progressé. Le renouvellement des accréditations en Russie et en Haïti a généré des coûts supplémentaires par rapport à 2015.

Enfin, les dépenses de déplacement et de réception ont augmenté en 2016, principalement en raison de l'augmentation des déplacements du CLE au Pérou, à lier à l'évolution positive du nombre d'adoptions dans ce pays, et en raison de la prise en charge d'autorités étrangères lors du séminaire de l'AFA.

2. Personnel

Les charges de personnel s'élèvent en 2016 à 1.744.037,39 Euros, contre 1.800.000 Euros inscrits au budget, soit un taux d'exécution de 97 %. En 2015, les charges de personnel étaient de 1.799.865,06 Euros et présentaient un taux d'exécution de 95 %.

Le non remplacement d'un assistant de gestion, le décalage dans la comptabilisation des salaires et charges de fin d'année du personnel russe et la faiblesse des contributions à l'ASPP (Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris) expliquent le taux d'exécution du budget « Personnel ».

Evolution des ETPT 2014 – 2016

	2014	2015	2016 (budget)	2016 (réalisé)
ETPT sous plafond	26,3	27,9	27,6	26,8
ETPT hors plafond	12,5	11,3	11,3	11,7
Total	38,8	39,2	38,9	38,5

a. Mouvements

Sur l'année 2016, l'AFA a comptabilisé 9 sorties (représentant 6,5 ETP) et 5 entrées (correspondant à 4,1 ETP).

Les principaux mouvements ont été les suivants :

- Responsable administratif et financier : départ de l'ancien titulaire du poste au 01 janvier 2016
- Assistant de gestion : le titulaire a démissionné le 11 mars 2016. Il n'a pas été remplacé et le poste est resté vacant jusqu'au 31 décembre 2016.
- Conseillère PIC en CUI-CAE : le contrat a pris fin le 31 mars 2016. Une nouvelle conseillère a été embauchée sur le même type de contrat le 07 mars 2016.
- Conseiller PIC : une titulaire n'a pas souhaité renouveler son contrat à l'issue de ce dernier le 31 juillet 2016. Elle a été remplacée dès le 01 août 2016.
- Rédacteur pôle Amérique : une titulaire a démissionné au 30 avril 2016. Elle a été remplacée à partir du 22 août 2016.
- En vue de renforcer le pôle Amérique, une assistante a été embauchée en CDD du 22 février au 21 août 2016.
- Correspondants locaux en Russie : deux coordonnateurs régionaux n'ont pas été renouvelés (au 28 février et au 31 août 2016) et un nouveau coordonnateur régional est entré en fonction le 01 mai 2016.
- Correspondant local en Haïti : Fin du contrat de l'assistant du CLE Haïti au 01 janvier 2017

b. Effectifs

En 2016, les autorisations d'emplois rémunérés par l'établissement s'élevaient à 49 : 31 sous plafond et 18 hors plafond (Correspondants Locaux à l'Etranger et Contrat Unique d'Insertion au siège).

Evolution des ETP 2014 – 2016 (au 31 décembre)

	2014	2015	2016 (budget)	2016 (réalisé)
ETP sous plafond	27,4	28,5	27,6	26,5
ETP hors plafond	11,5	11,6	11,3	11,7
Total	38,9	40,1	38,9	38,2

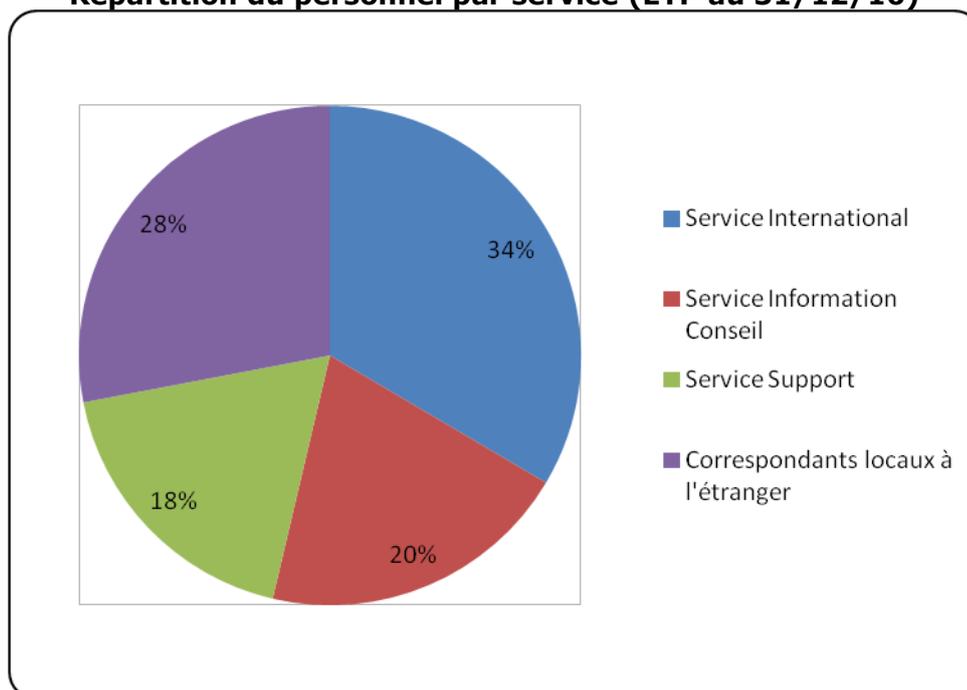
Pour les ETP sous plafond, la différence en 2016 entre la prévision inscrite dans le BR 1 et le réalisé s'explique par le non remplacement d'un des deux assistants administratifs (+1), le renouvellement d'un contrat de vacation pour le pôle santé (+0.1) et par le passage d'un temps plein à un temps partiel dans le service Information Conseil (-0,2).

Pour les ETP hors plafond, la différence provient du non remplacement d'un correspondant régional en Russie (-0.1) et du passage à temps plein du CLE au Pérou (+0.5).

Au 31 décembre 2016, les effectifs de l'Agence se décomposent de la manière suivante :

- Siège : 32 personnes – 27,5 ETP (dont 1 hors plafond)
 - 2 mises à disposition du ministère de la Justice : la Directrice Générale et un agent du PIC ;
 - 1 adjonction de service : l'Agent Comptable du GIP (issu du ministère en charge des Finances) ;
 - 5 détachements : 4 fonctionnaires de la fonction publique d'Etat et un fonctionnaire de la fonction publique territoriale (5 ETP) ;
 - 9 agents dont les contrats de droit public sont à durée indéterminée (8,8 ETP) ;
 - 14 agents dont les contrats de droit public sont à durée déterminée, dont un agent bénéficiant d'un Contrat Unique d'Insertion (13,6 ETP) ;
 - 1 agent vacataire (0,1 ETP).
- Correspondants locaux à l'étranger : 20 personnes – 10,7 ETP (hors plafond)
 - 2 agents au Vietnam (1.4 ETP) ;
 - 1 agent au Burkina Faso (0.5 ETP) ;
 - 11 agents en Russie (3.3 ETP ; soit la responsable de la représentation en Russie à Tioumen, son assistante, un correspondant à Saint-Pétersbourg et 8 coordonnateurs) ;
 - 2 agents en Colombie (1.5 ETP) ;
 - 1 agent en Haïti (1 ETP) ;
 - 1 agent à Madagascar (1 ETP) ;
 - 1 agent au Pérou (1 ETP) ;
 - 1 agent en Guinée Conakry (1 ETP).

Répartition du personnel par service (ETP au 31/12/16)



3. Investissement

Les dépenses d'investissement ont été de 25.274,76 Euros en 2016. Elles correspondent au renouvellement d'ordinateurs portables pour les CLE et au paiement du solde du logiciel comptable acquis en 2015. Le taux d'exécution s'élève à 42%.

Le taux d'exécution des dépenses en AE s'élève à 90% et celui des dépenses en CP à 89%.

Les dépenses en CP ont diminué de 4,5% entre 2015 et 2016 passant de 2.663.621,08 Euro à 2.542.699,55 Euros. Cette diminution s'explique comme suit :

- Diminution des dépenses de personnel : -55.819,37 Euros
- Diminution des dépenses de fonctionnement : -80.131,08 Euros
- Augmentation des dépenses d'investissement : +15.028,92 Euros

II. SUIVI DES DÉPENSES PAR DESTINATION

Conformément aux nouvelles règles budgétaires des organismes publics (décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dit « décret GBCP), les dépenses sont présentées et suivies par destination.

Les outils permettant d'obtenir les données par zone géographique et par type d'activité avaient été, dès 2015, adaptés et ont été améliorés début 2016. Cela a notamment permis une meilleure affectation des charges de personnel par zone géographique et par type d'activité.

Répartition des dépenses par destination et nature

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
International	819 365,41	253 168,52	0,00	1 072 533,93	42,2%
Information, conseil et accompagnement	476 819,13	90 063,41	0,00	566 882,54	22,3%
Support	447 852,85	430 762,27	25 274,76	903 889,88	35,5%
TOTAL	1 744 037,39	773 994,20	25 274,76	2 543 306,35	
%	68,6%	30,4%	1,0%		

Hormis les dépenses rattachées à l'information, au conseil et à l'accompagnement des familles, les autres catégories de dépenses diminuent. Les dépenses de support ne représentent plus que 35,5 % des dépenses en 2016 contre 40 % en 2015.

A)- INTERNATIONAL

Cet axe regroupe les dépenses directement liées au suivi des dossiers et à l' «action adoption» par zone géographique.

Ces dépenses incluent notamment : le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais afférents (électricité, eau, assurances, communication, entretien...), les montants dépensés au titre des missions réalisées par le personnel du siège et les CLE (billets d'avion/train, essence et frais de missions...), les frais d'intermédiation, de traduction, de transmission des dossiers et les salaires des personnels du service international : chef du service, rédacteurs, assistants, CLE.

Les dépenses sont soit directement rattachées à des pays, soit rattachées à des zones géographiques (notamment concernant les dépenses du personnel du siège : rédacteurs et assistants). Celles qui ne peuvent être directement rattachées à des pays ou des zones sont affectées à l'axe « International » : personnel : chef du service, coordinatrice du suivi post-adoption – fonctionnement : une partie des frais postaux, gratifications des stagiaires affectés au service, frais bancaires sur virements internationaux, formation du personnel...

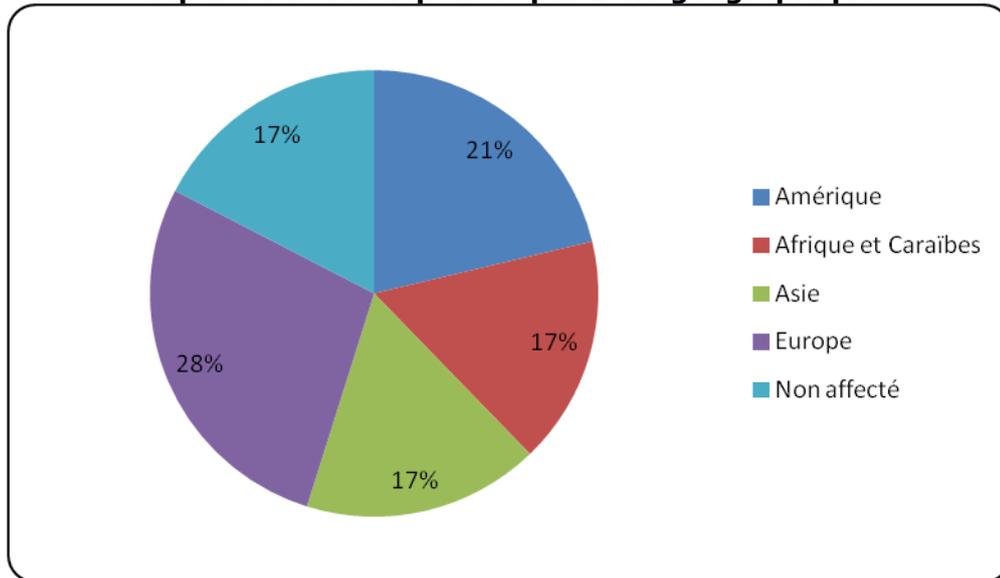
Répartition des dépenses « International » par nature et zone géographique

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
Amérique	193 904,81	33 871,78	0,00	227 776,59	21%
Afrique et Caraïbes	130 870,51	46 406,92	0,00	177 277,43	17%
Asie	135 006,36	47 829,09	0,00	182 835,45	17%
Europe	264 660,86	33 061,09	0,00	297 721,95	28%
Non affecté	94 922,87	91 999,64	0	186 922,51	17%
TOTAL	819 365,41	253 168,52	0,00	1 072 533,93	
%	76%	24%	0%		
TOTAL 2015	836 167,44	273 657,71	0,00	1 109 825,15	
<i>Evolution</i>	-2%	-7%		-3%	

Globalement, les dépenses « International » ont diminué entre 2015 et 2016 de 3,4 %.

Les dépenses non affectées ont diminué de 15,5 %, du fait principalement d'une meilleure répartition des coûts de personnel aux zones géographiques.

Répartition des dépenses par zone géographique



1. Amérique

Les dépenses affectées à cette zone sont de 227.776,59 Euros (21 % des dépenses « International »). L'AFA dispose de représentations dans deux pays de la zone, en Colombie et au Pérou. Les dépenses directes pour ces deux pays s'élevaient respectivement à 60.645,76 Euros et à 22.901,64 Euros en 2016.

Les dépenses sur cette zone ont augmenté en 2016, du fait notamment du développement de l'activité au Pérou, de l'ouverture de procédures d'adoption au Mexique (dépenses d'intermédiation) et de la réalisation d'une mission exploratoire au Brésil.

Sont affectés à cette zone géographique 2 rédactrices et une assistante au siège (3 ETP) et 3 CLE (2,5 ETP).

2. Europe

La part des dépenses dédiées à cette zone géographique représente 28% des dépenses « International » (297.721,95 Euros) et est restée stable par rapport à 2015 (299.877,32 Euros). Les dépenses directes de la Russie (110.551,40 Euros) ont diminué par rapport à 2015 de 11,4 %. Cette diminution s'explique en partie par la non comptabilisation en 2016 des salaires et charges de fin d'année des CLE en Russie (paiement par régie et transmission des pièces en 2017).

Sont affectés à cette zone géographique 4 personnes au siège (4 ETP) et 11 personnes en Russie (3,3 ETP).

3. Asie

182.835,45 Euros ont été dépensés pour la zone « Asie » (17% des dépenses), soit une baisse de 6,3 %. L'AFA ne dispose dans la zone que d'une représentation au Vietnam (48.925,07 Euros de dépenses directes).

La diminution des dépenses pour cette zone tient principalement à la diminution des dépenses d'intermédiation et à l'évolution des adoptions dans cette zone. Pour rappel, ces dépenses donnent lieu à remboursement par les familles, notamment concernant la Chine et le Vietnam.

Sont affectés à cette zone géographique 2 rédacteurs au siège (2 ETP) et 2 CLE au Vietnam (1,4 ETP).

4. Afrique et Caraïbes

Les dépenses affectées à cette zone géographique sont de 177.277,43 Euros et représentent 17% des dépenses « International ».

L'AFA a des représentations en Haïti (48.032,35 Euros), au Burkina Faso (12.843,74 Euros), à Madagascar (9.235,34 Euros) et en Guinée (3.183,00 Euros). Une mission exploratoire a, par ailleurs, été effectuée en Côte d'Ivoire en 2016.

Les dépenses sur cette zone ont diminué de 5,1 %, principalement en raison de la baisse des dépenses en Haïti (fin de contrat de l'assistant de la CLE au 01 janvier 2016, pas de mission dans le pays en 2016, plus de dépenses d'intermédiation...).

Deux rédacteurs au siège travaillent sur cette zone (2 ETP) et 4 CLE sur le terrain (3,5 ETP).

B)- INFORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Sont regroupés dans cet axe l'ensemble des dépenses relatives à la primo-information et à l'accompagnement, en France, des familles candidates à l'adoption.

Cela comprend les dépenses de communication, les dépenses liées au suivi des dossiers (principalement les coûts de maintenance et d'évolution de la base de données des candidats de l'AFA...) et les dépenses d'animation : formation des familles, formation et information du réseau (comprenant les rassemblements annuels des correspondants départementaux et des CLE et les déplacements en région des agents de l'AFA).

Le personnel affecté à ces missions est composé des agents du pôle Information et Conseil (5 agents dont une mise à disposition – 4 ETP), de ceux du pôle santé (3 agents dont un vacataire – 1,9 ETP), de la chef du service « Information et accompagnement » (0,8 ETP) et de la chargée de mission Communication (1 ETP).

Les dépenses de personnel représentent la principale masse des dépenses de cet axe (84%) en 2016 et ont augmenté de 9 % par rapport à 2015 (pas de vacance de poste en 2016, contrairement à 2015 et meilleure répartition des charges de personnel entre destinations).

Si les dépenses de fonctionnement du service information restent mesurées par rapport à l'ensemble des dépenses (11,6% du total), celles-ci ont néanmoins augmenté en 2016 (22%). Les principaux facteurs expliquant cette augmentation sont :

- L'invitation et la prise en charge d'autorités étrangères (Bulgarie, Colombie) lors du séminaire de l'AFA a augmenté le coût de l'événement par rapport à 2015.
- La remise à niveau du système de visio-conférence pour les formations à distance a impliqué des coûts supplémentaires.
- Les membres de l'AFA ont été amenés à se déplacer en France plus souvent qu'en 2015, à l'invitation des conseils départementaux ou des associations de parents adoptants.

Répartition des dépenses par nature et par type

	Personnel	Fonctionnement	TOTAL	%
Information, conseil et accompagnement	476 819,13	90 063,41	566 882,54	
<i>dont</i> Direction du service	63 674,65		63 674,65	11,2%
Information et conseil	134 237,53		134 237,53	23,7%
Accompagnement santé et psychologique	170 932,62		170 932,62	30,2%
Animation (information familles, déplacements, rassemblement)		46 656,55	46 656,55	8,2%
Communication	107 974,33	12 845,87	120 820,20	2,3%
Suivi dossiers (base de données...)		30 560,99	30 560,99	5,4%
Total 2015	437 408,74	73 594,27		
Evolution 2015-2016	9%	22%		

C)- SUPPORT

Conformément au nouveau cadre budgétaire et comptable, l'axe « Support » regroupe l'ensemble des dépenses qui ne peuvent être imputées directement et sans utilisation d'une clé de répartition sur les autres destinations.

Cela comprend les dépenses du personnel de direction (directrice mise à disposition par le ministère de la Justice), du service financier, administratif et logistique (7 agents - 7 ETP) et de l'Agence comptable (2 agents dont une adjonction de service, 1 ETP).

Concernant les dépenses de fonctionnement, sont passées en « Support » les dépenses de structure (location des bureaux du siège et frais afférents : charges locatives, électricité, assurance, réparations et maintenance...) et les dépenses de fonctionnement ne pouvant être directement imputées sur l'une des 2 destinations. Cela comprend différents types de dépenses : fournitures de bureau et petit équipement, maintenance du matériel, prestations informatiques, une partie des frais postaux et des frais de télécommunication...

Les dépenses de personnel, comme celles de fonctionnement, ont diminué de 14,9 % entre 2015 et 2016.

Pour les dépenses de personnel, cette baisse tient principalement au non remplacement, d'une part, du directeur adjoint dont le contrat s'était arrêté en 2015 et, d'autre part, d'un assistant de gestion démissionnaire en mars 2016.

Pour les dépenses de fonctionnement, la restitution d'une partie des locaux fin 2015 a permis une économie de l'ordre de 80.000 Euros. Les frais courants ont, par contre, légèrement augmenté, notamment les frais de maintenance du matériel et de petit équipement.

Les dépenses liées au siège de l'AFA représentent en 2016 70% des dépenses de fonctionnement de cet axe, comme en 2015, mais ne représentent plus que 38,7 % des dépenses totales de fonctionnement contre 43% en 2015.

ANNEXES

ELEMENTS STATISTIQUES 2016

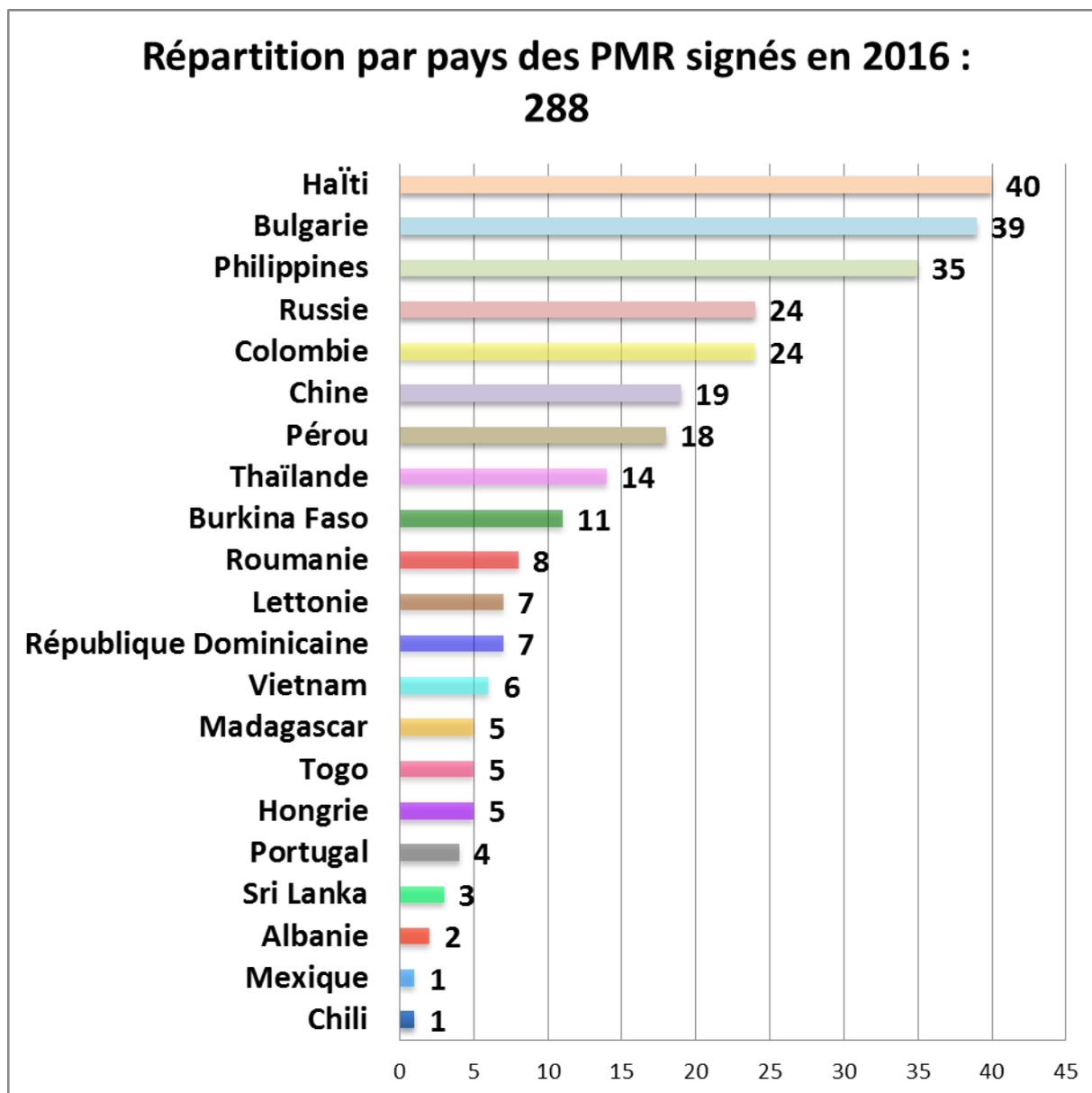
I.	Statistiques de gestion des dossiers d'adoption	68
A.	Nouvelles candidatures reçues en 2016.....	68
1.	Nouveaux Projets de Mise en Relation (PMR) signés en 2016.....	68
2.	Nouvelles inscriptions en listes de demandes en attente (LDA)	69
3.	Total des nouvelles demandes sur 2016 (PMR + LDA)	69
B.	État de l'ensemble des dossiers traités par les pôles géographiques en 2016.....	70
1.	Dossiers pris en charge par les pôles géographiques au 31/12/2016	70
2.	État des listes de demandes en attente au 31/12/2016.....	71
C.	Répartition de l'ensemble des candidatures par étape de procédure en 2016	71
D.	Répartition des dossiers transmis aux pays d'origine.....	72
E.	Répartition des dossiers en traitement dans les pays d'origine	73
F.	Propositions d'enfants reçues en 2016	74
1.	Propositions d'apparement pour 2016, classées par pays : 145.....	74
2.	Nombre de propositions d'apparement refusées en 2016.....	75
G.	Temps de procédure transmission PO / proposition par tranche d'âge	76
H.	Adoptions réalisées depuis l'ouverture de l'Agence (Mai 2006)	77
1.	Tableau comparatif des adoptions depuis 2006 par pays	77
2.	Évolution des adoptions entre 2006 et 2016	78
II.	Portrait statistique des enfants adoptés par le biais de l'Agence	79
A.	Origine des enfants	79
1.	Pays d'origine des enfants adoptés en 2016	79
2.	Détails des pays faisant moins de 10 adoptions en 2016.....	80
3.	Détails des pays faisant plus de 10 adoptions en 2016	81
B.	Statut des enfants adoptés en 2016.....	82
C.	Sexe des enfants adoptés en 2016	83
D.	Age des enfants adoptés en 2016	83
1.	Age moyen des enfants adoptés en 2016	83
2.	Âges moyens et médians par pays.....	84
E.	Santé des enfants adoptés	85
1.	Problèmes de santé signalés / troubles psychiques signalés en 2016	85

2.	Problèmes santé + troubles psychiques signalés par pays sur les adoptions réalisées en 2016	86
F.	Enfants à Besoins Spécifiques	87
1.	Données au sujet des enfants pour les adoptions 2016.....	87
2.	Critères EBS (Enfants à Besoins Spécifiques) pour les adoptions 2016	87
3.	Répartition des fratries et du nombre d'enfants adoptés par pays d'origine	88
III.	Portrait statistique des candidats de l'Agence.....	89
A.	Statut marital : Candidats en attente d'adoption (LDA + Pole G).....	89
B.	Enfants biologiques au foyer des candidats ayant adopté en 2016	89
C.	Âge des candidats ayant adopté au jour de la signature du PMR	90
D.	Âge des candidats ayant adopté au jour de la délivrance du VISA (Pays non Schengen) ou de l'APP (Pays Schengen)	90
E.	Ancienneté de mariage	91
1.	Années de mariage au début de la procédure (délivrance de l'agrément).....	91
2.	Ancienneté de mariage à la fin de la procédure (délivrance de visa).....	91
F.	Catégories socioprofessionnelles des familles ayant adopté en 2016	92
G.	(Carte) Répartition des dossiers AFA par département (LDA, PG, dont suivi post adoption)	93 à 95
H.	Répartition des adoptions AFA / département	96 à 97

I. STATISTIQUES DE GESTION DES DOSSIERS D'ADOPTION

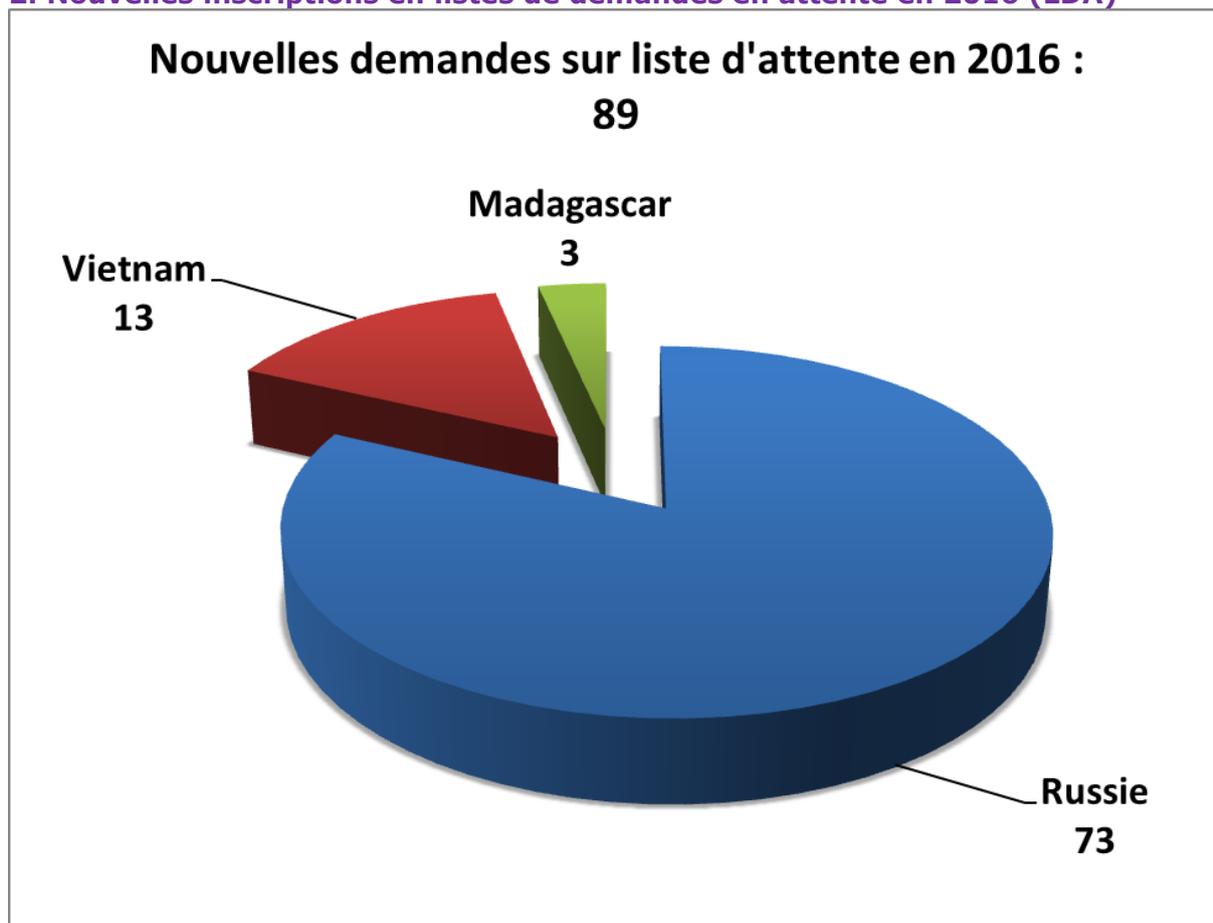
A)- NOUVELLES CANDIDATURES RECUES EN 2016

1. Nouveaux Projets de Mise en Relation (PMR) signés en 2016



	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de PMR signés	288	255	317	436	728
% de baisse par rapport à N-1	12,9%	-19,6%	-27,3%	-40,1%	
% de baisse par rapport à N-2	-9,15%	-41,5%	-56,5%		

2. Nouvelles inscriptions en listes de demandes en attente en 2016 (LDA)



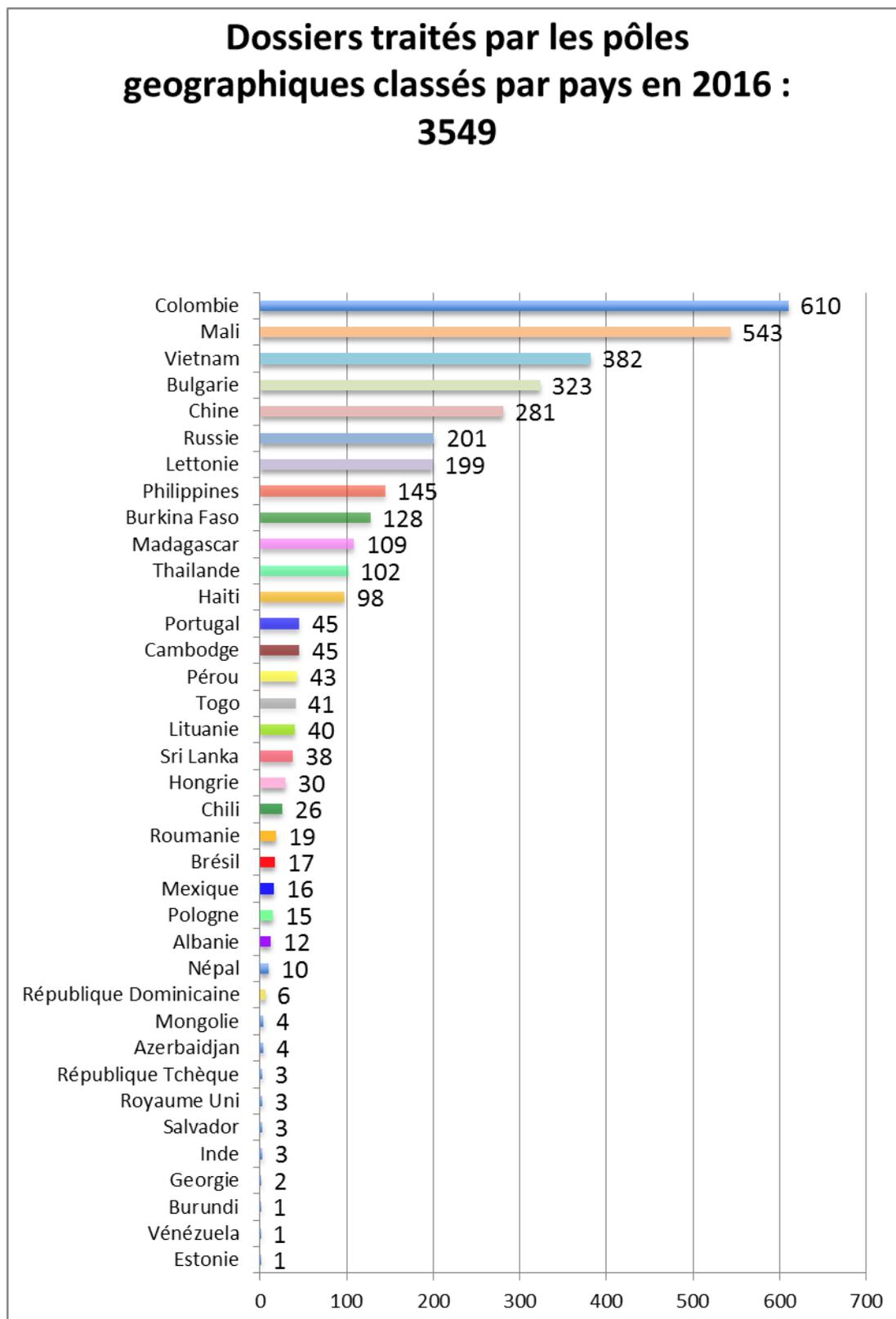
	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'inscriptions en LDA	89	81	176	168	424
% de baisse/hausse par rapport à N-1	9,9%	-54%	4,8%	-60,4%	
% de baisse/hausse par rapport à N-2	-49,4%	-51,8%	-58,5%		

3. Total des nouvelles inscriptions sur 2016 (PMR + LDA)

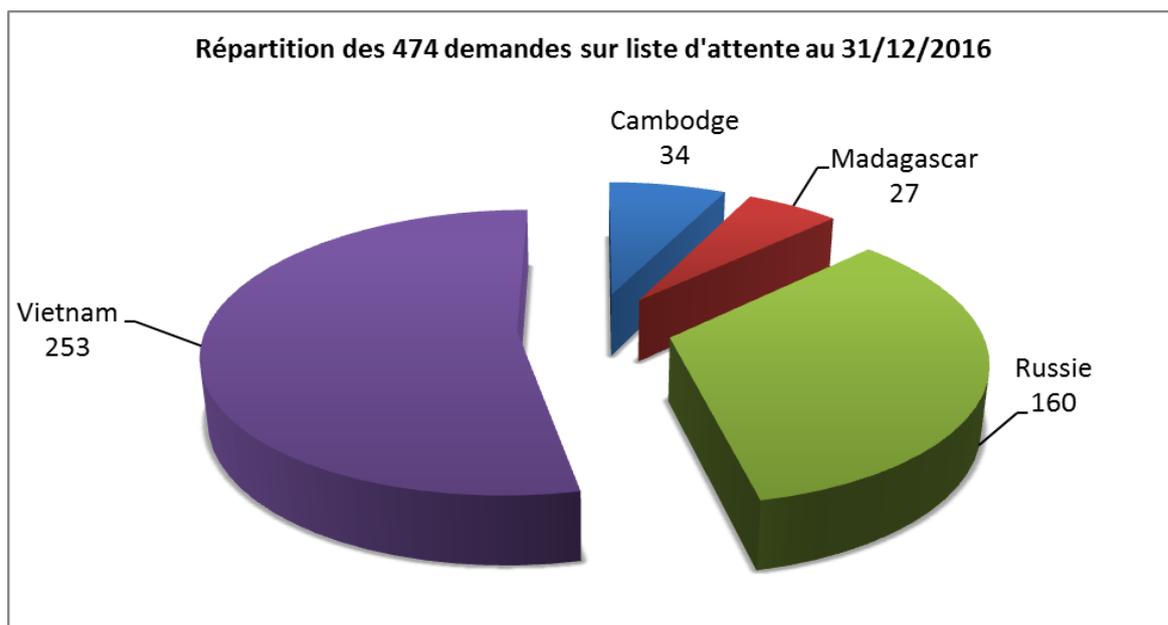
	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'inscriptions en LAD + PMR	377	336	493	604	1552
% de baisse/hausse par rapport à N-1	12,2%	-31,8%	-18,4%	-47,6%	
% de baisse/hausse par rapport à N-2	-23,5%	-44,4%	-57,2%		

B)- ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS TRAITÉS PAR LES PÔLES GÉOGRAPHIQUES EN 2016

1. Dossiers pris en charge par les pôles géographiques au 31/12/2016

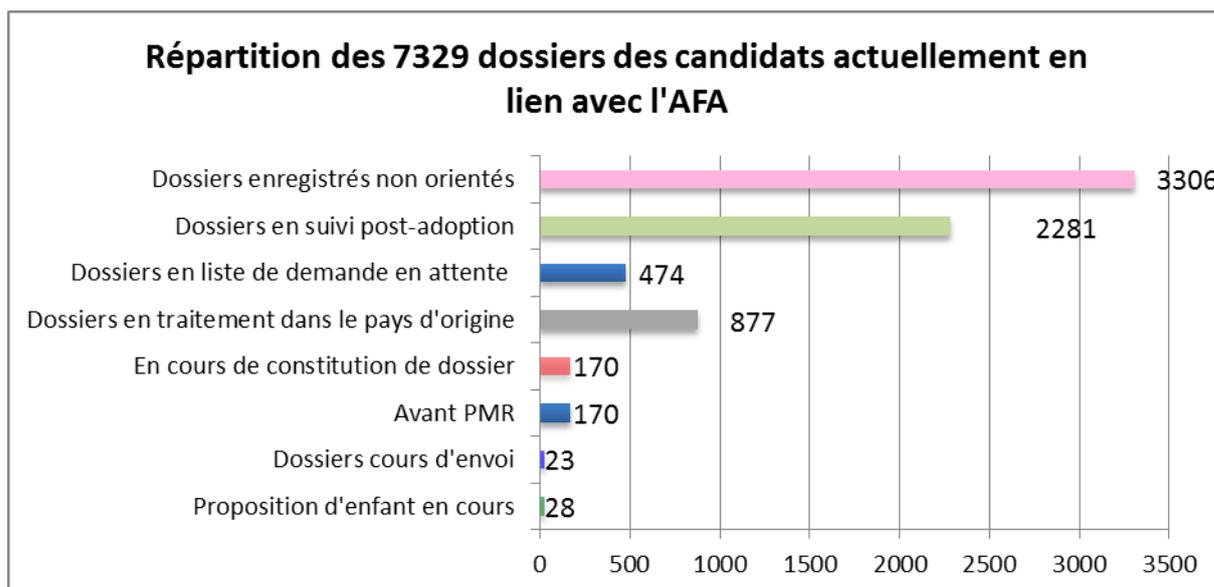


2. État des listes de demandes en attente au 31/12/2016



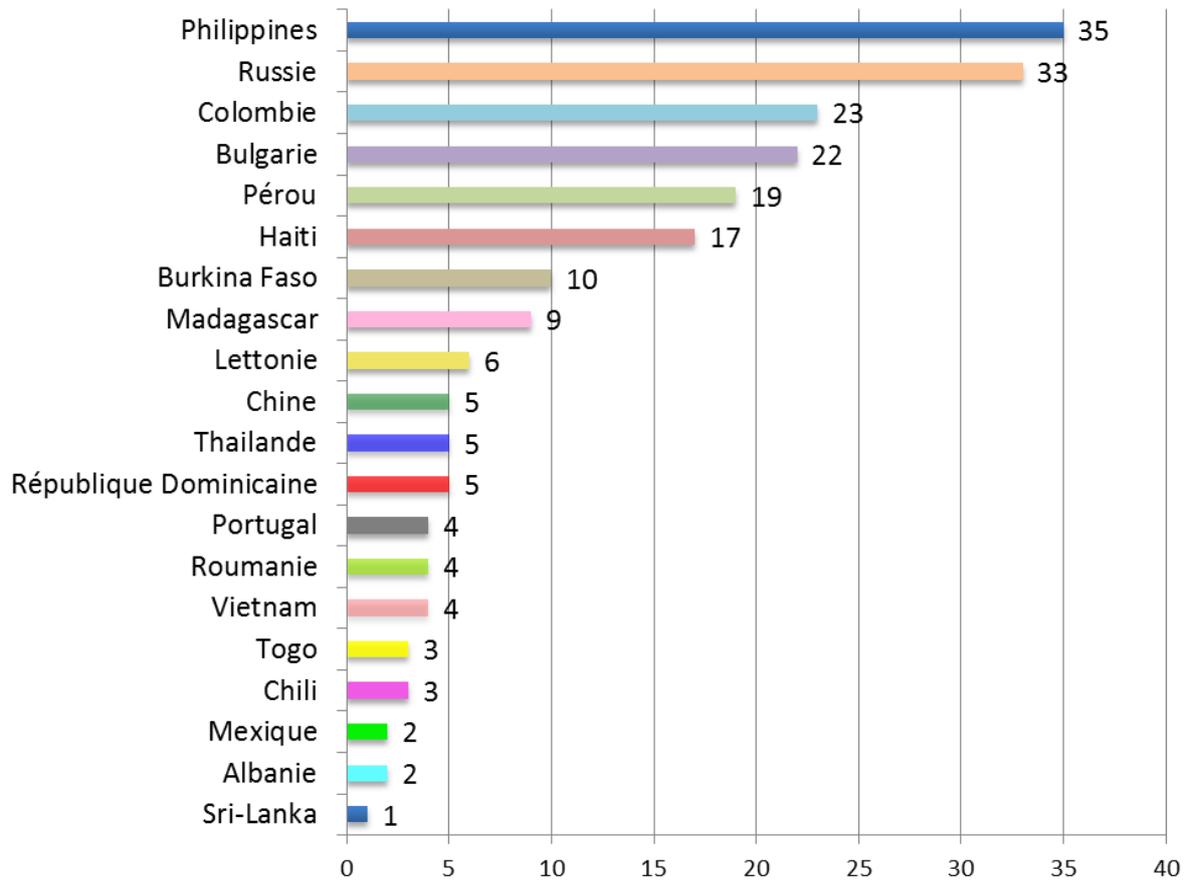
	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de demandes en liste d'attente	474	874	1549	2047	2928
% de baisse/hausse par rapport à N-1	-45,8%	-43,6%	-24,3%	-30,1%	
% de baisse/hausse par rapport à N-2	-69,4%	-57,3%	47,1%		

C)- RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES PAR ÉTAPES DE PROCÉDURE EN 2016



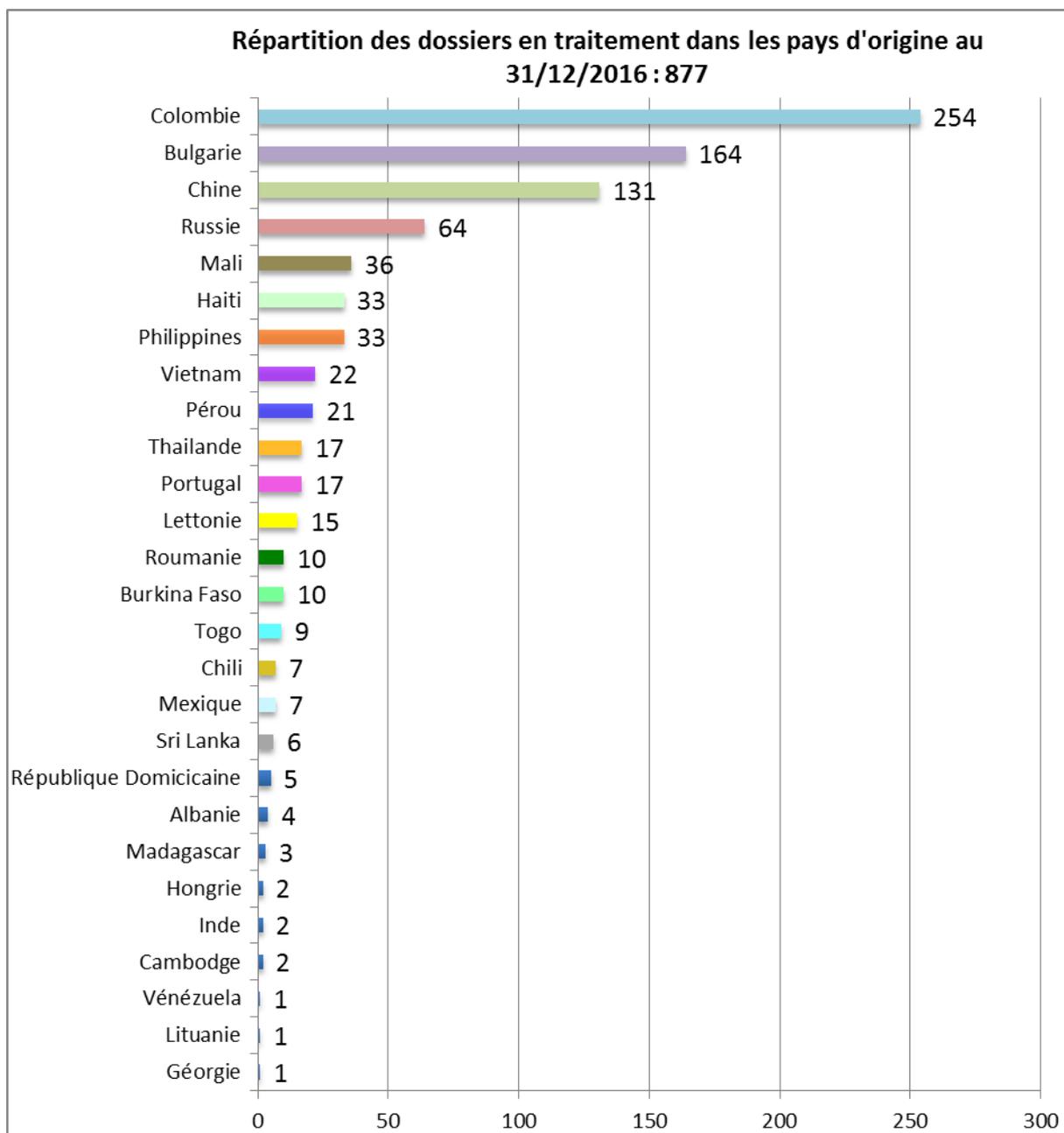
D)- RÉPARTITION DES DOSSIERS TRANSMIS AUX PAYS D'ORIGINE EN 2016

Répartition des 212 dossiers transmis aux pays d'origine en 2016



	2016	2015	2014	2013
Nombre de dossiers transmis aux PO	212	181	250	371
% de baisse/hausse par rapport à N-1	17,3%	-27,6%	-32,6%	

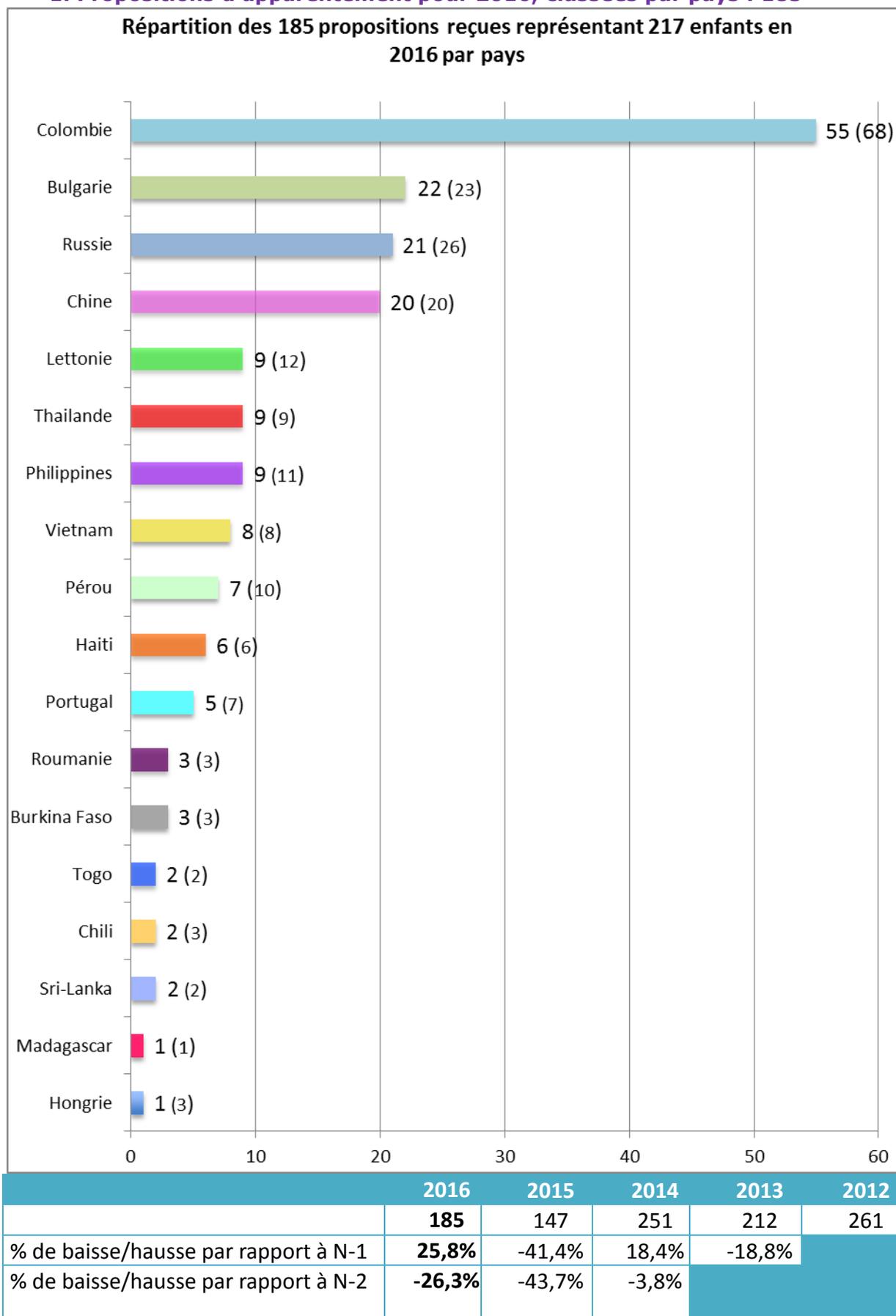
E)- RÉPARTITION DES DOSSIERS EN TRAITEMENT DANS LES PAYS D'ORIGINE



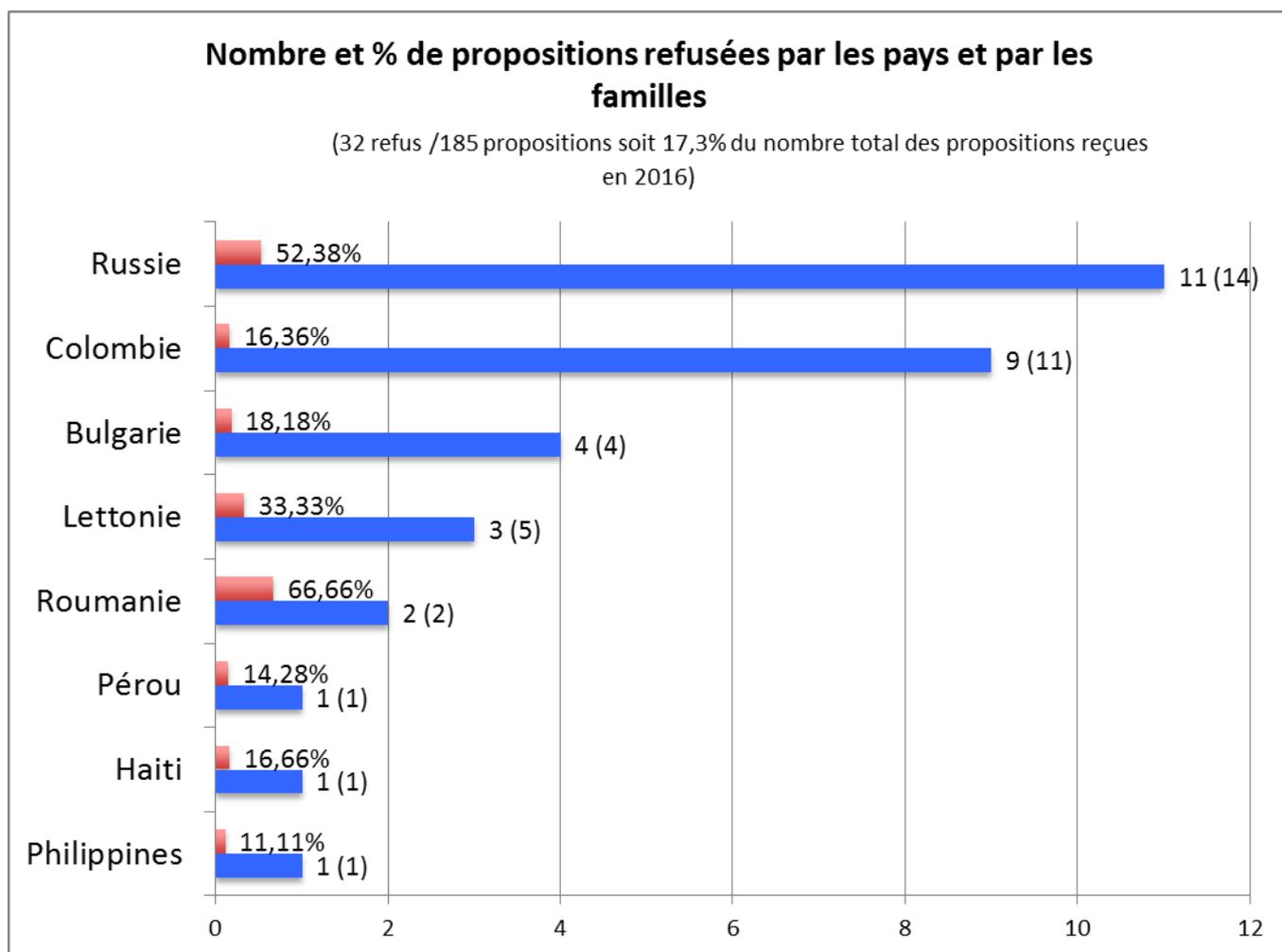
	2016	2015	2014	2013
Dossiers en traitement dans PO	877	1150	1815	2178
% de baisse/hausse par rapport à N-1	-23,7%	-36,6%	-16,7%	

F)- PROPOSITIONS D'ENFANTS RECUES EN 2016

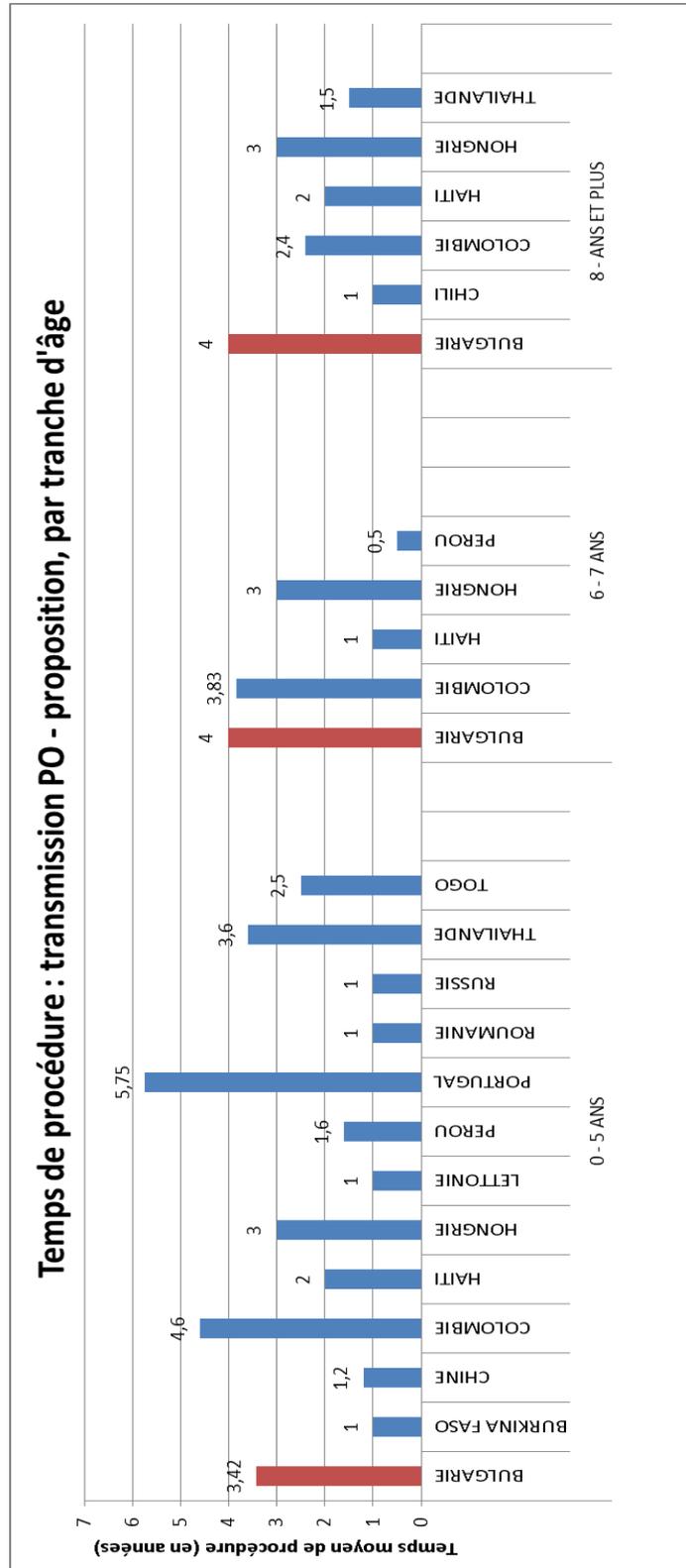
1. Propositions d'appareillement pour 2016, classées par pays : 185



2. Nombre de propositions d'apparement refusées en 2016



G)- TEMPS DE PROCÉDURE (TRANSMISSION PO/PROPOSITION) par tranche d'âge

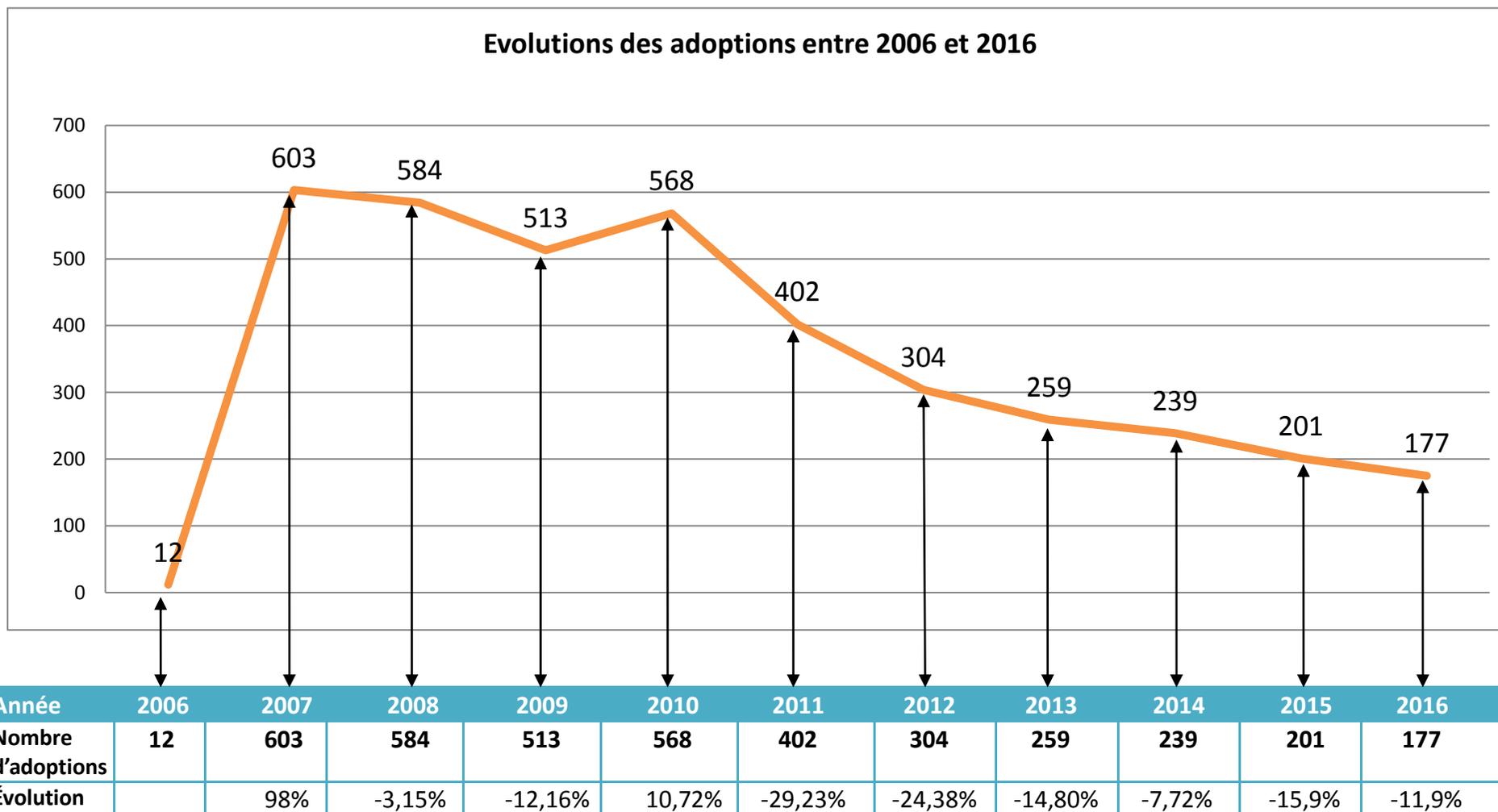


H)- ADOPTIONS RÉALISÉES DEPUIS L'OUVERTURE DE L'AGENCE.

1. Tableau comparatif des adoptions depuis 2006 par pays

PAYS	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	Total pays
ALBANIE	0	3	0	1	1	0	0	0	1	0	0	6
AZERBAIDJAN	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	3
BRESIL	0	0	0	0	0	0	0	2	6	17	0	25
BULGARIE	21	15	30	37	18	26	7	9	21	9	0	193
BURKINA – FASO	3	5	10	4	6	9	14	11	18	42	0	122
BURUNDI	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
CAMBODGE	0	0	0	0	0	5	1	11	17	5	0	39
CHILI	3	1	4	0	8	3	3	2	0	3	0	27
CHINE	14	12	17	36	1	4	1	0	6	0	0	91
COLOMBIE	47	61	38	67	112	187	256	170	225	247	6	1416
ESTONIE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
GEORGIE	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
HAITI	12	2	1	12	6	0	0	0	0	0	0	33
HONGRIE	3	0	3	0	1	4	5	4	2	9	0	31
INDE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
LETTONIE	8	18	16	25	37	22	47	44	34	30	4	285
LITUANIE	0	2	2	0	9	3	2	7	14	26	0	65
MADAGASCAR	11	11	13	20	14	10	15	10	0	0	0	104
MALI	0	14	36	2	33	61	71	117	72	133	0	539
MEXIQUE	0	0	1	0	0	0	4	4	9	6	0	24
MOLDAVIE	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
MONGOLIE	0	0	0	0	0	1	0	0	2	3	0	6
NEPAL	0	0	0	0	0	1	9	0	0	0	0	10
PEROU	9	2	2	3	1	3	0	1	3	1	0	25
PHILIPPINES	7	6	12	13	14	6	12	3	12	9	0	94
POLOGNE	0	0	0	0	0	1	1	3	9	4	0	18
PORTUGAL	7	2	1	7	5	2	2	1	4	2	1	34
REPUBLIQUE TCHEQUE	0	0	1	0	3	0	0	1	0	0	0	5
ROUMANIE	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
ROYAUME - UNI	0	0	0	3	0	0	0	2	0	0	0	5
RUSSIE	12	18	17	12	15	10	18	8	0	0	0	110
SALVADOR	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	0	5
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
SRI - LANKA	1	3	1	0	1	2	5	7	5	5	0	30
THAÏLANDE	7	8	11	10	5	4	5	7	8	9	1	75
TOGO	3	5	10	1	6	3	0	0	0	0	0	28
VIETNAM	8	10	13	3	7	34	89	88	113	37	0	402
TOTAL par année	177	201	239	259	304	402	568	513	584	603	12	3862

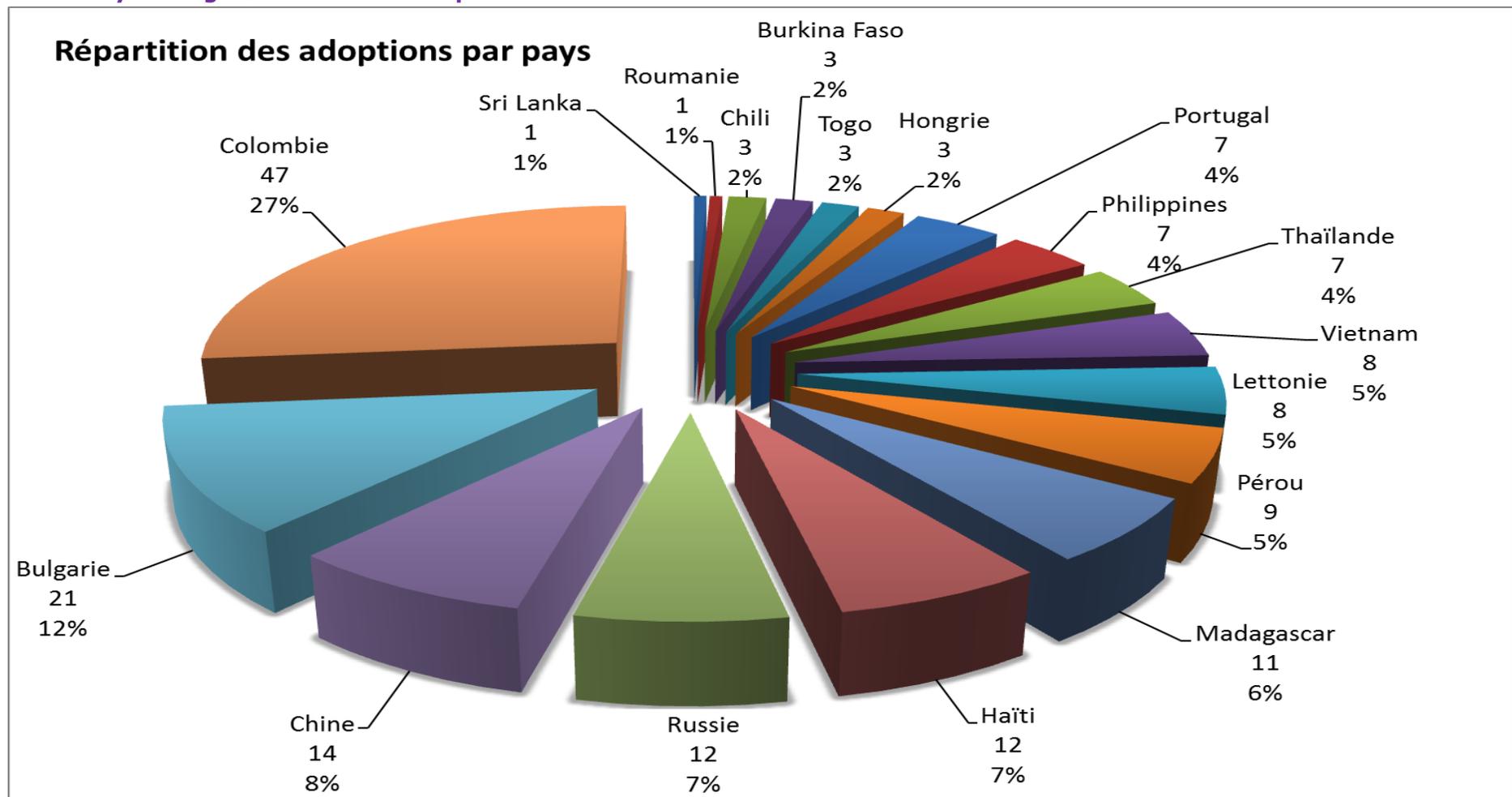
2. Évolution des adoptions AFA entre 2006 et 2016



II. PORTRAIT STATISTIQUE DES ENFANTS ADOPTÉS PAR LE BIAIS DE L'AGENCE

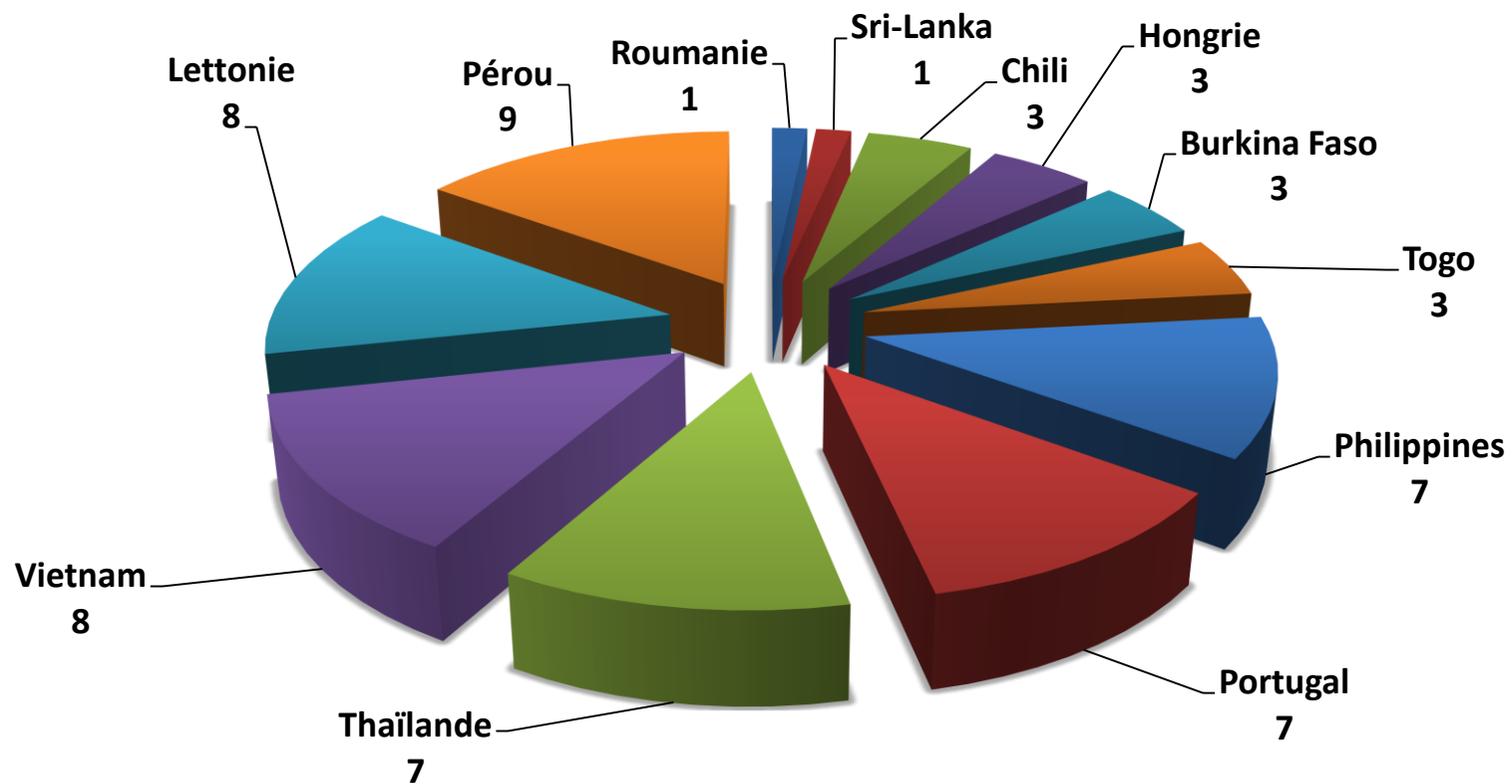
A)- ORIGINE DES ENFANTS

1. Pays d'origine des enfants adoptés en 2016

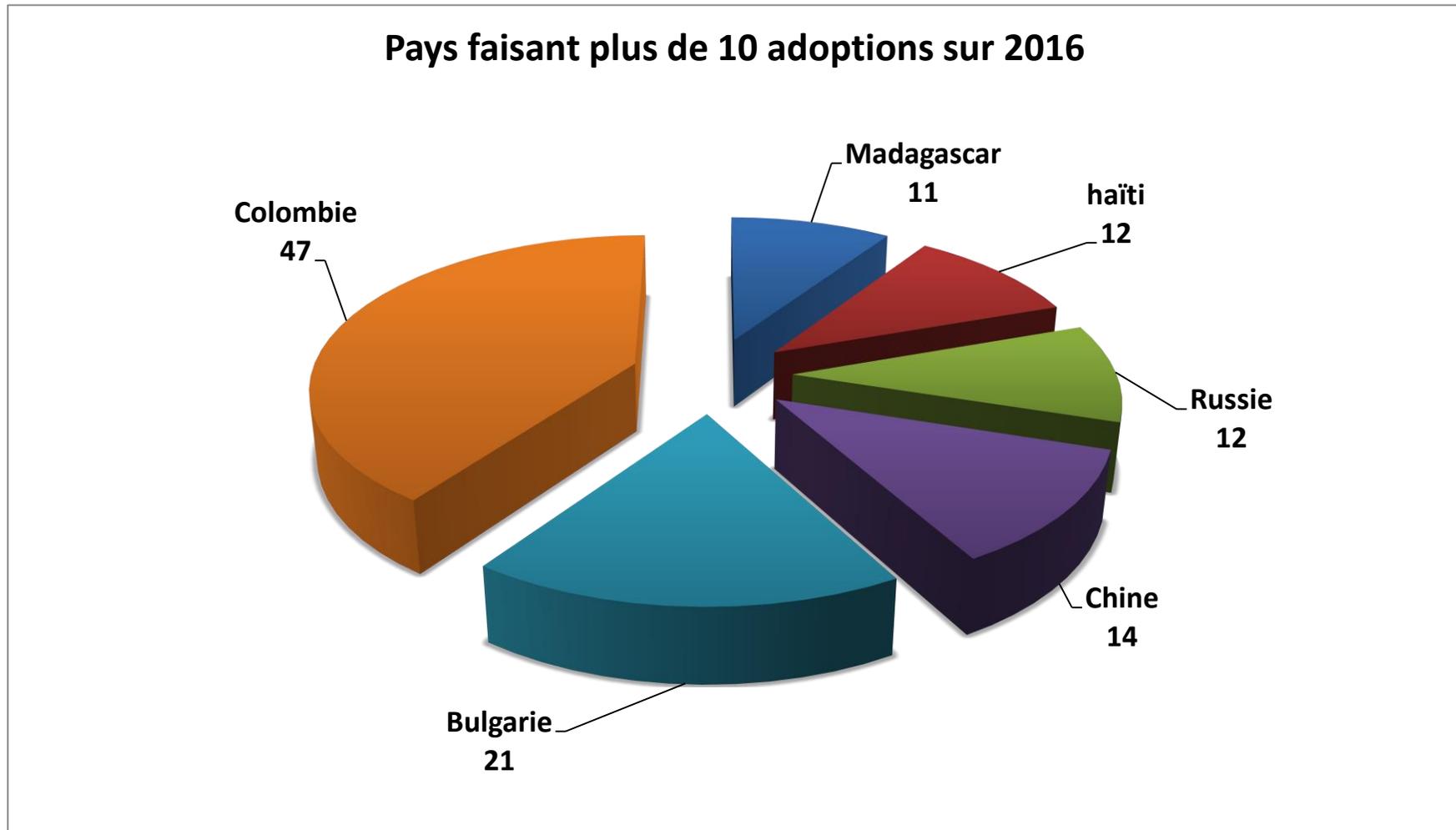


2. Détails des pays faisant moins de 10 adoptions en 2016

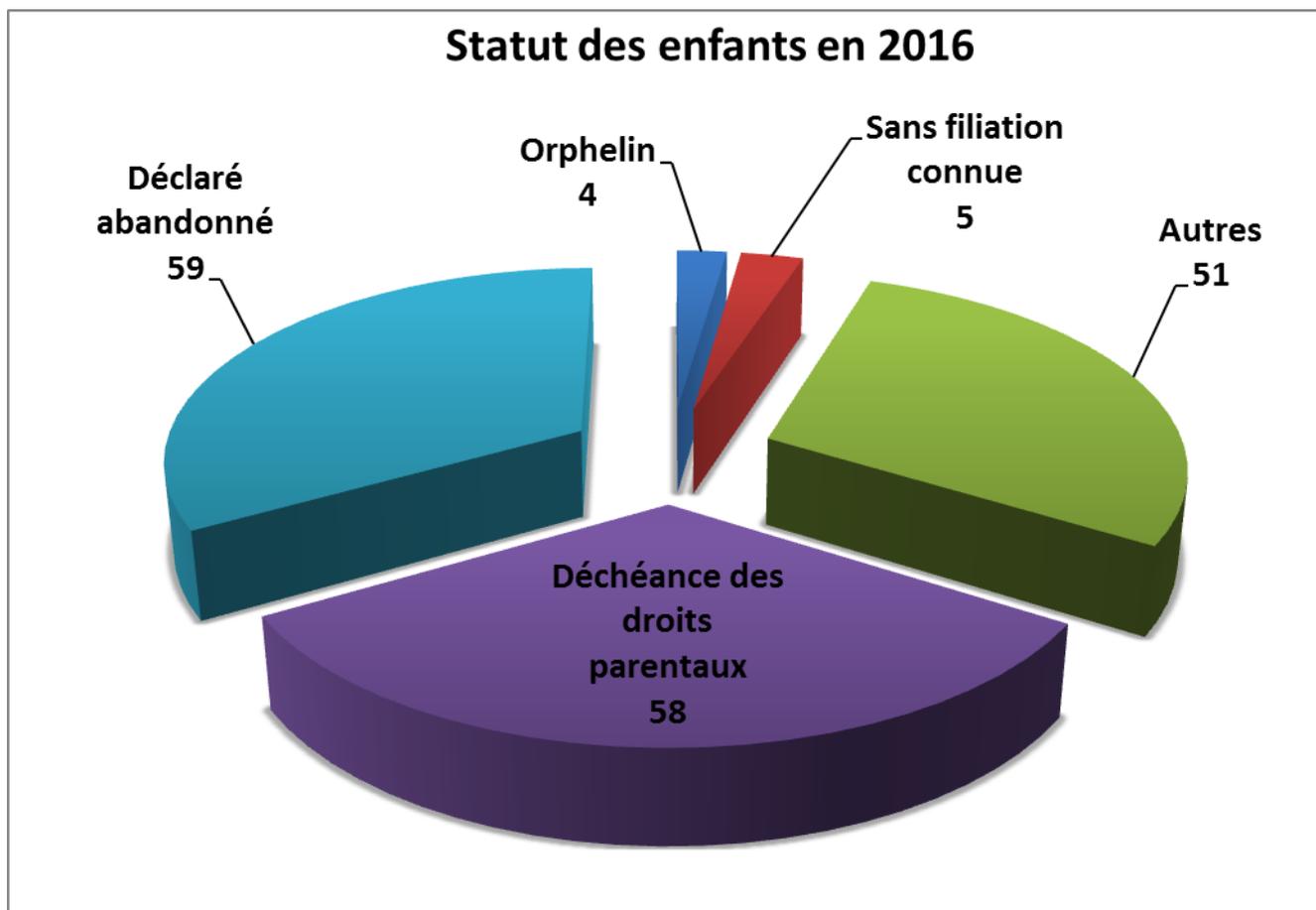
Pays faisant moins de 10 adoptions sur 2016



3.Détails des pays faisant plus de 10 adoptions en 2016

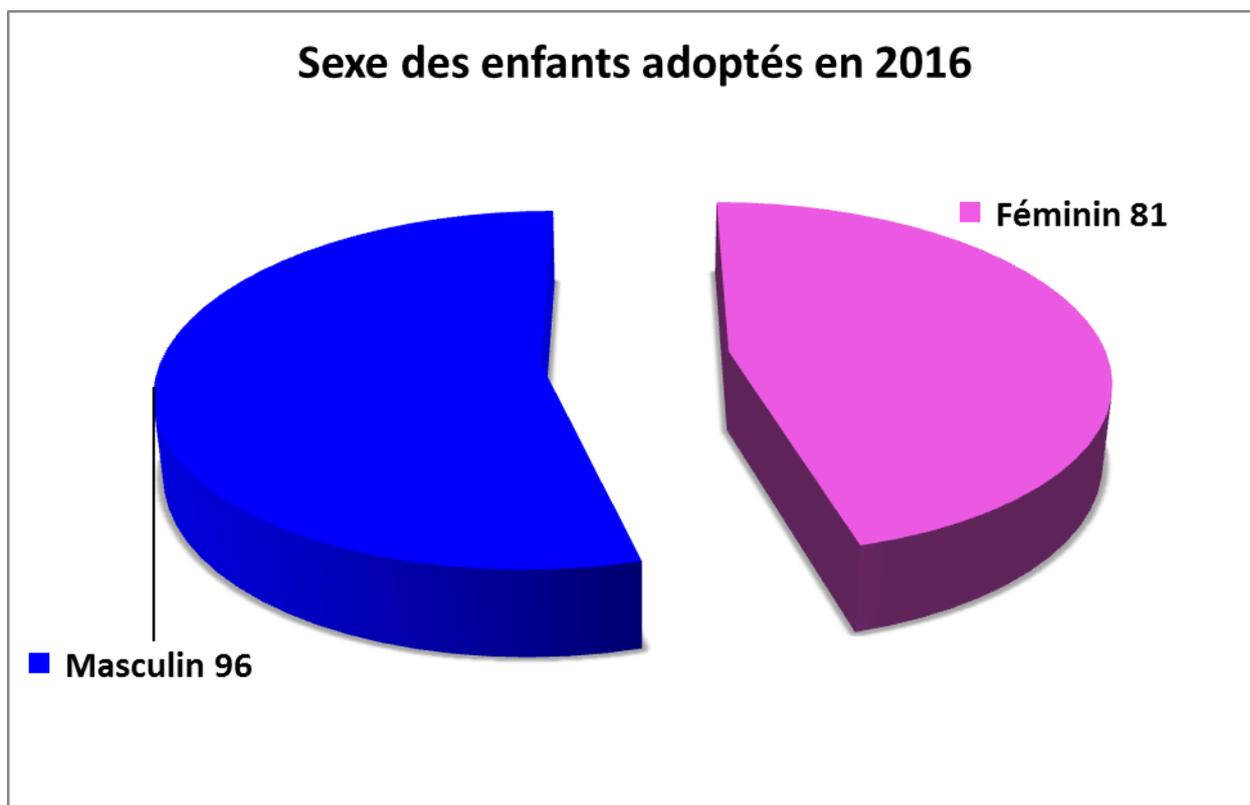


B)- STATUT DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2016



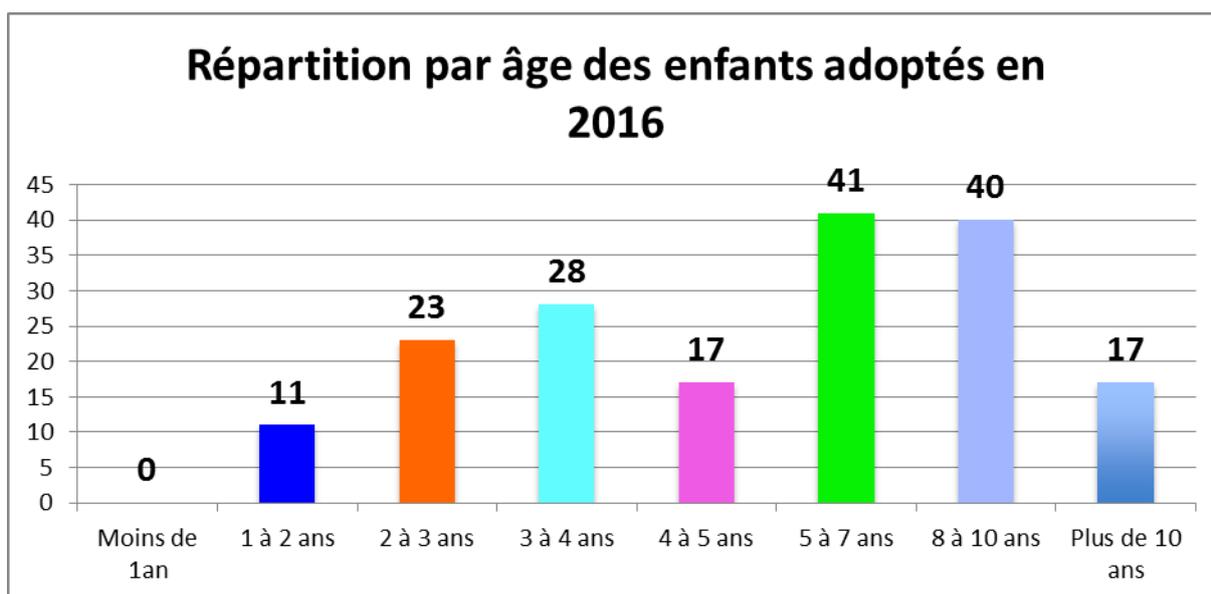
STATUT DE L'ENFANT	Nombre de Statut enfant
Sans filiation connue	5
Orphelin	4
Déclaré abandonné	59
Déchéance des droits parentaux	58
Autres	51
Total général	177

C)- SEXE DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2016



D)- ÂGE DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2016

1. Age moyen des enfants adoptés en 2016



La moyenne des âges des enfants adoptés en 2016 via l'AFA est de **5 ans et 5 mois**.

2. Ages moyens et médians par pays

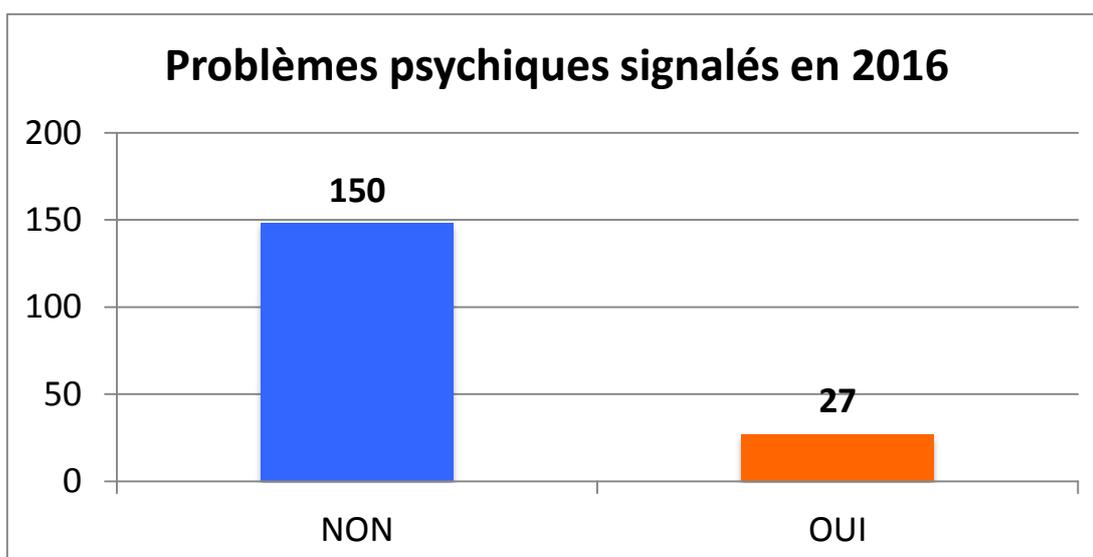
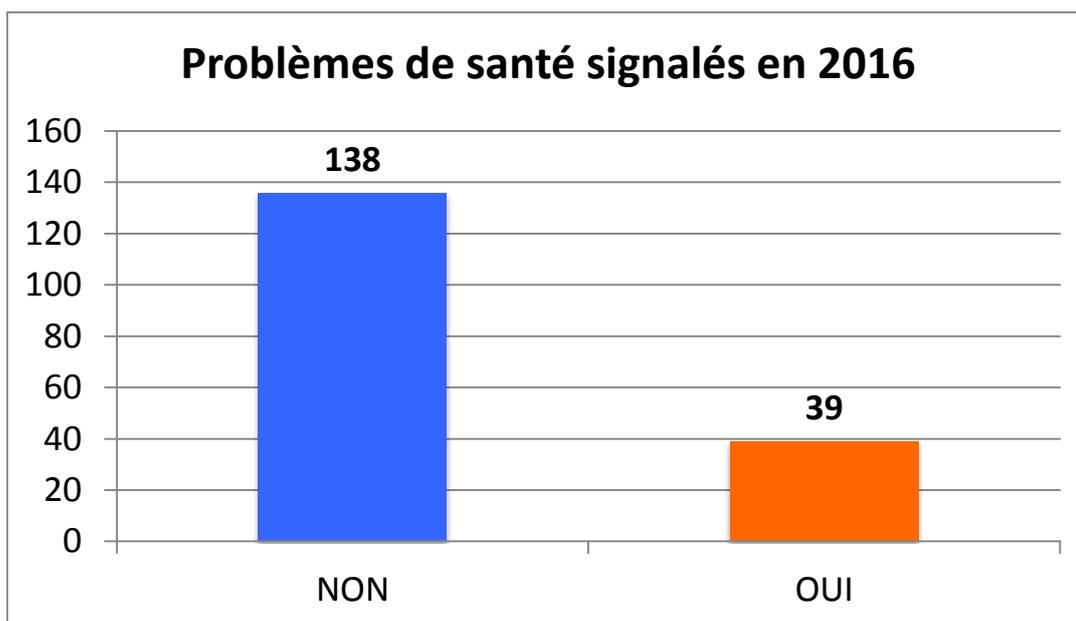
PAYS	NOMBRE D'ADOPTIONS EN 2016	AGE MOYEN	AGE MEDIAN
BULGARIE	21	4,6	5
BURKINA FASO	3	8	8
CHILI	3	8	8
CHINE	14	2,3	2
COLOMBIE	47	5,6	6
HAITI	12	6,2	6
LETONIE	8	6,5	7
MADAGASCAR	11	7,1	7
PEROU	9	4,2	4
PHILIPPINES	7	4,1	4
PORTUGAL	7	3,9	4
ROUMANIE	1	5	5
RUSSIE	12	4,9	5
SRI LANKA	1	1	1
THAILANDE	7	5,6	6
TOGO	3	10,3	10
VIETNAM	8	6,9	7
Total général	177	5,5	6

E)- SANTÉ DES ENFANTS ADOPTÉS

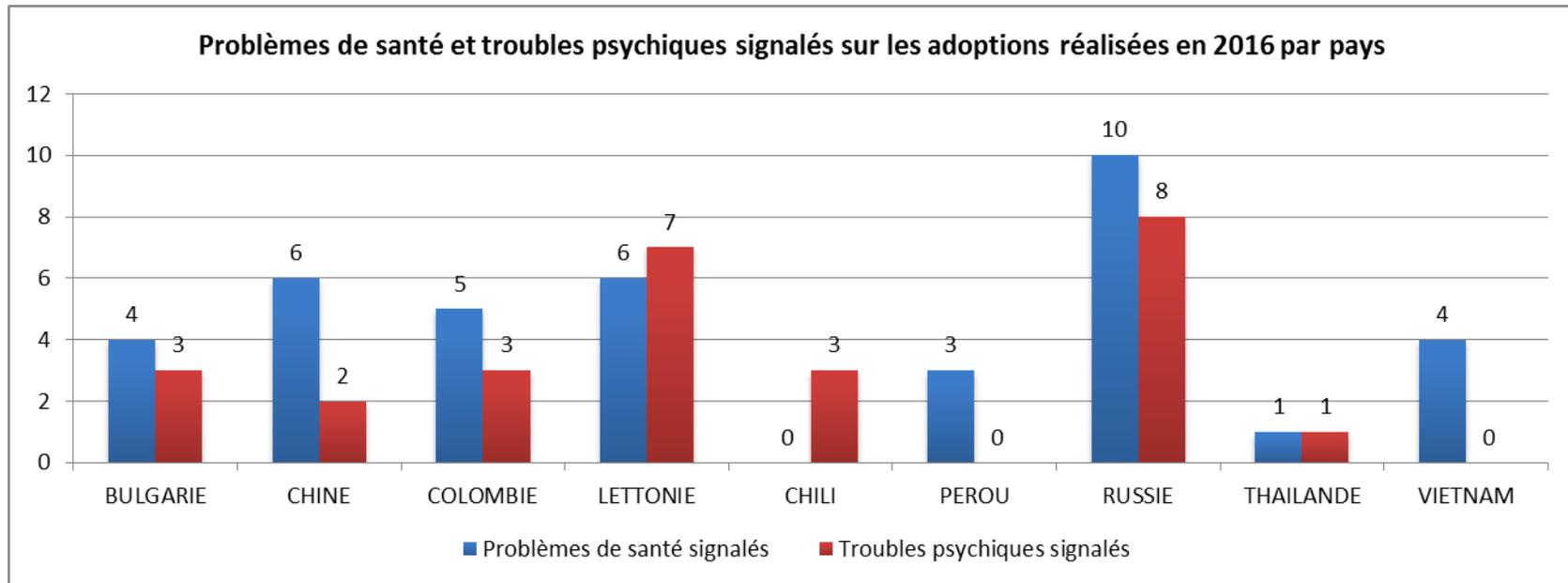
1. Problèmes de santé signalés / troubles psychiques signalés en 2016

Répartition des 66 problèmes et troubles signalés sur les 177 adoptions :

- Santé physique : 39 enfants, soit 22,03% des adoptions ;
- Trouble psychique : 27 enfants, soit 15,25% des adoptions ;
- Santé physique et trouble psychique : 15 enfants, soit 8,47% des adoptions.



2. Problèmes de santé et troubles psychiques signalés par pays sur les adoptions réalisées en 2016



F)- ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

1. Données au sujet des enfants pour les adoptions 2016

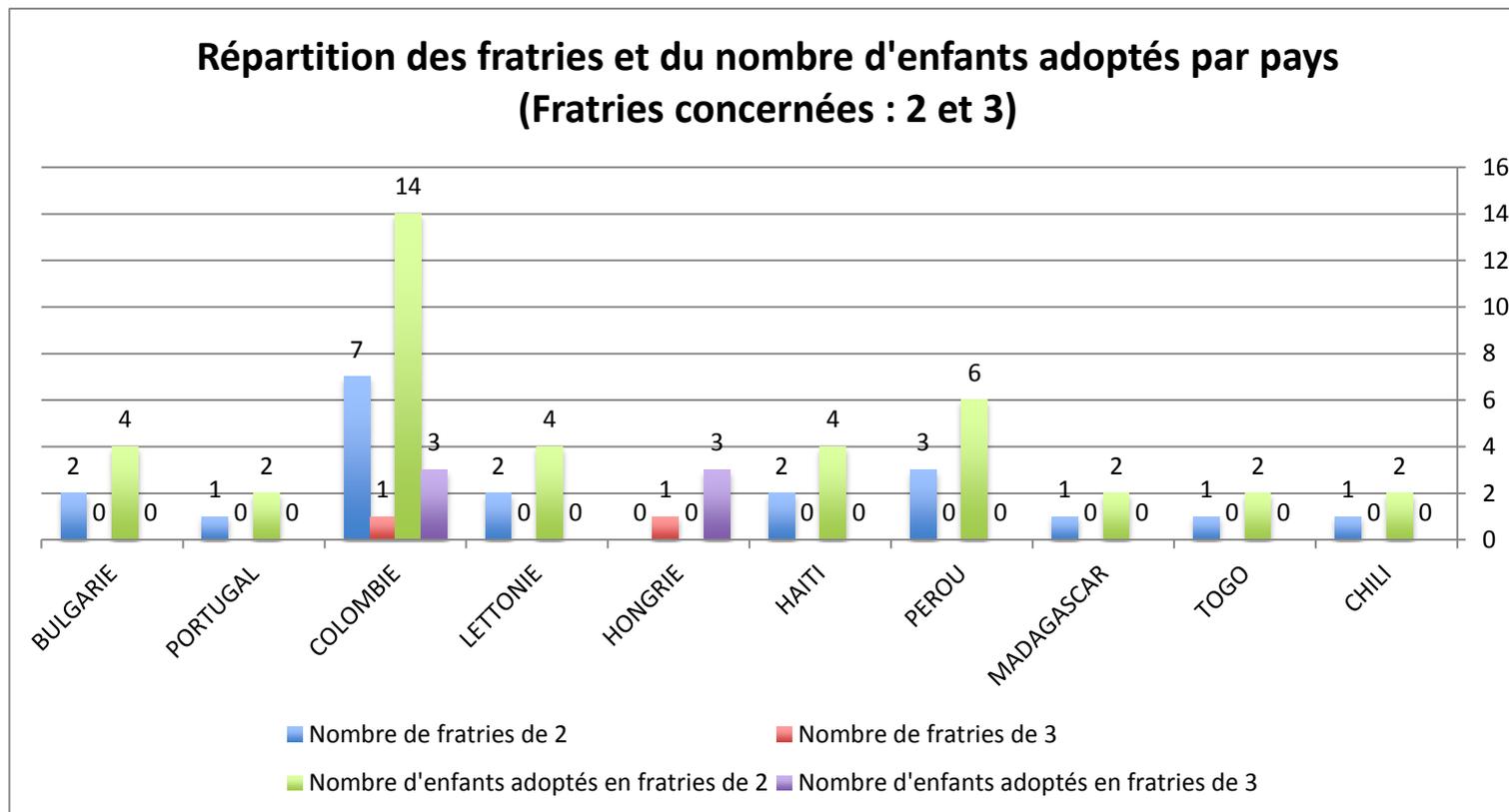
Données pour les enfants	% du total 2016	% du total 2015	% du total 2014	% du total 2013
Présentant un problème de santé ou psychique signalé	37,3% (66)	46,7%	28,5%	30,8%
Ayant + de 5 ans	55,4% (98)	53,2%	38,9%	47,2%
Ayant + de 6 ans	45,8% (81)	44,3%	48,4%	38,6%
Adoptés en fratrie de 2	22,6% (40)	22,9%	11,7%	24,2%
Adoptés en fratrie de 3	3,4% (6)	4,5%	8,8%	2,3%

2. Critères EBS (Enfants à Besoins Spécifiques) pour les adoptions 2016

- **EBS 1** (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou fratrie de 2 ou plus) = 136 enfants, soit 76,8%
- **EBS 2** (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou fratrie de 2 ou plus) = 124 enfants, soit 70,1%
- **EBS 3** (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou fratrie de 3 ou plus) = 130 enfants, soit 73,5%
- **EBS 4** (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou fratrie de 3 ou plus) = 116 enfants, soit 65,5%

Critères EBS	2016	2015	2014	2013	2012
EBS 1	76,8%	79,6%	79,1%	73,4%	58,0%
EBS 2	70,1%	71,6%	59,0%	69,9%	55,0%
EBS 3	73,5%	76,6%	76,2%	69,1%	50,0%
EBS 4	65,5%	68,7%	56,1%	64,8%	47,0%

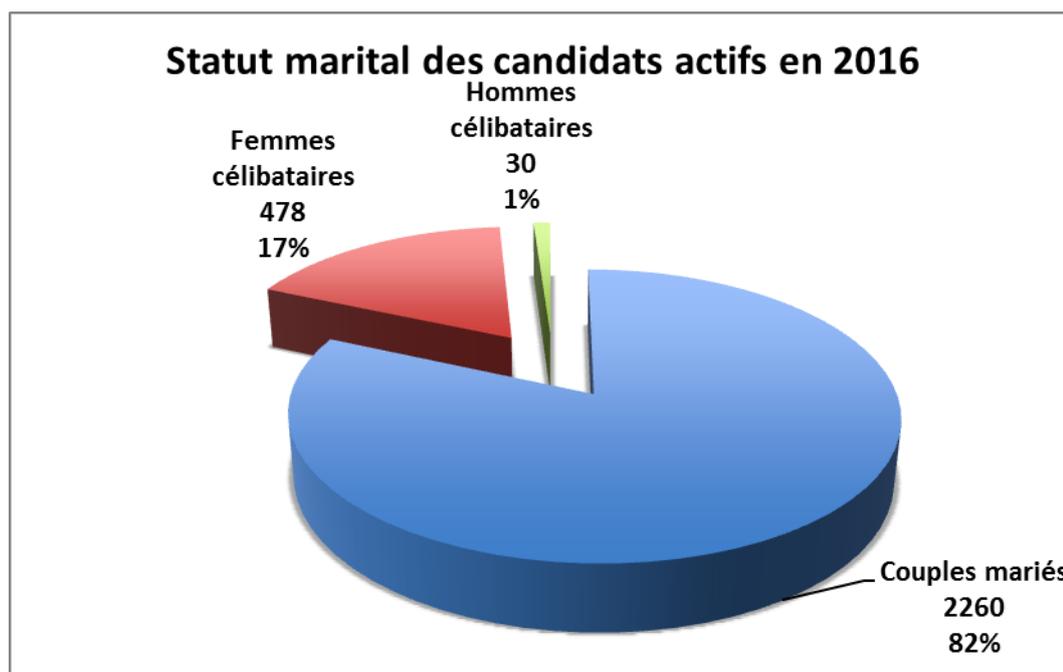
3. Répartition des fratries et du nombre d'enfants adoptés par pays d'origine



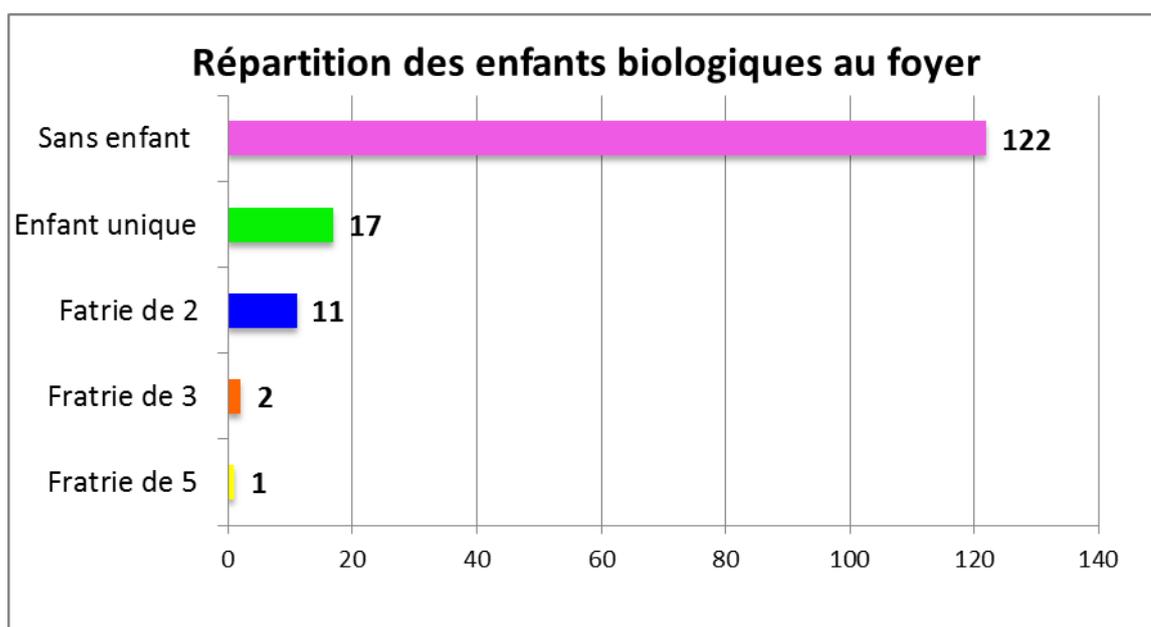
3. PORTRAIT STATISTIQUE DES CANDIDATS DE L'AGENCE

A)-STATUT MARITAL : Candidats en attente d'adoption (LDA+Pole G)

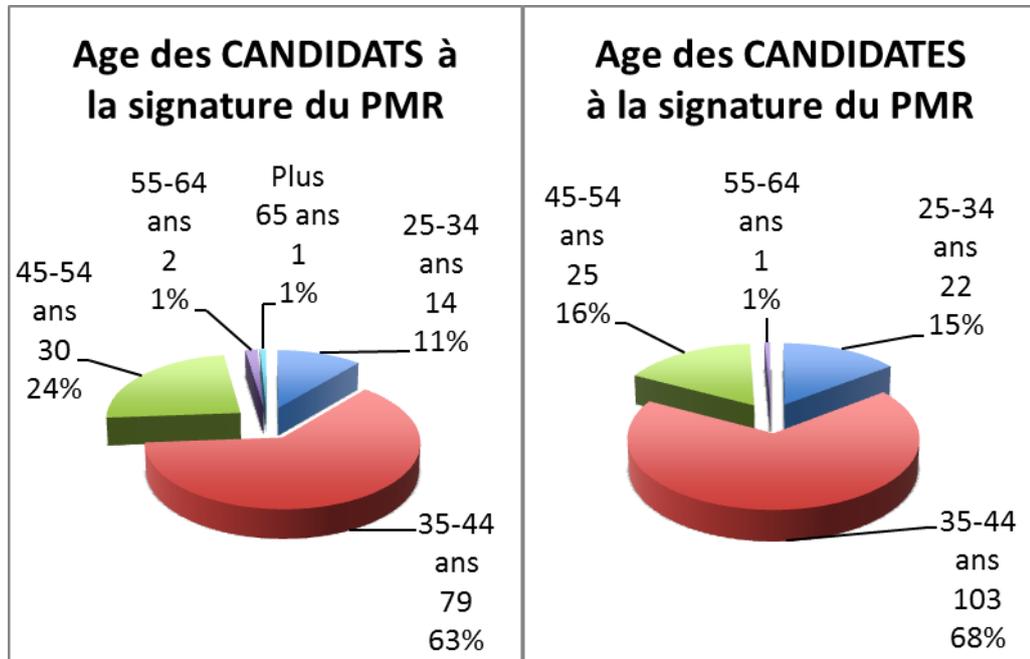
- 2260 couples mariés
- 478 femmes célibataires
- 30 hommes célibataires



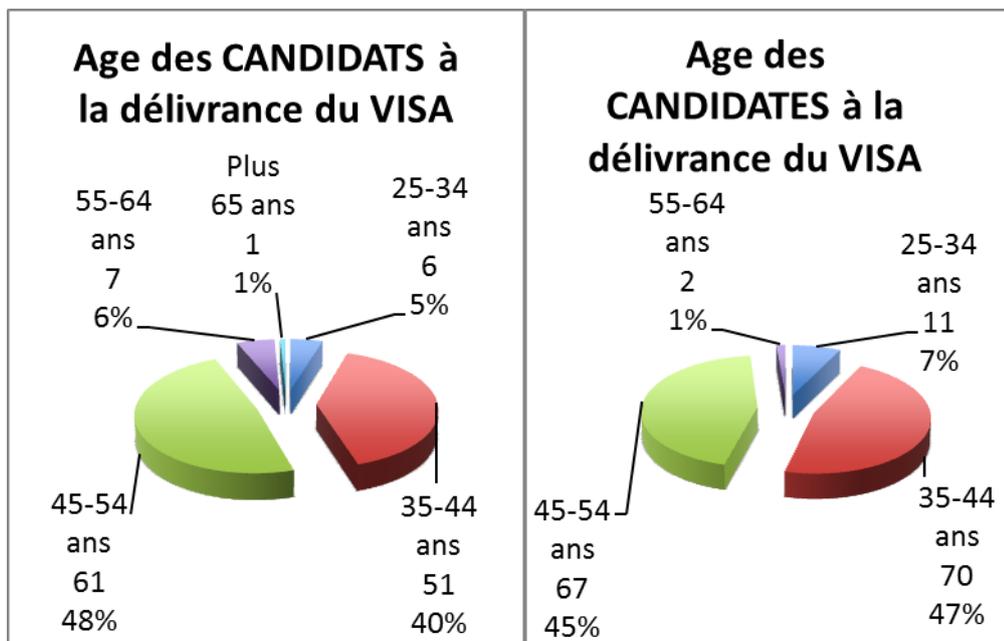
B)- ENFANTS BIOLOGIQUES AU FOYER DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉ EN 2016



C)- ÂGE DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉ AU JOUR DE LA SIGNATURE DU PMR (Projet de Mise en Relation)

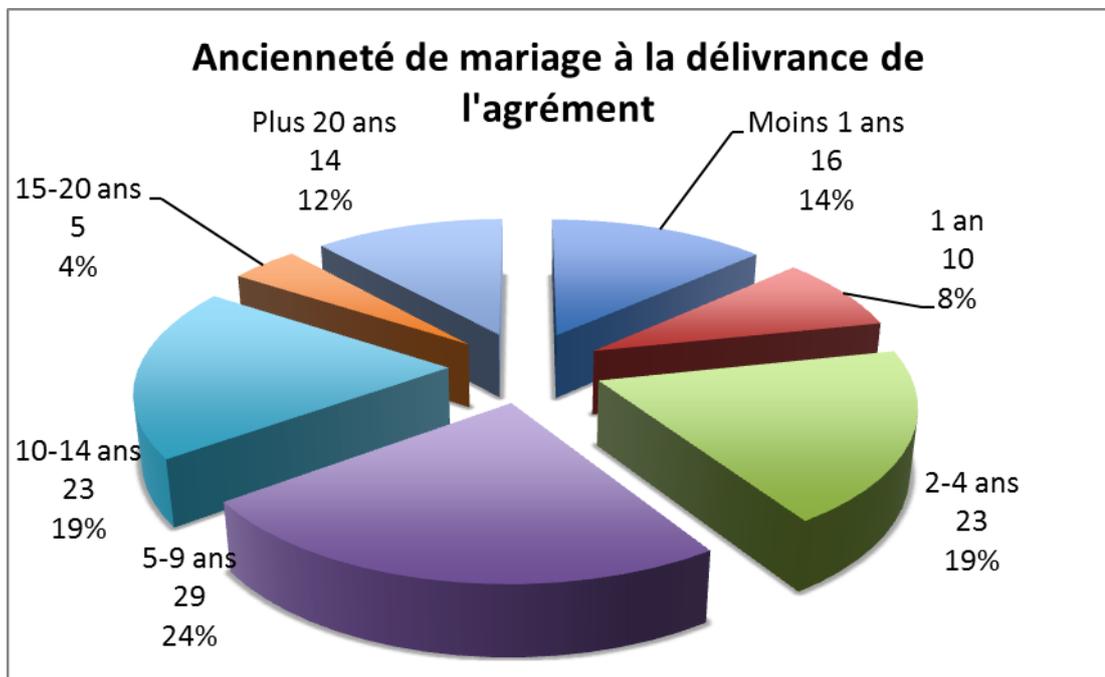


D)- ÂGE DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉ AU JOUR DE LA DÉLIVRANCE DU VISA (PAYS NON SCHENGEN) OU DE L'APP (PAYS SCHENGEN)

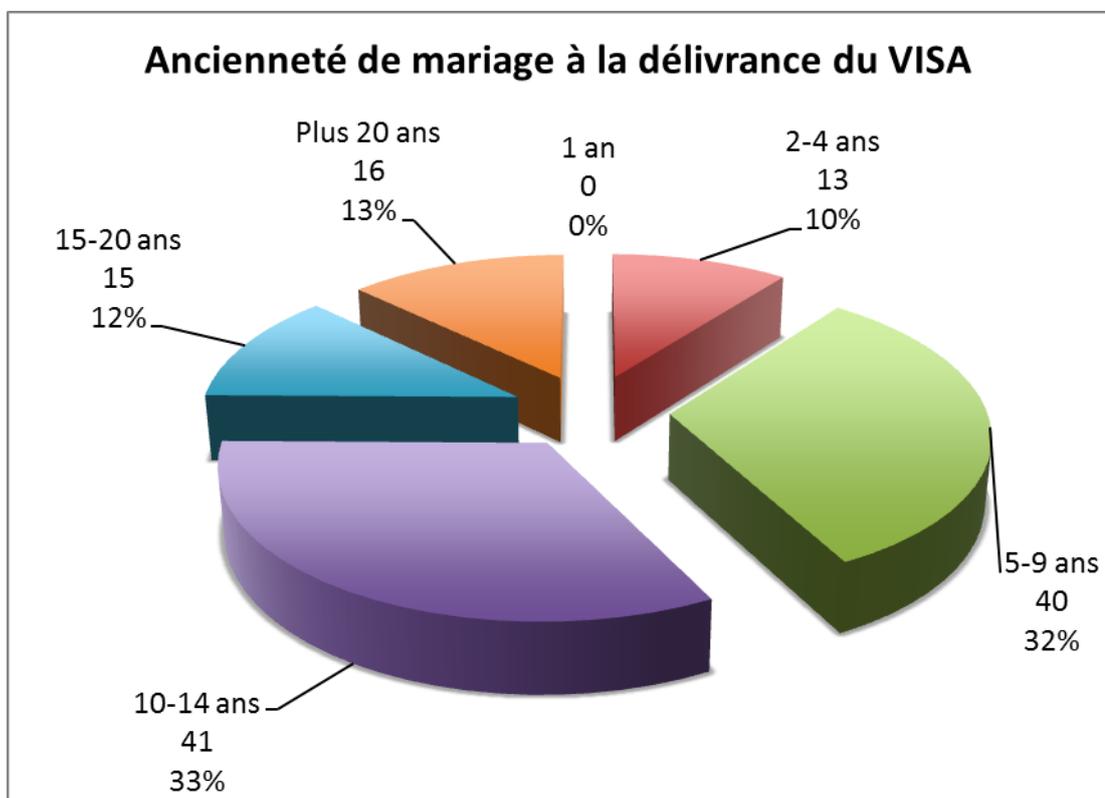


E)- ANCIENNETÉ DE MARIAGE

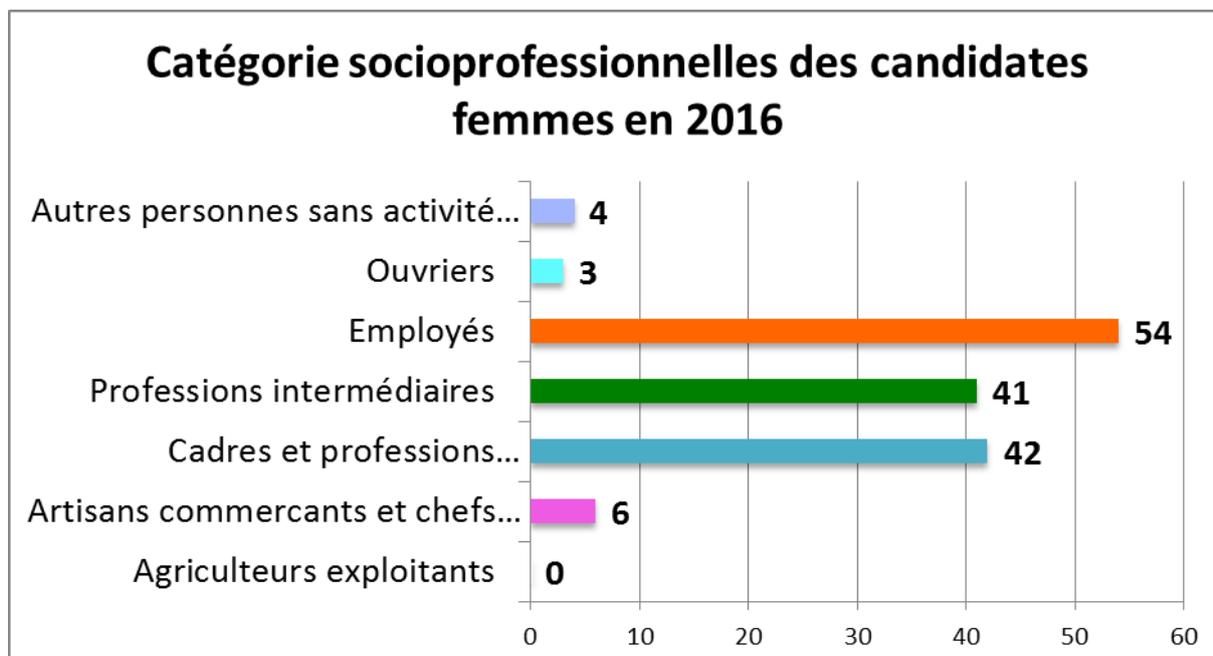
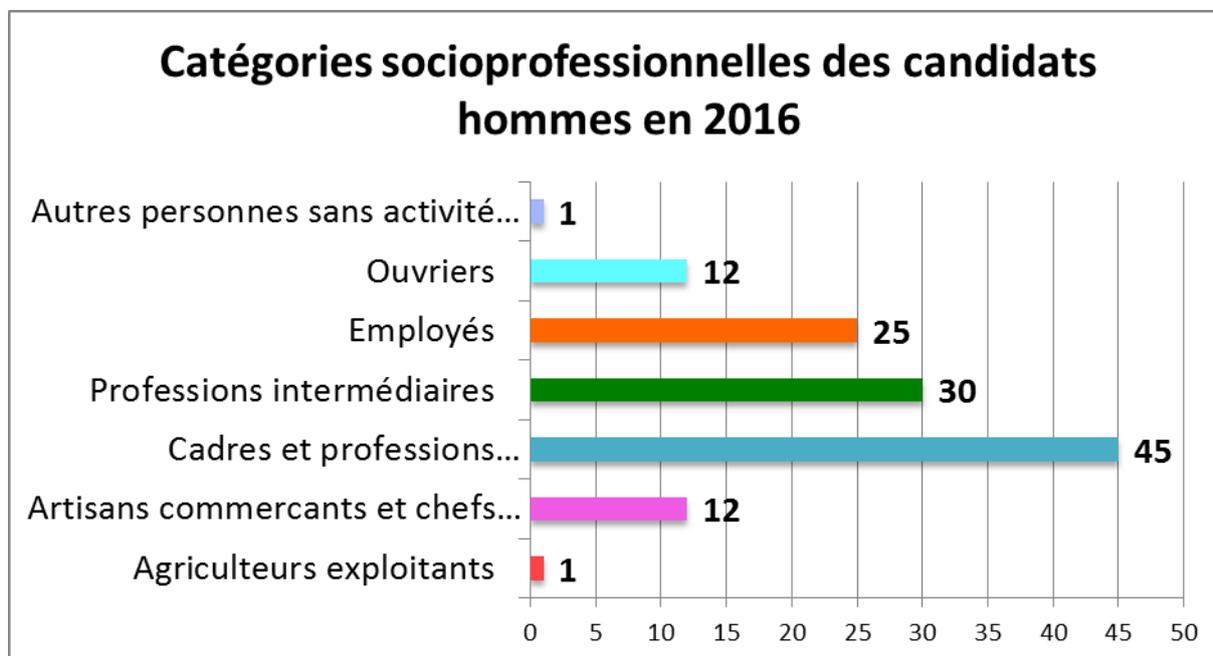
1. Années de mariage au début de la procédure (délivrance de l'agrément)

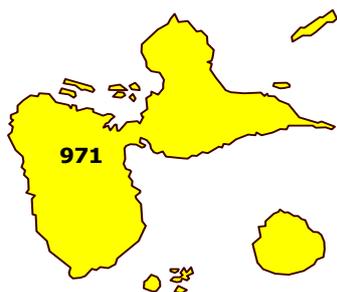


2. Ancienneté de mariage à la fin de la procédure (délivrance de visa)



F)- CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES FAMILLES AYANT ADOPTÉ EN 2016

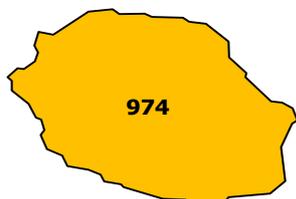




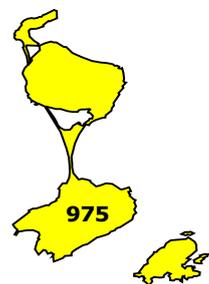
GUADELOUPE 971



MARTINIQUE 972



REUNION 974



St Pierre & Miqu. 975



GUYANE 973



MAYOTTE 976

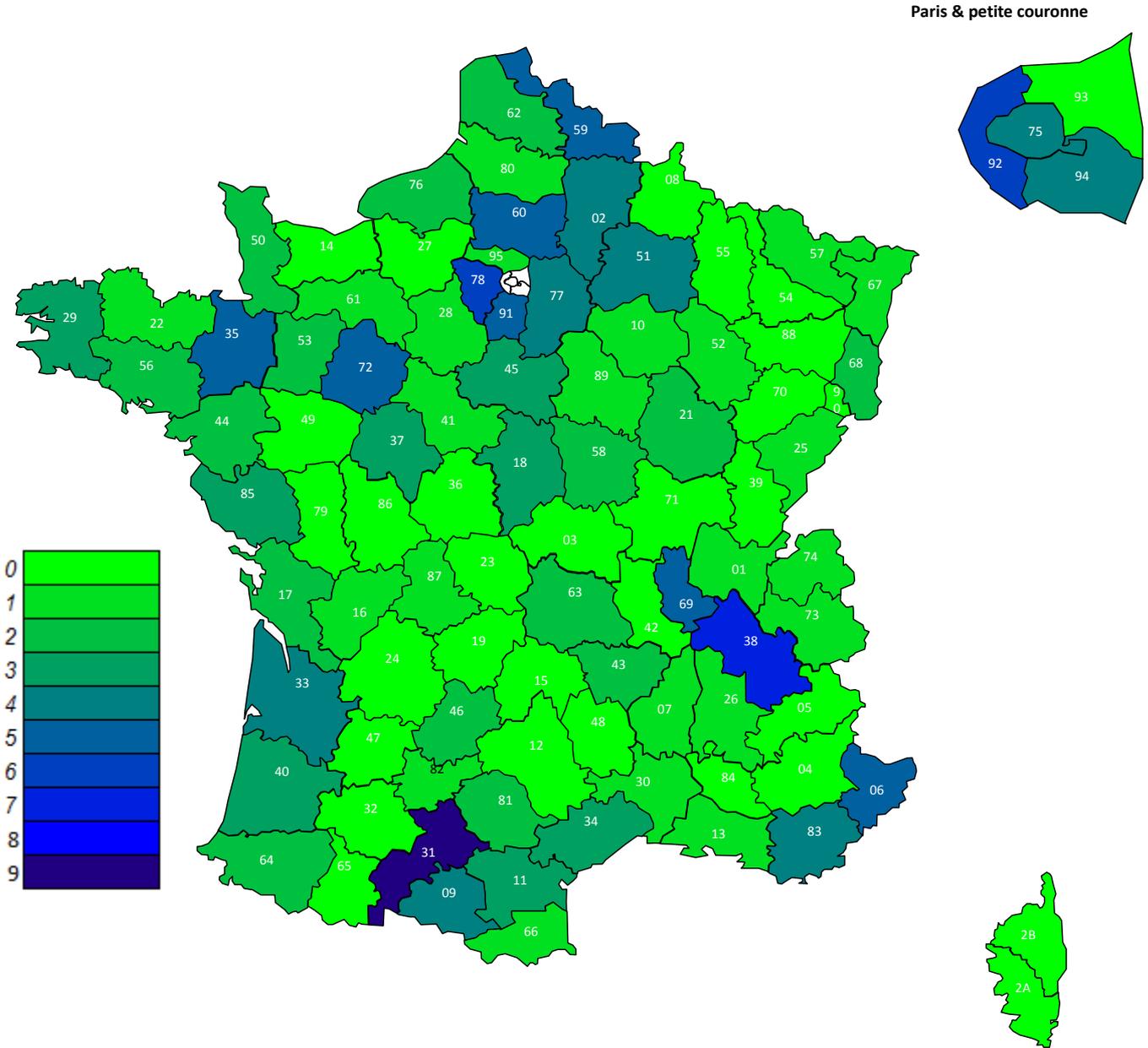
Répartition des dossiers AFA dans les 10 premiers départements (par nombre de dossiers)

Numéro	Nom	Candidats		Numéro	Nom Départements	Candidats
75	Paris	250		59	Nord	113
29	Finistère	174		91	Essonne	108
31	Haute-Garonne	153		69	Rhône	106
92	Hauts-de-Seine	145		56	Morbihan	101
44	Loire-Atlantique	125		78	Yvelines	97

Répartition des dossiers AFA dans les autres départements

Numéro	Nom	Candidats		Numéro	Nom Départements	Candidats
33	Gironde	82		18	Cher	24
34	Hérault	82		46	Lot	24
13	Bouches du Rhône	79		974	La Réunion	24
94	Val-de-Marne	77		12	Aveyron	23
35	Ille-et-Vilaine	73		47	Lot-et-Garonne	23
6	Alpes-Maritimes	65		25	Doubs	22
38	Isère	64		65	Hautes-Pyrénées	21
83	Var	61		53	Mayenne	20
77	Seine-et-Marne	58		2	Aisne	19
60	Oise	56		66	Pyrénées-Orientales	19
85	Vendée	55		4	Alpes de Haute-Provence	18
62	Pas-de-Calais	53		11	Aude	17
49	Maine-et-Loire	50		41	Loir-et-Cher	17
74	Haute-Savoie	50		89	Yonne	17
79	Deux-Sèvres	49		9	Ariège	15
22	Côtes d'Armor	47		61	Orne	15
67	Bas-Rhin	46		16	Charente	14
64	Pyrénées-Atlantiques	45		19	Corrèze	14
86	Vienne	43		32	Gers	14
42	Loire	41		70	Haute-Saône	14
14	Calvados	40		3	Allier	13
17	Charente Maritime	40		5	Hauts-Alpes	13
73	Savoie	40		39	Jura	13
1	Ain	39		58	Nièvre	13
93	Seine-St-Denis	39		80	Somme	13
87	Haute-Vienne	38		90	Territoire-de-Belfort	13
26	Drôme	37		43	Haute-Loire	12
57	Moselle	37		88	Vosges	12
84	Vaucluse	37		54	Meurthe-et-Moselle	11
30	Gard	36		971	Guadeloupe	11
72	Sarthe	36		2A	Corse du Sud	11
63	Puy-de-Dôme	35		2B	Haute-Corse	11
81	Tarn	35		36	Indre	10
95	Val-d'Oise	34		8	Ardennes	9
40	Landes	33		15	Cantal	9
82	Tarn-et-Garonne	33		52	Haute-Marne	9
7	Ardèche	32		10	Aube	8
27	Eure	31		48	Lozère	8
37	Indre-et-Loire	31		973	Guyane	7
21	Côte d'Or	29		988	Nouvelle-Calédonie	6
68	Haut-Rhin	29		972	Martinique	5
76	Seine-Maritime	28		23	Creuse	3
24	Dordogne	27		55	Meuse	3
50	Manche	27		976	Mayotte	3
28	Eure-et-Loir	26		987	Polynésie Française	3
51	Marne	26		975	Saint-Pierre-et-Miquelon	2
45	Loiret	25		977	Saint-Barthélemy	1
71	Saône-et-Loire	25		978	Saint-Martin	1

H) Répartition des adoptions AFA / département



REUNION 974



NOUVELLE CALEDONIE 988

Dpt.	nombre adoptions		Dpt.	nombre adoptions		Dpt.	nombre adoptions
FR-31	9		FR-17	2		FR-42	0
FR-38	7		FR-21	2		FR-12	0
FR-78	6		FR-43	2		FR-19	0
FR-92	6		FR-50	2		FR-2A	0
FR-59	5		FR-58	2		FR-27	0
FR-91	5		FR-22	1		FR-48	0
FR-69	5		FR-67	1		FR-49	0
FR-60	5		FR-01	1		FR-79	0
FR-06	5		FR-13	1		FR-84	0
FR-35	5		FR-74	1		FR-93	0
FR-72	5		FR-95	1		FR-05	0
FR-75	4		FR-57	1		FR-08	0
FR-94	4		FR-61	1		FR-2B	0
FR-33	4		FR-73	1		FR-23	0
FR-77	4		FR-80	1		FR-24	0
FR-83	4		FR-87	1		FR-36	0
FR-51	4		FR-25	1		FR-39	0
FR-02	4		FR-28	1		FR-47	0
FR-09	4		FR-82	1		FR-54	0
FR-29	3		FR-07	1		FR-55	0
FR-18	3		FR-10	1		FR-70	0
FR-34	3		FR-16	1		FR-71	0
FR-40	3		FR-26	1		FR-86	0
FR-45	3		FR-30	1		FR-88	0
FR-11	3		FR-41	1			
FR-37	3		FR-52	1			
FR-85	3		FR-66	1			
FR-64	2		FR-89	1			
FR-56	2		FR-974	1			
FR-44	2		FR-988	1			
FR-46	2		FR-14	0			
FR-53	2		FR-15	0			
FR-62	2		FR-32	0			
FR-63	2		FR-65	0			
FR-68	2		FR-90	0			
FR-76	2		FR-03	0			
FR-81	2		FR-04	0			